

linguistique

128

Georges-Élia SARFATI

**ÉLÉMENTS
D'ANALYSE
DU DISCOURS**



ARMAND COLIN

Georges-Elia SARFATI

Docteur habilité à la direction de recherche (Sorbonne-Paris IV)

Professeur de linguistique à l'université de Tel-Aviv

**ÉLÉMENTS
D'ANALYSE
DU DISCOURS**

NATHAN

Du même auteur

« La Parole empoisonnée : les *Protocoles des Sages de Sion* et la vision policière de l'histoire », in *Faux et Usages d'un Faux*, dir. P.-A. Taguieff, Paris, Berg international, 2 vol., 1992.

Dire, agir, définir. Dictionnaires et langage ordinaire, préface de O. Ducrot, Paris, L'Harmattan, 1995.

Édition : Claire Hennaut

Conception graphique intérieure : Agence Media



Ce logo a pour objet d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine universitaire, le développement massif du « photocopillage ». Cette pratique qui s'est généralisée, notamment dans les établissements d'enseignement, provoque une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que la reproduction et la vente sans autorisation, ainsi que le recel, sont passibles de poursuites.

Les demandes d'autorisation de photocopier doivent être adressées à l'éditeur ou au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, 76006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70.

© NATHAN 1997 pour la 1^{re} édition.

© NATHAN/VUEF 2001 pour la présente édition.

Internet : <http://www.nathan-u.com>

ISBN : 2-09-190374-4

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
1. DÉLIMITATION DU DOMAINE	9
1. La tradition du <i>Cours de linguistique générale</i> et la question du « discours »	9
2. Au-delà de la phrase : la <i>Discourse Analysis</i> de Z. Harris et la <i>Sémantique structurale</i> de A.J. Greimas.....	12
3. Le problème terminologique	13
2. DISCOURS ET ÉNONCIATION (L'UNITÉ DU DISCOURS)	18
1. L'ancrage du discours	18
1.1 La notion de subjectivité linguistique.....	18
1.2 De l'énonciation à l'énoncé	19
2. Le matériel linguistique	20
2.1 Lexique et subjectivité	20
2.2 L'hypothèse pragmatique.....	26
3. Les facteurs d'unification du texte	28
3.1 La notion de progression thématique.....	29
3.2 La progression à thème constant.....	30
3.3 La progression à thème linéaire	30
3.4 La progression à thème divisé.....	31
4. Les facteurs de cohésion argumentative	31
4.1 Les régulations argumentatives.....	32
4.2 Argumentation et topoï	33
4.3 Caractéristiques des topoï	34
4.4 La notion de parcours interprétatif.....	35
4.5 Topoï, mots pleins et mots vides.....	37
5. Temporalité et temps linguistique	38
5.1 La distinction discours/histoire	39
5.2 Les constructions mixtes	42

6. Analyse du discours, subjectivité, instance d'énonciation	45
6.1 Subjectivité et archive	45
6.2 Stratégies énonciatives	46
3. LA TEXTURE DU DISCOURS (LE DIALOGISME GÉNÉRALISÉ)	50
1. Les dépendances du discours	50
1.1 Le point de départ.....	50
1.2 Aspects de la transtextualité.....	50
2. L'altérité intégrée	54
2.1 Parler avec : « polyphonie ».....	54
2.2 Dire et dédire : le mot d'esprit	55
2.3 Contredire : nier, réfuter, récuser	56
2.4 La dérive du dit : présupposer.....	58
3 L'altérité déclarée	59
3.1 Discours direct.....	59
3.2 Discours indirect	61
3.3 Discours indirect libre	63
4. L'altérité manifestée.....	65
4.1 Coexistences discursives.....	65
4.2 Dire à distance	67
4.3 Valeurs des citations.....	69
5. Les opérations métadiscursives (dire et redire)	73
4. LA QUESTION DES TYPES ET LE PROBLÈME DE LA COMPÉTENCE	75
1. Le problème typologique	75
1.1 Position du problème.....	75
1.2 Critique des bases typologiques.....	76
2. Compétence textuelle et schémas prototypiques	77
2.1 Cognition et textualité	77
2.2 Donner sens/prendre sens.....	78
2.3 Discours, textes et effet de texte	79
2.4 Vers des types de textes et prototypes de séquences	80
3. Le cas de la séquence dialoguée.....	82
3.1 Caractéristiques du dialogue	82

3.2 Notions d'analyse dialogale	83
3.3 Varia : types d'insertions	84
5. MISE EN PERSPECTIVE DE L'ANALYSE DU DISCOURS	88
1. Le contexte épistémologique global	88
1.1 La situation historique de l'analyse du discours.....	88
1.2 La constitution du champ de l'analyse du discours :	
position théorique et institutionnelle.....	89
2. Les cadres philosophiques de l'analyse du discours.....	96
2.1 Louis Althusser et la théorie de l'idéologie.....	96
2.2 Michel Foucault et les pratiques discursives	99
2.3 Des cadres philosophiques aux présupposés	
méthodologiques	102
3. Les concepts descriptifs.....	106
3.1 La notion d'institution discursive	106
3.2 Les indices péritextuels	108
3.3 Les indices textuels	110
CONCLUSION	113
Bibliographie	115
Index des notions	124

INTRODUCTION

Mais enfin les idées sont toujours assujetties à la condition d'illuminer
l'opacité des faits et la théorie du langage doit se faire un chemin
jusqu'à l'expérience des sujets parlants.

Science et expérience de l'expression, M. Merleau-Ponty

Émergence de l'analyse du discours

L'apparition d'une discipline spécifique prenant pour objet « le discours », notamment dans l'espace français, est, de façon générale, une réalité qu'il faut interpréter dans le cadre de l'évolution des sciences du langage, notamment depuis la fin des années soixante.

La constitution de ce nouveau champ, qui entretient avec la linguistique des rapports complexes toujours sujets à redéfinition, est un mouvement qui suppose, autant qu'il l'implique, la production d'un objet spécifique ainsi que la mise au point d'un dispositif de notions et de cadres méthodologiques inédits, adéquats à leur nouvel objet.

Plus qu'en tout autre domaine des sciences sociales, la notion de « bricolage », autrefois avancée par C. Lévi-Strauss pour caractériser le mode de développement de ces disciplines, convient au domaine auquel ces *Éléments* sont consacrés.

Particularité de l'analyse du discours

Si une habitude de langage nous contraint à faire référence au domaine de l'analyse du discours comme s'il s'agissait d'un bloc homogène, c'est qu'en dépit de leur diversité et de leur différence (en termes de développements historiques mais aussi de modes d'intervention actuels), toutes les voies convergent vers une définition-cadre qu'elles ne cessent de vérifier en l'élaborant à mesure de l'avancée des différentes recherches. Ainsi que le rappelle M. Gravitz (1990, 354)¹, toutes les recherches conduites dans ce

1. Dans ce livre, nous renverrons de façon abrégée aux ouvrages cités dans la bibliographie, en donnant la date de publication, puis éventuellement les pages concernées.

domaine « partent néanmoins du principe que les énoncés ne se présentent pas comme des phrases ou des suites de phrases mais comme des textes. Or le texte est un mode d'organisation spécifique qu'il faut étudier comme tel en le rapportant aux conditions dans lesquelles il est produit. Considérer la structuration d'un texte en le rapportant à ses conditions de production, c'est l'envisager comme *discours*. »

Orientations de cet ouvrage

Les développements qui suivent prennent le parti, en quatre grands points, de familiariser le lecteur avec les principaux outils théoriques de l'analyse du discours. Dans le chapitre 1, « Délimitation du domaine », l'analyse du discours est d'abord située en regard de la tradition scientifique issue du *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure. Le chapitre 2, « Discours et énonciation », traite de données aujourd'hui familières. C'est dans la mesure où cet apport concerne l'évolution interne de l'analyse du discours qu'il est pris en compte, mais aussi pour montrer sous quelles conditions se fait cette prise en compte. Un discours cependant se distingue autant par l'hétérogénéité de sa composition que, du point de vue de l'interprète, par l'unité de sens qui s'en dégage. Le chapitre 3, « La texture du discours » (le dialogisme généralisé), rend compte des différents types de réceptivité d'un discours, évalués en fonction de la présence d'une ou de plusieurs autres « voix ». Les divers types d'« altération » du discours marquent, par degrés successifs, des formes d'enchaînements à des discours autres, autant qu'aux discours tenus par les autres sous la forme de marques de dépendance linguistiques plus ou moins explicites. L'analyse du discours tente ainsi de rendre compte de l'hétérogénéité foncière des textes, qui articule — voire détermine paradoxalement — l'unité dont producteurs et interprètes les créditent. Le chapitre 4, « La question des types et le problème de la compétence », présente, de manière succincte, certaines notions fondamentales de la linguistique textuelle. Le chapitre 5, « Mise en perspective de l'analyse du discours », consiste à situer les concepts précédemment passés en revue par rapport aux enjeux épistémologiques qui traversent le développement de la discipline depuis ses débuts, tant sur un plan historique et institutionnel que philosophique. C'est notamment dans ce chapitre, une fois familiarisé avec les principales données descriptives, que le lecteur trouvera une synthèse des

recherches relatives à la caractérisation des marques de société dans le texte.

Par commodité, nous avons repris la distinction généralement admise entre « texte » et « discours », en réservant chacun de ces termes pour désigner respectivement soit l'objet empirique (texte) considéré indépendamment de ses conditions de production, soit l'objet empirique avec ses conditions de production (discours). À elle seule, cette distinction justifie, en son principe, la dénomination d'« analyse du discours », appliquée à la désignation d'un domaine qui prend pour objet d'étude une entité linguistique (le texte) étudié en fonction de paramètres qui permettent d'en contextualiser l'interprétation.

Cet ouvrage d'initiation a pour but d'introduire le lecteur — étudiant, enseignant ou amateur éclairé — aux horizons les plus divers d'un domaine en pleine expansion dont les centres d'intérêt englobent un ensemble de productions qui va de l'espace littéraire aux sciences de l'information.

DÉLIMITATION DU DOMAINE

1. LA TRADITION DU *COURS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE* ET LA QUESTION DU « DISCOURS »

Dans le *Cours de linguistique générale* (CLG) de F. de Saussure, le concept de discours n'est pas attesté. Deux décisions méthodologiques sont au principe de ce traité fondateur.

Pour caractériser l'objet et les tâches de la linguistique, Saussure procède de manière négative. Il commence en effet par énoncer ce que n'est pas la linguistique. Cette démarche, par approches successives, consiste d'abord à poser une démarcation très nette entre la linguistique et les autres sciences qui auraient — directement (psychologie, sociologie) ou indirectement (la géographie, l'histoire) — à se confronter à la question du langage.

Ayant circonscrit le domaine de la linguistique comme étude de la langue (elle-même définie comme un « systèmes de signes »), Saussure avance une seconde proposition décisive.

En écho aux conceptions de la science en cours entre les deux siècles (conformément au postulat selon lequel il n'y a de science que du général), Saussure fait reposer son entreprise sur **l'opposition liminaire entre « langue » et « parole »** dont il rend compte dans les termes d'une seconde opposition — société/individu — qui recoupe en tous points la première.

À ce parallèle correspond dans le dispositif conceptuel du CLG, un programme de recherche qui oriente d'emblée la linguistique naissante vers l'étude des faits de système (constitutifs de la langue). Corrélativement, l'espace de manifestation effectif du langage (la parole), défini comme lieu des variations individuelles, est alors exclu en tant qu'objet d'étude : « En séparant la langue de la parole, on sépare du même coup : 1) ce qui est social de ce qui est individuel ; 2) ce qui est essentiel de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel » (1969, 30).

Au regard de ces orientations fondatrices, le **concept de discours** fait figure de troisième **terme absent**, de tiers exclu.

Quand une mise en cause de l'opposition saussurienne langue/parole se fait jour, ce sera pour faire droit à une réhabilitation de la parole comme domaine, dont l'examen attentif révèle un ensemble de régularités qui le rendent digne d'une élaboration théorique.

Dès 1909, le *Traité de stylistique* de C. Bally exposait les principes d'une linguistique de la parole, ouvrant ainsi la voie, à partir de la tradition du *CLG*, aux recherches sur la relation du sujet parlant à son propre discours et sur l'importance du contexte dans la détermination du sens.

D'autre part, si le terme de **discours** apparaît nommément, dans *La Psychomécanique du langage* de G. Guillaume, c'est à la faveur d'une réinterprétation de la pertinence théorique du distinguo langue/parole au profit d'une théorie de la liaison dynamique (« cinétique ») des deux plans du langage.

Mais la conception guillaumienne de l'acte de discours — qui tend à mieux préciser le rôle du sujet parlant —, en dépit de l'introduction d'un terme absent dans la terminologie du *CLG*, n'implique en rien un dépassement de l'opposition saussurienne entre société (langue) et individu (parole), et n'induit pas non plus une théorie de l'articulation du discours avec les conditions socio-historiques de sa production.

C'est dans le cadre du Cercle de Moscou (1915) et de la Société d'étude du langage poétique de Petersbourg (1916) que les formalistes russes développent, dans la sphère d'influence des principes du *CLG*, une vaste recherche sur les structures narratives de la littérature orale et écrite. *La Morphologie du conte* de V. Propp (1928) intéresse avant la lettre l'ambition de l'analyse du discours puisque le théoricien opère sur des textes, vastes ensembles discursifs (et non pas sur des unités linguistiques inférieures ou égales à la phrase). Selon le **principe d'immanence** qui gouverne la méthode de V. Propp, il incombe au chercheur de rendre compte de l'organisation syntaxique et sémantique du texte par lui-même et pour lui-même, sans recourir à des données ou à des critères extralinguistiques.

D'autre part, c'est simultanément, à l'initiative de R. Jakobson et de É. Benvéniste que la **linguistique structurale**, tout entière édifiée sur une radicalisation du systématisme de Saussure, va peu à peu s'ouvrir au thème, fondamentalement neuf, de l'interlocution.

Le premier, R. Jakobson, dans la droite ligne des recherches sur la théorie de l'information, propose une formalisation de la communication. Fondateur, avec le prince Trubetskoï, de la phonologie structurale (et animateur du Cercle linguistique de Prague), Jakobson expose, à la suite des travaux de K. Bühler, une théorie des **fonctions du langage** fondée sur une schématisation du rapport émetteur (locuteur)/récepteur (destinataire).

Le second, É. Benvéniste, infléchit peu à peu les cadres de la linguistique saussurienne vers une réflexion fondamentale sur la subjectivité dans le langage.

Les recherches de Benvéniste sur **l'énonciation** et la sémiologie de la langue constituent une tentative notable pour surmonter au profit d'une autre conception de la prise de parole l'opposition saussurienne entre une instance collective (la langue) et une instance individuelle (la parole).

Par ailleurs, la discussion par É. Benvéniste des thèses de la philosophie analytique anglo-saxonne — particulièrement de la théorie des actes de parole de J.L. Austin — contribue fondamentalement à sensibiliser le champ linguistique français au thème pragmatique du langage en contexte, que l'analyse du discours intégrera, par des médiations diverses, à mesure de ses développements.

Enfin, s'il est admis aujourd'hui que discours et parole sont termes interchangeable ou synonymes, cela tient le plus souvent à un usage incontrôlé des concepts. Dans l'esprit du *CLG*, comme dans les élaborations ultérieures qui s'en réclament, la démarcation soigneusement entretenue par Saussure entre une entité caractéristique du fonctionnement collectif du langage (le système de la langue) et une entité directement corrélée à l'expérience individuelle (la parole), interdit *a priori* toute identification de ces deux concepts (parole/discours). Surtout si l'on suggère que le champ d'investigation désigné par le discours (et *a fortiori* assigné par l'analyse du discours) prend en charge un horizon de recherches qui fait droit à l'articulation des productions langagières (fussent-elles individuelles) à l'espace social.

2. AU-DELÀ DE LA PHRASE : LA *DISCOURSE ANALYSIS* DE Z. HARRIS ET LA *SÉMANTIQUE STRUCTURALE* DE A.J. GREIMAS

Démêlant les différentes genèses de l'analyse du discours, J.-C. Coquet (1982, 11) observe que « les chercheurs ont eu à leur disposition, à peu près à la même époque en France, dans les années soixante, deux types d'approches, l'une plus syntaxique, l'autre plus sémantique ».

La réception des thèses de Z. Harris constitue, avec le projet sémiotique de A.J. Greimas (1966) l'un des deux points de départ de l'analyse du discours dans le champ linguistique français. Disciple de L. Bloomfield, Z. Harris systématise des procédures d'analyse structurales héritées, par le biais de l'anthropologie, de la description formelle des langues amérindiennes. L'apport de Harris consiste à définir le **discours** comme « un tout spécifique consistant en une séquence de formes linguistiques disposées en phrases successives » (1969, 8 *sq.*).

Contrairement à Z. Harris, A.J. Greimas définit le **discours** comme « un tout de signification » (1986, art. « Discours ») qu'il convient d'analyser sémantiquement.

Si les deux perspectives mobilisent le même concept (celui du discours) et développent un projet en apparence analogue (« l'analyse du discours »), il importe autant de souligner leur point commun que de marquer leur différence. Dans les deux cas, il s'agit de dépasser le cadre phrastique (c'est-à-dire l'analyse des constituants de la phrase et des schémas de phrase) au profit d'un objet plus vaste : le discours. Mais à partir d'un même postulat, celui du discours, les deux lignes théoriques divergent.

Dans l'ordre du « métaphrastique » — dans l'au-delà de la phrase —, le discours (texte ou corpus oral fixé par écrit), deux orientations s'imposent :

- dans la « *discourse analysis* » de Z. Harris, il s'agit de travailler sur les marqueurs linguistiques des relations entre les phrases, à partir d'un examen de l'environnement syntaxique des classes d'éléments ;
- dans la perspective de A.J. Greimas, l'effort de recherche porte sur le repérage et l'examen des règles logico-sémantiques qui échappent au cadre formel de la phrase.

Bien que les deux méthodes d'investigation opèrent à partir d'une conception algorithmique¹ du discours, il n'en faut pas moins prévenir une confusion. Si Harris et Greimas tentent de cerner les points d'organisation du discours, le type de cohérence envisagé désigne deux niveaux d'analyse distincts : l'**interphrastique** (dans le cas de Z. Harris) et le **transphrastique** (dans le cas de Greimas) :

Analyse du discours

INTERPHRASTIQUE

(Z. Harris)

description des régularités
syntaxiques

(classes de distributions)

TRANSPHRASTIQUE

(A.J. Greimas)

description des régularités
sémantiques

(isotopie du discours)

3. LE PROBLÈME TERMINOLOGIQUE

L'analyse du discours, dans ses théorisations comme dans ses pratiques, tend à rendre compte par degrés d'intégration successifs de niveaux d'analyse distincts.

Quelque domaine d'application qu'elle envisage, l'analyse du discours sépare le discours à proprement parler, qui est l'objet de connaissance de la discipline, du texte, qui est son objet empirique.

Contre toute attente donc, les questions méthodologiques préalables ne sont pas : ne faut-il pas opter pour un terme à la place de l'autre ? ni même : qu'est-ce que le discours d'un texte ? (s'il ne s'agit pas de termes équivalents), mais plus exactement : de quel type de discours relève un texte ?

D'autre part, discours et texte sont deux notions qu'il convient de pluraliser quant à leurs référents. L'analyse du discours ne traite pas *du* texte, ni même de *la* textualité en soi, pas davantage n'a-t-elle vocation à rendre compte du discours — totalité aussi abstraite qu'idéale — mais bien d'une

1. Rappelons que ce terme désigne « l'ensemble des règles opératoires propres à un calcul » (*Le Petit Robert*, 1995).

série de textes particuliers qu'il est permis, par la description, de rapporter à tel ou tel type de discours.

Au-delà de l'acception usuelle (« développement oratoire »), la notion de discours donne lieu, dans le domaine des sciences du langage, à une extrême diversité d'acceptions. Ce terme désigne respectivement :

1. Le langage mis en action, la langue assumée par le sujet parlant. Équivalent de « parole », le mot *discours* s'applique ici aux réalisations écrites ou orales de la langue. Par opposition à la « langue » — code de communication virtuel —, le discours en constitue l'actualisation, à travers la diversité des usages.
2. Tout énoncé supérieur à la phrase, considéré du point de vue des règles d'enchaînement des suites de phrases. Cette conception concerne particulièrement la recherche en grammaire de texte.
3. Au sens de Benvéniste, le discours désigne tout d'abord l'instance d'énonciation (le « moi-ici-maintenant » du sujet parlant). Dans un sens restreint, spécialisé, *discours* désigne tout énoncé envisagé dans sa dimension interactive. Discours s'oppose ici à récit. Dans le récit, tout se passe comme si aucun sujet ne parlait, les événements semblent se raconter d'eux-mêmes ; le discours se caractérise, au contraire, par une énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et par la volonté du locuteur d'influencer son interlocuteur (cf. chapitre 2).
4. De manière plus spécifique, le mot *discours* désigne la conversation. Cette acception concerne de manière générale l'analyse conversationnelle, ainsi qu'une théorie du langage en prise directe sur la microsociologie.
5. Moyennant une distinction entre énoncé et discours, L. Guespin avance la caractérisation suivante : « L'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le *discours*, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration "en langue" en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un "discours" » (cité par R. Robin, 1973, 21 ; cf. chapitre 4).
6. Au sens de Maingueneau, le discours est un système de contraintes qui régissent la production d'un ensemble illimité d'énoncés à partir d'une certaine position sociale ou idéologique (par exemple, le « discours

féministe »). Cette acception est caractéristique de celle qu'admet l'École française d'analyse du discours (cf. *infra* chapitre 5, 3).

7. Sans excéder le domaine de l'analyse du discours, on peut encore admettre une dernière acception, non moins répandue que les précédentes. Le terme de discours désigne, par-delà une acception linguistique restreinte, tout système de signes non verbal. Le discours ne se réduit pas au verbal ; le langagier ne se ramène pas au linguistique. Dans une perspective sémiologique étendue — qui récuse une conception logocentriste du langage —, la notion de discours réfère également aux réseaux de signification (ou de **signifiante**, selon Benvéniste, 1974, 45) qui s'articulent au verbal (espaces, sonorités, couleurs, gestualité, pratiques diverses). Cette dernière acception met l'analyse du discours sur la voie d'une **sémiotique des cultures** (F. Rastier).

Dans la configuration des études françaises, l'analyse du discours — notamment sous l'influence des travaux de l'école française — tend à assigner à la notion de discours une valeur sociosémantique. En revanche, les recherches issues de l'École de Paris tendent à fonder l'analyse du discours sur l'autonomie de la sémantique.

Mais à la diversité des valeurs d'emploi de la notion de discours s'ajoute un autre problème, celui qui consisterait à confondre ce même terme avec d'autres que l'usage courant tend quelquefois à lui associer (discours/langage, discours/parole, discours/énoncé etc.). Là encore, clarifions les données :

Langage : faculté de symbolisation (représentation et expression) propre à l'espèce humaine qui englobe d'une part le langage articulé (la langue, objet de la linguistique) et les langages (autres systèmes de signes, mimo-gestuels par exemple, objets de la sémiotique).

Langue : mécanisme systématique, objet de la linguistique structurale, étudié du point de vue phonologique, morphologique, syntaxique et sémantique.

Parole : réalisation individuelle du système linguistique (selon Saussure). À ce titre, la parole n'est ni l'objet de la linguistique, ni celui de l'analyse du discours, toutes deux étant soucieuses de délimiter et de décrire des régularités observables chez tous les locuteurs ainsi que dans les différentes situations de communication.

Énoncé : résultat d'un acte d'énonciation, par lequel — selon Benvéniste — le locuteur « s'approprie la langue » et par là même se pose comme « sujet ».

Texte : objet empirique de l'analyse du discours, ensemble suivi (cohésif et cohérent) d'énoncés qui constituent un propos (écrit ou oral). Compte tenu de normes culturelles et historiques, une société reconnaît à certains textes le statut d'œuvres (notamment littéraires).

Œuvre : production littéraire ou artistique, organisée selon les normes de genres définies par la tradition (on parle alors de contraintes et d'appartenance génériques d'un texte), en particulier depuis l'Antiquité (rhétorique, poétique à partir d'Aristote).

Genre : catégorie de classification définie d'après certaines contraintes formelles et permettant traditionnellement de répertorier les textes littéraires (romans, nouvelles etc.). L'analyse du discours a étendu la problématique de l'appartenance générique des textes au-delà du seul discours littéraire (ainsi l'analyse du discours journalistique selon ses genres propres : reportage, interview, chronique, etc.).

Discours : objet de connaissance de l'analyse du discours, désigne l'ensemble des textes considérés en relation avec leurs conditions historiques (sociales, idéologiques) de production. Ainsi : le discours féministe, le discours syndical, etc. Un discours inclut les genres à partir desquels des textes sont produits.

Trois critères caractérisent un discours : sa situation sociologique relativement à un groupe social donné (**positionnement**), la qualité de son support médiatique (**inscription**), enfin, le régime de relations qui règlent les rapports que les textes qui en procèdent entretiennent entre eux ou avec d'autres textes d'un autre type de discours (**intertextualité**).

La diversité des acceptions admises dans les différentes branches de la linguistique est un facteur qui doit aussi nous aider à mieux situer le caractère dynamique de l'analyse du discours.

À tout prendre, il n'y a pas « une » mais « des » analyses du discours, ou plus exactement, l'analyse du discours — qui est une désignation générale mais commode — se recompose de divers objectifs et orientations internes.

Ayant prise sur des réalités empiriques (les textes), ses différentes branches tentent, il est vrai, de rendre compte des mécanismes du type de discours (afférent à des pratiques sociales) auxquels ces objets concrets, les textes, se rattachent.

Cette perspective « intégrative », on le conçoit mieux, tend donc à discri-

miner des niveaux de description du texte (niveaux de constitution du discours). Leur prise en compte par paliers permet d'appréhender et d'approcher le mode de fonctionnement du discours correspondant. La définition canonique de l'analyse du discours — comme étude d'un texte en rapport avec ses conditions de production — peut alors être spécifiée avec profit. C'est relativement à l'analyse de textes particuliers que l'analyse du discours peut formuler des hypothèses sur la spécificité des discours dont relèvent ces mêmes textes. D'autre part, ce n'est qu'à travers et à partir de l'analyse des textes que la théorisation de la notion de discours est possible ou, mieux encore, qu'un type de discours est connaissable. Aussi les conditions de production d'un texte ne sont pas des paramètres entièrement extérieurs à ce texte, mais des paramètres dont la présence est attestée dans le texte sous forme de traces linguistiques repérables. Un texte véhicule en effet une bonne part des enjeux extralinguistiques dont il relève, sans pour autant que son analyse attende nécessairement du « dehors, » les moyens de sa mise en œuvre. Si un texte, identifié d'abord du point de vue d'un genre, est *in fine* rapporté — supposons-le — au discours politique (ou juridique, etc.), c'est en vertu de la présence, au fil de son développement, d'une thématique particulière, mais également d'un vocabulaire ou encore d'un mode d'organisation argumentatif distinctif de ce type de discours. D'un point de vue purement méthodologique, c'est donc la prise en compte des différents niveaux d'analyse du texte qui rend à terme possible la description du discours dont relève le texte. Il convient de distinguer quatre niveaux d'approche. Un niveau élémentaire relatif à l'ancrage énonciatif du texte ainsi qu'aux relations transphrastiques qui s'y nouent. Un niveau « rhétorico-stylistique » qui privilégie l'examen des formes de l'hétérogénéité du texte. Un niveau typologique axé sur l'examen des relations entre texte et discours. Un niveau sémiotique enfin, centré sur la place faite par les théories du discours à l'analyse des contenus textuels dans leur rapport avec les marques de société.

DISCOURS ET ÉNONCIATION (L'UNITÉ DU DISCOURS)

1. L'ANCRAGE DU DISCOURS

1.1 La notion de subjectivité linguistique

Cette notion est au centre des théories de l'énonciation. Dans le champ contemporain, notamment post-structuraliste, ces mêmes théories ont constitué un cadre naturel d'intégration de la pragmatique anglo-saxonne à la linguistique et à l'analyse du discours françaises. Du point de vue historique, M. Bréal anticipe un domaine de recherche qui sera systématiquement exploré par É. Benvéniste.

Dans son *Essai de sémantique* (1897), Bréal, promoteur de la discipline, consacre quelques développements à « l'élément subjectif » qualifié de « fondement primordial » du langage. Ce sont les *Problèmes de linguistique générale* qui porteront à maturité cette problématique originale. Selon Benvéniste et contrairement à une tradition de réflexion sur la conscience (tradition philosophique qui remonte au cartésianisme ou tradition psychologique) la subjectivité trouve son fondement, son principe dans le langage ; en retour, les langues particulières parlées par l'humanité sont construites à partir et en vue de la relation de dialogue, dont, sans exception, toutes portent trace :

La « subjectivité » dont nous traitons ici est la capacité du locuteur à se poser comme « sujet ». Elle se définit, non par le sentiment que chacun éprouve d'être lui-même (ce sentiment, dans la mesure où on peut en faire état, n'est qu'un reflet), mais comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. Or nous tenons que cette « subjectivité », qu'on la pose en phénoménologie ou en psychologie, n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage. Est « ego » qui *dit* « ego ». Nous trouvons là le fondement de la « subjectivité », qui se détermine par le statut linguistique de la « personne » (1966, 260).

La thèse forte avancée par Benvéniste consiste à suggérer que la subjectivité linguistique est la condition *sine qua non* de l'individuation. Ce sont les formes linguistiques de la subjectivité qui déterminent la possibilité de se reconnaître comme sujet, et non la subjectivité qui précède la possibilité de son expression. En d'autres termes, l'expérience de la subjectivation se trouve tout entière liée à celle de ses formes linguistiques :

Toutes les langues ont en commun certaines catégories d'expression qui semblent répondre à un modèle constant. Les formes que revêtent ces catégories sont enregistrées et inventoriées dans les descriptions, mais leurs fonctions n'apparaissent clairement que si on les étudie dans l'exercice du langage et dans la production du discours. Ce sont des catégories élémentaires, qui sont indépendantes de toute détermination culturelle et où nous voyons l'expérience subjective des sujets qui se posent et se situent dans et par le langage (1974, 67).

Or, cette faculté inhérente au langage peut être appréhendée et étudiée à partir de l'activité des locuteurs. L'acte d'énonciation parle d'abord de lui-même, avant de dire quelque chose du monde, révélant ainsi le sujet qui le pose : « Le langage n'est possible que parce que chaque locuteur se pose comme *sujet*, en renvoyant à lui-même comme *je* dans son discours » (1966, 260).

1.2 De l'énonciation à l'énoncé

L'acte d'énonciation par lequel « tout sujet énonce sa position de locuteur » est tout à la fois un acte de conversion et un acte d'appropriation de la langue en discours. Le fait que par cet acte le locuteur « mobilise la langue pour son propre compte » détermine une situation d'énonciation dans laquelle émergent les énoncés.

Une distinction de pure méthode consiste à scinder l'énoncé en deux composants : le *dictum* (ce qui est dit) et le *modus* (la manière de le dire).

Cette distinction, qui remonte explicitement à C. Bally (1932), consiste à opposer le sens de l'énoncé à l'attitude que le locuteur marque à l'égard de son dire. Diversement interprétée, notamment dans le cadre de la philosophie du langage anglo-saxonne, le couple *dictum/modus* connaît un analogue théorique dans l'opposition, admise par J. Searle, entre le contenu propositionnel

d'un énoncé et l'attitude propositionnelle qui lui est attachée. Plus anciennement, c'est à Austin que la théorie du langage doit l'analyse d'un énoncé en valeur locutoire (ce qui est dit) et force ou valeur illocutoire (ce qui est fait en disant). Quelles que soient les formulations de ce parallèle, les termes initiaux de *dictum* et de *modus* recouvrent respectivement le *contenu sémantique* de l'énoncé et sa *dimension pragmatique*.

La problématique de la subjectivité linguistique tente, en limitant les prérogatives de la **fonction représentative** du langage, de faire une part égale à tous les aspects de l'acte d'énonciation.

Benvéniste, qui pose le primat de l'énonciation, indique par là même qu'avant de renvoyer à un objet du monde par un **acte de référence** quelconque, l'emploi du langage renvoie d'abord à lui-même : l'**autoréférence** de l'énonciation précède la désignation d'un **réfèrent**. Mais, comme le précise Benvéniste : « la référence fait partie intégrante de l'énoncé » (1974, 82). Autrement dit, en tant qu'elle fait retour sur elle-même, l'énonciation constitue une *prise en charge* chaque fois spécifique de l'énoncé :

dictum (dit)
énonciation (prise en charge) énoncé
modus (dire)

2. LE MATÉRIEL LINGUISTIQUE

2.1 Lexique et subjectivité

Tout un matériel linguistique, principalement constitué d'éléments et de micro-systèmes lexicaux, organise l'expression de la subjectivité linguistique. On distingue deux principales catégories d'indices : marqueurs d'embrayage et marqueurs de modalité.

Les marqueurs d'embrayage

Cette première catégorie comporte les indices de personnes et les indices d'ostension (ou encore de monstration). Les marqueurs d'embrayage, identifiés par Benvéniste comme traces de la **deixis** (monstration) servent à quadriller l'acte d'énonciation, à le situer avec son contenu, par rapport à la

personne du locuteur. Ils configurent symboliquement la prise de parole en la situant, à chaque occasion, par rapport au Moi-Ici-Maintenant du locuteur.

Les **indices de personnes** (je/tu/il-on) opposent « je » et « tu » à « il/on », traditionnellement identifiés comme « formes de la troisième personne ». Du point de vue grammatical, le paradigme de conjugaison (je/tu/il) permet de situer les unes par rapport aux autres trois données morphologiques qui s'avèrent fonctionnellement distinctes du point de vue de l'expérience énonciative. Benvéniste distingue « je » et « tu » comme les véritables personnes de l'énonciation dans la mesure où ils se réfèrent respectivement à une « réalité de discours » (p. 252). À côté d'eux, « il/on » font figure d'authentiques pronoms puisqu'ils assument une fonction de représentants. Il en résulte une démarcation nette entre le régime de la personne et celui de la non-personne (en tant que personne absente de l'espace de l'interlocution) ;

Les **indices d'ostension** (qui recouvrent des éléments ressortissant à des catégories grammaticales différentes tels que démonstratifs, adverbes, adjectifs) assurent pour leur part la mise en relation des données personnelles de l'énonciation avec la réalité spatiale et temporelle. À la lettre, ces éléments « organisent les relations spatiales et temporelles autour du « sujet » pris comme repère » (1966, 262-273).

Il est d'usage de répartir les principaux indices d'ostension selon la subdivision suivante :

1. Indices ou **déictiques spatiaux** :

- démonstratifs : déterminants (*ce... ci/là*), pronoms (*ça, ceci, cela, celui-ci/là*) ;
- présentatifs (*voici/voilà*) ;
- adverbiaux (*ici/là/là-bas ; près/loin ; en haut/bas ; à gauche/droite ; etc.*).

Comme on peut l'observer, les éléments déictiques s'organisent en couples d'opposés dont chaque élément marque respectivement la proximité ou l'éloignement de l'objet désigné, et ceci relativement à la position que l'énonciateur occupe effectivement dans l'espace.

2. Indices ou **déictiques temporels**. Ces marqueurs signalent, relativement au moment de l'énonciation qui leur sert de repère, une situation de simultanéité, d'antériorité ou à venir :

- simultanéité : adverbes (*actuellement, en ce moment, maintenant, etc.*) ;

- antériorité : adverbess (*hier/avant (hier) ; jadis, naguère/récemment*), déterminants définis (*le, le jour, le mois, la semaine, etc.*) ;
- à venir : adverbess (*demain/après-demain, bientôt*), déterminant défini (*le ; le mois, le jour prochain, etc.*).

Mais l'emploi des indices temporels est aussi fonction de la « visée temporelle ». Ils peuvent ainsi emporter une valeur durative (combien de temps ?), une valeur répétitive (combien de fois ?), ou, à l'inverse, indiquer le caractère ponctuel (depuis, depuis quand, dans combien de temps ?).

Concernant les marqueurs d'embrayage (qui permettent au locuteur de connecter son énonciation à la situation de parole) un enjeu terminologique subsiste, qui n'est pas sans conséquence sur leur classification. Certains linguistes considèrent, depuis les travaux de Benvéniste sur la *deixis*, que le terme de déictiques doit pouvoir s'appliquer aussi bien aux indices de personnes qu'aux indices d'ostension. D'autres, au contraire, entendent limiter l'application de ce terme à la désignation des seuls indices spatio-temporels. Selon cette deuxième option terminologique, la dénomination d'*embrayage* (et du terme *embrayeur*) est alors censée désigner à la fois les indices de personnes et les indices d'ostension (déictiques) :

- indices de personnes (première et deuxième ; absente) ;
- embrayeurs ;
- indices d'ostension (deixis spatio-temporelle).

La spécificité des indices examinés à l'instant leur a valu la dénomination générique d'*individus linguistiques* (Benvéniste, 1974, 83), dans la mesure où, contrairement aux termes nominaux qui renvoient à des concepts, ces marqueurs renvoient à des individus qui sont soit des *personnes*, soit des *moments*, soit des *lieux*. Par leur qualité, ils constituent des mots vides, c'est-à-dire des mots dépourvus de sémantisme propre : leur référence varie avec la situation d'énonciation.

Notons enfin que la problématique de l'embrayage issue des travaux de O. Jespersen, R. Jakobson (« *shifters* ») et Y. Bar-Hillel (« *indexical expressions* ») a permis une réorganisation des classifications en rapport avec les analyses de É. Benvéniste.

Les marqueurs de modalité

L'étude des autres marqueurs de subjectivité, inaugurée par Bréal, développée

par Bally, systématisée par Benvéniste a, depuis ce dernier, fait l'objet d'explorations dans diverses directions. Son extension à l'ensemble des parties du discours peut toujours se prévaloir de cette définition du *modus*, proposée par Bally (1965, 38) : « la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet parlant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit ».

Partant de cette définition, une vue rapide des phénomènes évaluatifs les plus remarquables peut être entreprise.

Le domaine des **modalités d'énonciation** tout d'abord. Il correspond aux moyens par lesquels le locuteur implique ou détermine l'attitude de l'allocutaire à partir de sa propre énonciation. Sur ce point, à la recension effectuée par Bally des tournures les plus typiques (affirmative, négative, interrogative, impérative, exclamative), fait écho l'inventaire plus restreint de Benvéniste. Ce dernier souligne le caractère primordial de l'interrogation qui appelle une réponse, de l'intimation (sous la forme d'ordres ou d'appels), de l'assertion (dont la première caractéristique est d'engager le locuteur sur une certitude et corrélativement d'amener l'allocutaire à y adhérer) : dans tous les cas, cette classification porte sur des formes d'interventions verbales qui visent essentiellement à modifier ou infléchir le comportement d'autrui. Observons que d'un point de vue théorique, cette perspective anticipe ou accompagne, dans le domaine francophone, l'émergence de la problématique pragmatique des **actes de parole**. Dans la même rubrique des modalisateurs d'énonciation, il faut ranger certains adverbes (tels que : *franchement, sûrement, personnellement*, etc.) qui ont pour propriété de spécifier les conditions de recevabilité et la nature de l'acte de parole véhiculé par une énonciation.

Dans un autre ordre d'idée, complémentaire du précédent, le domaine des **modalités d'énoncés** rassemble tous les moyens linguistiques par lesquels le locuteur manifeste une attitude par rapport à ce qu'il dit. Plus spécifiquement, nous dirons avec O. Ducrot (1995, 95) que par ces recours « le locuteur se présente comme éprouvant "telle ou telle" attitude ».

La propriété évaluative se loge dans certains lexèmes — substantifs, adjectifs, verbes et adverbes notamment — qui ont été étudiés par C. Kerbrat-Orechionni (1980). Globalement, cette recherche porte sur l'inscription de l'**axiologie** (c'est-à-dire du jugement de valeur) dans la langue, en particulier dans la composante lexicale.

• Les **substantifs subjectifs** offrent plusieurs illustrations de ce phénomène que l'on peut considérer comme le résultat d'une interférence constante, plus ou moins resserrée, entre la dénotation et la connotation des termes considérés. Il y a lieu de distinguer entre divers types de substantifs subjectifs :

– Les substantifs axiologisés par un procédé de suffixation, sur la base d'autres substantifs (*chauffard, fillasse, revanchard (e), vinasse*) ou à partir de verbes (*vantard, fuyard, fêtard*) ou bien encore à partir d'adjectifs (*blondasse, fadasse, etc.*).

– Les substantifs initialement péjoratifs dont la valeur d'origine a également été renforcée par suffixation : *cossard (cosse), flemmard (flemme), froussard (frousse), trouillard (trouille), etc.* Il est par ailleurs acquis que cette classe de substantifs, péjoratifs en langue, fonctionne vis-à-vis de l'usage comme une matrice d'injures virtuelles.

– Les substantifs péjoratifs de formation délocutive (formés à partir de locutions) : *Marie-salope, Jean-foutre, Suivez-moi-jeune-homme, etc.*

– Les substantifs de même champ lexical qui marquent une gradation dans le registre axiologique : *voiture/automobile, bagnole, tacot, chignole, clou, guimbarde, tire, etc.*

– Certains couples de mots dont le signifié emporte dès le stade de langue un trait évaluatif (+/-) structurant l'opposition lexicale : *puérilité/maturité, responsable/irresponsable, etc.* Ce même phénomène peut encore s'apprécier dans le registre non pas de l'antonymie, mais de la quasi-synonymie, à partir de distinctions pertinentes du trait évaluatif qui relève, dans tous les cas, de la compétence idéologique du locuteur (par exemple l'opposition *jargon/langage*).

– Le cas des acronymes (tel que *SIDA*) peu à peu lexicalisés (*le sida*) est également exemplaire du processus d'axiologisation de certaines zones lexicales. Cela est d'autant plus remarquable dans le cas d'une dénomination d'origine technique qui, sous la pression des circonstances sociales, s'est peu à peu augmentée d'un ensemble de valeurs connotatives (au point de déterminer, par ailleurs, l'émergence d'un micro-système lexical lui-même plus ou moins marqué par l'axiologie : *sidéen/sidaique*).

– Mentionnons enfin les substantifs qui tirent leur morphologie et leur sens de noms propres, et dont l'emploi est en prise directe sur l'arrière-plan idéologique d'une époque et d'une société (*marxisme, léninisme, poujadisme, pétai-*

nisme, hitlérisme, fascisme, gaullisme, etc.). Dans le cas de ces termes, la valeur axiologique (méliorative ou péjorative) varie, une fois de plus, avec le statut du locuteur, exprimant un point de vue, un jugement de valeur, ou, à l'inverse, s'efforçant de neutraliser la dimension évaluative de tel ou tel terme.

• Les **adjectifs subjectifs** constituent une nouvelle classe de termes, mieux définis car plus précisément étudiés. Depuis les travaux de C. Kerbrat-Orecchioni (1980), on les répertorie selon quatre types :

– les adjectifs **subjectifs-affectifs** (type : *poignant, pathétique, drôle*) « énoncent en même temps que l'objet qu'ils déterminent une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet » (1980, 84) ;

– les adjectifs **subjectifs-évaluatifs non axiologiques** (type : *grand, petit, chaud, froid, cher, important*) « sans énoncer de jugement de valeur, même d'engagement affectif du locuteur (...) impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, et dont l'utilisation se fonde à ce titre sur une double norme : (a) interne à l'objet support de qualité ; (b) spécifique du locuteur » (1980, 85-86) ;

– les adjectifs **subjectifs évaluatifs axiologiques** (type : *bien, beau, bien, utile*) « portent sur l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent un jugement de valeur, positif ou négatif : (a) leur usage varie avec la nature particulière du sujet d'énonciation (dont ils reflètent le point de vue idéal) ; (b) ils manifestent de la part du locuteur une prise de position en faveur ou à l'encontre de l'objet dénoté » (1980, 90) ;

– les adjectifs **axiologiques affectifs** (type : *admirable, méprisable, agaçant*) : leurs caractéristiques énonciatives participent respectivement des éléments adjectivaux des deux précédentes classes (1980, 85).

• Les **verbes**, quant à eux, en particulier ceux d'entre eux qui posent le locuteur comme « source de l'évaluation », constituent, de ce point de vue, une classe d'éléments assez hétérogène. Ils s'organisent en fonction de trois grandes catégories modales :

– les **modalités expressives** : *espérer, vouloir, craindre, souhaiter*, etc. ;

– les **modalités épistémiques** (ou apparentées) : *considérer, trouver que, estimer, juger, avoir l'impression, être sûr, penser, croire* ; cette catégorie se

compose de la plupart des verbes caractérisés par O. Ducrot (1980) comme **performatifs du discours intérieur**, pour autant que leur énonciation coïncide avec l'accomplissement d'une disposition psychologique ;

les **modalités déontiques** : elles recouvrent toutes les formes d'expression qui régulent ou gouvernent la relation du locuteur à autrui (permission, obligation, interdiction).

• Les **adverbes modalisateurs d'énoncés**, enfin, précisent le degré d'adhésion du locuteur au contenu énoncé (*peut-être, sûrement, décidément, vraisemblablement* etc.), permettant, à travers cette phraséologie spécifique, l'expression du certain, du possible, du probable, etc.

L'étude des moyens linguistiques de la modalisation recouvre, on le voit, presque l'ensemble du domaine lexical. À proprement parler, la relation subjectivité/évaluation, abordée en termes linguistiques, reprend à son compte une grande part des interrogations de l'ancienne rhétorique sur les échelles de valeurs implicites au discours (*vrai/faux, certain/incertain, bien/mal, utile/inutile*).

2.2 L'hypothèse pragmatique

Un panorama rapide mais précis des moyens linguistiques de l'expression de la subjectivité montre notamment qu'une « exploration pragmatique du lexique » (R. Martin, 1982) constitue une perspective de recherche particulièrement riche. À cet égard, une systématisation de la recherche sur les rapports du matériel lexical et de la théorie de l'énonciation est une étape nécessaire à la double constitution de la théorie du langage et de l'analyse du discours.

C'est ce que tente d'opérer la constitution d'une **pragmatique lexicale** (Sarfati, 1995) orientée sur la fondation d'une lexicologie de l'énonciation ou encore d'une théorie du lexique en prise directe sur le phénomène énonciatif. Il s'agit d'opérer une synthèse raisonnée des études pragmatiques portant sur le lexique, dans un domaine qui s'est longtemps caractérisé par un réel défaut d'unité théorique. Au vu des travaux qui se sont fait jour dans ce domaine (tant français qu'anglo-saxons), plusieurs hypothèses de travail ont été dégagées.

La première hypothèse consiste à postuler une relation d'équivalence formelle (notamment statistique) entre le lexique fondamental d'une langue

naturelle et les unités de son lexique qui sont affectées de valeurs pragmatiques. Par valeur pragmatique, il faut entendre la possibilité pour un item donné de contribuer à la réalisation d'un acte de parole. Or les unités pragmatiques d'une langue se recrutent dans toutes les parties du discours. Suivant une observation de Searle (1979), précisant que « l'unité minimale de signification n'est pas le "mot", mais l'acte de langage », il nous paraît que les catégories d'analyse traditionnelles s'avèrent inopérantes si l'on veut penser l'aspect pragmatique du lexique. Dès lors une double tâche s'impose ; tout d'abord une critique du dispositif théorique traditionnel (Sarfati, 1995) : notamment une critique de la catégorie du mot, et, corrélativement, une mise au jour de la philosophie ou de la conception du langage implicite à toute une tradition grammaticale et linguistique pour laquelle le langage reflète ou représente la réalité davantage qu'il ne l'informe. La notion de **pragmatème** (unité minimale de sens et d'interaction) permet une réorganisation de la répartition des unités lexicales en « parties du discours ». Sur cette base terminologique, la proposition théorique relative à l'organisation pragmatique du lexique peut être formulée dans les termes suivants. À partir d'une généralisation des critères de la performativité verbale, il s'agit de distinguer entre les mots qui permettent d'accomplir des actes de parole (type : *promettre, ordonner*, employés dans des circonstances adéquates à la première personne du présent, etc.) et les mots désignant des actes de parole (type : *insulter, convaincre*, etc.) ou qui véhiculent des valeurs pragmatiques (mots grammaticaux, interjections). Cette répartition des différents types de mots en fonction de leur propriétés énonciatives respectives présente l'intérêt de mettre en évidence la dualité fonctionnelle fondamentale des mots d'une langue, désormais appréhendés sous le double rapport de leur versant strictement lexical (comme des unités du discours) ou de leur versant notionnel (comme des systèmes de notions et concepts désignant des stratégies de discours).

Deux critères permettent principalement de ranger les mots pragmatiques dans telle ou telle catégorie de pragmatèmes. Tout d'abord le critère formel de consistance ; ensuite le critère fonctionnel de rendement discursif. Les mots présentent une épaisseur notionnelle relative selon qu'ils sont aptes à désigner (pragmatème du troisième degré), à désigner et/ou à accomplir des actes de parole (pragmatèmes du second degré) ou à accomplir des actes sans aucune valeur désignative (pragmatèmes du premier degré). Le critère fonc-

tionnel du rendement discursif permet quant à lui d'assigner à chaque item de chaque catégorie un ensemble de possibilités d'emploi. Ces possibilités d'emplois s'analysent elles-mêmes en vertu d'un paramètre de prévisibilité qui permet de simuler le calcul du sens. Selon cette conception ouverte sur le principe d'une « sémantique syntagmatique » (O. Ducrot, 1984) qui tend à analyser les unités de langue selon la linéarité du discours, le rendement d'une unité lexicale s'appréhende à partir de ses possibilités expressives de base. Les critères lexicologiques classiques de fréquence et de disponibilité des unités, selon les genres de discours et compte tenu du contexte d'énonciation, sont également utilisés comme indices d'analyse. La signification complète d'un item peut donc s'appuyer sur la base du calcul sémantique que constitue le faisceau des stéréotypes énonciatifs qui *a priori* configurent son spectre d'emploi.

Sur un autre plan méthodologique, le corpus lexicographique (notamment les dictionnaires de langue) est un outil heuristique fécond pour ce type d'analyse. D'une part parce que ces ouvrages donnent une modélisation assez exacte du rendement fonctionnel des différentes sortes de mots ; d'autre part, parce que par le biais d'une consignation même approximative du réseau énonciatif standard de chacun d'eux, les dictionnaires fournissent de précieuses informations sur les schémas de transaction, mais également « l'arrière-plan sémantique » (Searle, 1985) d'une société donnée. Au-delà d'un examen du spectre d'emploi et de la structure sémantique des unités, la description lexicographique fourmille d'instructions sur les scénarios d'énonciation envisagés d'un point de vue discursif.

3. LES FACTEURS D'UNIFICATION DU TEXTE

Au-delà de l'approche séquentielle, il faut s'interroger sur les facteurs d'unification du texte. L'unification est une notion qui recouvre deux points de vue complémentaires. M.A.K. Halliday et R. Hasan (1976) opposent le **texte** à la **texture** du texte. Le **texte** est défini comme « l'unité de base de la signification dans le langage » ; quant à la notion de **texture**, elle désigne plus précisément toute l'organisation formelle du texte dans la mesure où cette organisation assure sa continuité sémantique, son isotopie. La notion de **cohésion** du texte renvoie à la continuité sémantique qu'il constitue en vertu de

son organisation propre. La notion de **cohérence** caractérise le texte du point de vue de la performance discursive attestée par des règles de bonne formation, et ceci dans l'optique des receveurs (R. Paty, 1993, 115). Dans une perspective qui permet d'intégrer les différentes composantes du couple texte/texture, on distingue encore entre trois plans de structuration du tout textuel :

- la macrostructure ou le plan supraphrastique du texte ;
- le plan intraphrastique (qui correspond à son organisation thématique) ;
- le plan interphrastique (plan effectif de la cohésion).

L'articulation de ces trois niveaux détermine donc le texte comme une totalité unifiée et unifiante. En vertu de cette intrication qui valide sa cohérence (le point de vue du receveur) et garantit sa cohésion, le texte est encore qualifié de **présupposition résolue**. Selon Hasan-Halliday (1976, 4) : « la cohésion intervient quand l'interprétation d'un élément du discours dépend de celle d'un autre. L'un présuppose l'autre, en ce sens qu'il ne peut être effectivement compris que par recours à l'autre. Quand cela a lieu, une relation cohésive est établie, et les deux éléments, le présupposant et le présupposé, sont potentiellement intégrés dans un texte. » D'autre part, comme le rappellent Moeschler et Reboul (1994), « le texte peut encore être défini comme un ensemble d'énoncés entre lesquels existe un lien. Ce lien est de nature multiple : thématique, référentielle, propositionnelle, illocutoire, argumentative. Une condition de bonne formation est liée à l'existence d'une permanence thématique. »

3.1 La notion de progression thématique

Tout texte comporte un **thème** (ce dont il est question). C'est sur la base de ce point de départ connu que, par suite, le développement textuel amène un **propos** (des informations nouvelles). Du point de vue de sa progression, le contenu sémantique du texte obéit donc à une double organisation : une organisation de type énonciatif et psychologique — qui consiste dans la relation thème/propos (on parle encore de **rhème**) —, une organisation logique des unités (réparties en unités déjà identifiées (ou éléments thématiques) et unités identifiantes (ou éléments rhématiques).

Comme on l'a vu, le texte est une suite de séquences. Mais du point de vue global qui nous intéresse ici, tout texte peut être défini comme *un développe-*

ment progressif et cohérent de l'information communiquée à partir d'un thème donné. Il y a donc lieu de parler d'une dynamique du texte. Pour rendre précisément compte de cette dynamique, il faut distinguer, depuis les travaux de Danes (1974) et Adam (1990), **trois principaux types de progression thématique**.

3.2 La progression à thème constant

Chaque phrase du texte (notée : Ph) part du même thème (Th) en développant des rhèmes ou propos (Pr) successifs différents :

Ph 1 : Th 1 - Pr 1

Ph 2 : Th 1 - Pr 2

Ph 3 : Th 1 - Pr 3, etc.

Les moules merlières sont *des moules* qui, *percées de petits trous*, rendent un son étrange, analogue au sifflement du merle. *La moule percée de trous* ressemble beaucoup à ce bizarre petit instrument de musique que l'on appelle ocarina. Lorsque la tempête fait rage, *les moules percées de trous* font entendre un sifflement sauvage qui avertit les navigateurs. *Elles* écartent ainsi leurs navires des dangereux récifs où ils allaient se briser.

Gaston de Pawlowski

3.3 La progression à thème linéaire

Le propos (Pr) d'une phrase (Ph) est repris comme thème (Th) de la phrase suivante. Ce nouveau thème fait l'objet d'un nouveau propos, lui-même repris avec le statut de thème, etc. :

Ph 1 : Th 1 - Pr 1

Ph 2 : Th 2 (= Pr 1) - Pr 2

Ph 3 : Th 3 (= Pr 2) - Pr 3 etc.

Le mouvement de la locomotive aérostatique se fait au moyen d'une rupture d'équilibre aux extrémités et d'un *centre de gravité*. Ce point d'appui, M. Pétin se l'est procuré par *un moyen d'une simplicité extrême*. Le procédé a consisté à établir dans l'endroit que laissent libres les ballons, de vastes châssis posés horizontalement et garnis de toiles.

Théophile Gautier, *La Presse*, 4 juin 1850.

3.4 La progression à thème divisé

Le thème d'ensemble, ou hyperthème (noté HTh) est divisé en sous-thèmes (Th) à partir desquelles les phrases (Ph) successives développent de nouveaux propos (Pr) :

Ph 1 : HTh - Th 1 - Th 2 - Th 3

Ph 2 : Th1 - Pr 1 - Pr 2 etc.

Ph 3 : Th2 - Pr 1 - Pr2 etc.

Ph 3 : Th3 - Pr 1 - Pr2 etc.

Le village était là, le village tout entier, hommes et bêtes. Et il semblait attendre.

Il semblait attendre avec confiance. C'était un village patient et de bonne foi. Cela sautait aux yeux, rien qu'à voir la tête des gens. Elles étaient sensées et pacifiques et il y en avait plusieurs rangs.

Le premier se tenait assis gravement sur un banc de bois. Au milieu trônait le maire. Le maire avait la face glabre et les cheveux raides et blancs. Il s'était endimanché. Un énorme faux col amidonné sortait de sa jaquette puce, et probablement le gênait beaucoup, car il n'osait pas tourner la tête. (...)

Devant son immobilité, les autres, par respect, restaient immobiles. À sa droite, d'abord, le vieux curé. Par habitude, il croisait les mains sur son ventre. (...)

Tel était le banc des notables.

Henri Bosco, *L'Enfant et la Rivière*.

Notons enfin que les formes de progression thématique résultent d'une option d'expression. Toutefois, cette option est fortement contrainte par le type de texte. À titre indicatif, la progression à thème constant peut être caractéristique de la narration, mais aussi de l'explication et de l'argumentation ; la progression linéaire convient au texte explicatif, la progression à thème divisée au texte descriptif. Mais les différents types de progression peuvent également être combinés entre eux dans un même texte.

4. LES FACTEURS DE COHÉSION ARGUMENTATIVE

Une conception large de l'isotopie permet de discriminer deux principaux types de facteurs de cohésion. Les facteurs grammaticaux reposent principale-

ment sur le recours aux pronoms personnels, démonstratifs, relatifs, articles définis; déterminants possessifs et démonstratifs, auxquels il faut bien sûr ajouter les temps verbaux, conditions essentielles de la production de l'**isotopie temporelle** (D. Maingueneau). Les facteurs lexicaux consistent principalement en l'usage de périphrases (ou descriptions définies), termes remplaçant une proposition, termes de synthèses et termes synonymes. L'exploitation textuelle du lexique, et notamment des champs lexicaux, assure, avec les éléments précédents, l'isotopie lexicale (ou **isosémie**) du tout. Une troisième catégorie de moyens, sur lesquels reposent la régulation et la cohésion logico-sémantique du texte, garantissent en outre l'**isotopie argumentative** de l'ensemble : mots du discours, marqueurs d'intégration, *topoi*.

4.1 Les régulations argumentatives

La théorie de l'argumentation dans la langue (TAL), développée par O. Ducrot et J.-C. Anscombe, repose sur l'hypothèse que la relation entre énoncés est argumentative et non pas déductive. Par ailleurs la TAL étaye l'idée selon laquelle les règles argumentatives qui régissent les enchaînements entre énoncés sont gouvernés par des lieux communs argumentatifs (des topiques, au pluriel : *topoi*, sg. *topos*). Nous exposons ici la version standard de la théorie des *topoi* (ses développements récents ne permettent pas de la figer).

Qu'est-ce qu'un *topos* dans cette perspective ?

Selon J.-C. Anscombe (1995, 39), les *topoi* répondent à deux caractéristiques empiriques : ce sont tout d'abord des « principes généraux qui servent d'appui au raisonnement », comme tels « ils ne sont jamais assertés » mais « utilisés ». D'autre part, et cet aspect de leur prégnance a une grande importance pour l'analyse du discours, « ils peuvent être créés de toute pièce », sans compter que la plupart du temps ils sont « présentés comme allant de soi ». Enfin, s'ils constituent un fait linguistique, J.-C. Anscombe fait observer que leur « existence » est « un fait de sociologie ». Les *topoi* entrent dans la structuration de tout discours. Ils s'avèrent particulièrement productifs dans les discours politiques et publicitaires. Ils sont susceptibles de varier d'une culture à une autre, d'une époque à l'autre. Ils déterminent les options et le « prêt à penser » qui caractérise l'opinion (la *doxa*). Leur valeur idéologique prime sur leur consistance logique (ex : *Pour une meilleure justice sociale, il*

faut redistribuer les richesses) ; de même, deux *topoi* contraires peuvent coexister dans une même société, au même moment historique (les formes sentencieuses explicitent des *topoi* parfois antinomiques : *Qui se ressemble s'assemble/Les extrêmes s'attirent*).

4.2 Argumentation et *topoi*

La théorie standard des *topoi* argumentatifs distingue entre deux catégories de *topoi* : les *topoi* **intrinsèques**, qui structurent le signifié des mots (leur signification), et les *topoi* **extrinsèques**, qui sont mobilisés pour justifier des enchaînements argumentatifs (de type conclusifs).

La recherche sur les *topoi* intrinsèques (appelés encore *topoi* lexicaux) intéresse de fait la lexicologie, et notamment, de manière corrélative, la réflexion sur l'inscription de la subjectivité dans le langage.

Étant donnés les exemples suivants :

- a) *Pierre est riche : il peut s'offrir n'importe quoi.*
- b) *Marie est belle : elle séduit tous les hommes.*
- c) *La valise est énorme : elle ne tiendra pas dans le coffre.*

Dans chacun de ces exemples, dont les constituants paraissent entretenir une relation argumentative forte (les deux points ayant ici la valeur d'un « donc »), le second membre de l'énoncé a), b) et c) ne fait en réalité qu'expliciter ce qui est déjà contenu dans le premier.

La signification des mots « riche », « belle », « énorme » inclut respectivement les notions de « pouvoir d'achat », de « séduction », de « volume », etc. Ces notions sont des prédicats topiques intrinsèques. Les énoncés a, b et c n'ajoutent rien à la valeur linguistique des unités lexicales, ils procèdent simplement à « un déploiement du *topos* » (C. Plantin, 1990) incorporé dans leur signification.

Par ailleurs, les *topoi* extrinsèques (c'est-à-dire extérieurs à la signification des mots) permettent, quant à eux, de construire des représentations idéologiques qui servent de support au raisonnement (J.-C. Anscombe, 1995, 57). En tant que tels, ils « garantissent l'enchaînement de deux segments E1 (A) et E2 (C) dont l'un est présenté comme argument justifiant l'autre donné comme conclusion » (O. Ducrot, 1995, 85).

Considérons, par contraste avec les précédents, les exemples suivants :

- a) *Pierre est riche : il est donc avare (vs généreux).*
 b) *Marie est belle : elle est donc coquette (vs naturelle).*
 c) *La valise est énorme : les douaniers vont la remarquer.*

Dans chacun de ces exemples, on perçoit bien que c'est un principe implicite qui garantit le passage de E1 à E2, du premier au second membre de l'enchaînement (du type : *Les riches sont avares*, ou, à l'inverse : *Les riches sont généreux*, ou encore : *Les belles femmes sont coquettes*, ou au contraire : *Les belles femmes n'ont pas besoin d'être coquettes, leur beauté est naturelle*, etc.). Les *topoi* extrinsèques, qui sont de véritables *topoi* argumentatifs, ne répètent pas purement et simplement une signification déjà contenue dans les mots. Ils correspondent à l'ensemble des croyances informulées qui gouvernent et traversent leur emploi. Ils organisent leur agencement et assurent ainsi la progression du raisonnement.

4.3 Caractéristiques des *topoi*

Les *topoi*, intrinsèques (lexicaux) et extrinsèques (argumentatifs), vérifient trois caractéristiques. O. Ducrot (1995, 86) les décrit ainsi :

1. Ce sont des croyances présentées comme communes à une certaine collectivité (au minimum au locuteur et son allocutaire).
2. Ces croyances sont données comme ayant un caractère de généralité (elles valent aussi pour situations différentes de la situation particulière dans laquelle ils sont utilisés).
3. Ces croyances mettent en relation deux échelles ou deux prédicats graduels qui permettent d'articuler un raisonnement.

Étant donné l'exemple : a) *Il fait chaud. Allons à la plage !* Le beau temps, de façon générale, mais aussi dans la situation particulière qui justifie l'énonciation présente, est allégué comme facteur d'agrément (pour s'exposer au soleil ou prendre un bain de mer). Selon O. Ducrot, l'auteur de a) déclare valide le schéma topique reliant la chaleur et l'agrément de la plage. Or, dans l'énoncé contraire b) : *Il ne fait pas chaud, n'allons pas à la plage*, l'auteur de b) invalide le schéma topique mettant en relation les prédicats (chaleur, agrément) appliqués à la situation S.

4.4 La notion de parcours interprétatif

Pour rendre compte de la gradualité (ou du caractère scalaire) des *topoi*, J. Moeschler-A. Reboul (1994, 317) proposent la formulation suivante : « Plus un objet O a la propriété P, plus l'objet O' (identique ou différent de O) a la propriété P'. »

Reprenant la formalisation proposée par Anscombre-Ducrot (1995, 51 et 87), ils rappellent : « Si on associe les relations P (O) et P'(O') aux formes propositionnelles P et Q on obtient quatre structures logiques. »

Prenons deux exemples :

- a) *Dépêche-toi : il est huit heures.*
- b) *Prends ton temps : il est huit heures.*

Les énoncés a) et b) mettent en œuvre, à des degrés différents, les deux « principes » (topoi ou schémas topiques) suivants :

1. *Il ne faut pas perdre son temps.*
2. *Il faut prendre son temps.*

Les formes propositionnelles développées en a) et b) expriment donc deux conceptions du temps radicalement différentes. Ces conceptions déterminent les structures logiques ou formes topiques (noté FT) suivantes, chacune porteuse d'une idéologie spécifique :

1) *Il ne faut pas perdre son temps*, se traduit ainsi :

FT1 : Moins on a de temps, plus il faut se dépêcher (soit : - P, + Q) idéologie civique : *Je me dépêche car je suis en retard.*

FT1' : Plus on a de temps, plus il faut se dépêcher (soit : + P, + Q) idéologie pragmatiste : *Le plus tôt est le mieux.*

2) *Il faut prendre son temps*, se traduit selon ces parcours de sens :

FT2 : Plus on a de temps, moins il faut se dépêcher (soit : + P, - Q) idéologie défaitiste : *Plus la peine de...*

FT2' : Moins on a de temps, moins il faut se dépêcher (soit : - P, - Q) idéologie de la paresse : *Rien ne presse...*

L'utilisation des formes topiques détermine pour chacune d'elle un parcours interprétatif différent. Autrement dit, un enchaînement argumentatif peut être justifié par deux formes topiques (deux idéologies différentes).

Étant donné les exemples suivants :

- a) *Il est huit heures : dépêche-toi.*

b) *Il est huit heures : prends ton temps.*

Les énoncés conclusifs de a) et b) résultent des applications topiques suivantes :

Dépêche-toi

FT1/FT1'

T. (Il ne faut pas perdre son temps)

Prends ton temps

FT2/FT2'

T. (Il faut prendre son temps)

Il est huit heures

Comme on peut l'observer, une même conclusion est susceptible d'être interprétée par deux formes topiques différentes, reposant par ailleurs sur un même *topos* (FT1 = Je me dépêche car je suis en retard, FT1' = Le plus tôt est le mieux ; *topos* = Il ne faut pas perdre son temps).

Un *topos* est dit **concordant** quand il assigne à ses deux échelles ou prédicats P et Q un même parcours de sens :

- parcours ascendant dans la forme topique (+ P, + Q) ;
- parcours descendant dans la forme topique (- P, - Q).

Les formes topiques équivalentes d'un même schéma topique sont dites réciproques ou converses. Un *topos* est dit **discordant** quand il assigne à ses prédicats P et Q des parcours de sens inverses : (+ P, - Q) / (- P, + Q).

Dans les deux versions déjà citées de l'exemple de O. Ducrot :

a) *Il fait beau, allons à la plage.*

b) *Il ne fait pas beau. N'allons pas à la plage.*

L'enchaînement a) mobilise la forme topique concordante (+ P, + Q) du schéma topique (le beau temps est un facteur d'agrément, etc.) ; tandis que l'enchaînement b) mobilise la forme topique concordante converse (- P, - Q) (l'absence de beau temps est désagréable, etc.). Enfin un schéma topique peut être appliqué avec plus ou moins de force :

a) *Il fait chaud, allons à la plage.*

a') *Il fait très chaud, allons à la plage.*

b) *Il ne fait pas chaud, n'allons pas à la plage.*

b') *Il fait froid, n'allons pas à la plage.*

4.5 *Topoi*, mots pleins et mots vides

Pour la théorie standard des *topoi* fondée sur l'hypothèse scalaire (gradualité des prédicats), des couples lexicaux, tels que *courageux/poltron*, *prudent/téméraire*, articulent des termes antonymes dont la différence sémantique repose sur des mécanismes d'emploi distincts d'un même *topos*. Par exemple :

- a) *Pierre a été courageux.*
- b) *Pierre a été poltron.*
- c) *Pierre a été prudent.*
- d) *Pierre a été téméraire.*

Dans les cas a) et b) l'antonymie convoque avec un effet axiologique divergent le principe topique selon lequel : « C'est un signe de valeur que d'affronter le danger. » Dans les cas c) et d), c'est un autre *topos* (du type : « C'est un signe de valeur de savoir éviter le danger ») qui fonde l'antonymie. La plupart des termes lexicaux révèlent non seulement "l'idéologie du locuteur" mais "aussi de l'objet". Dans de tels emplois, le jugement de valeur s'incorpore à la valeur désignative des termes.

Parallèlement aux mots pleins (dotés d'une signification, c'est-à-dire pleinement prédicatifs), dont l'usage dépend de la gestion d'un réservoir presque illimité de *topoi*, les mots vides (rarement employés seuls, car dépourvus de contenu sémantique particulier) assument une fonction de maintien ou de modification des topiques à l'œuvre dans un enchaînement. Par exemple :

- a) *Pierre travaille.*
- b) *Pierre travaille lentement.*
- c) *Pierre travaille sûrement mais lentement.*

Dans b) l'adverbe nuance le *topos* à l'œuvre dans le signifié du mot « travail » (« Quand on travaille on devrait être rentable »). En c), le connecteur « mais » inverse la valeur sémantique préalablement acquise, indiquant une conclusion différente de celle que semblait annoncer le premier membre de l'énoncé (c' : *Pierre travaillé sûrement donc il avance vite*).

Si les mots pleins véhiculent des *topoi* (donc des idéologies) en revanche les mots vides « agissent sur ceux des mots pleins, en les conservant ou en les modifiant » (O. Ducrot, 1995, 98).

Parallèlement aux régulations de surface garanties par l'usage des mots vides (mots du discours : opérateurs et connecteurs à orientation argumenta-

tive spécifiques, marqueurs d'intégration linéaire qui indiquent le début, la progression et la clôture d'une énumération), ce sont les topiques lexicaux et argumentatifs qui assurent les régulations profondes du discours.

5. TEMPORALITÉ ET TEMPS LINGUISTIQUE

Mais tous ces éléments, dont l'emploi s'articule à l'initiative de parole des locuteurs, ne seraient pas aussi significatifs sans le point d'appui majeur, la construction de la temporalité, qui leur confère efficacité et pertinence. Pour Benvéniste, l'énonciation est indissociable d'un processus de temporalisation par lequel précisément le locuteur s'approprie la langue.

Voilà pourquoi il pose d'emblée que la temporalité « est produite en réalité dans et par l'énonciation » (1974, 83-81). Il distingue très nettement entre la temporalité extralinguistique (qui organise différents types d'expériences) et la temporalité linguistique (qui organise la langue et constitue l'avènement du sujet à la parole). La temporalité extralinguistique réfère à deux dimensions temporelles elles-mêmes irréductibles l'une à l'autre :

- le temps physique (temps physique du cosmos et de la nature qui a pour corrélat dans l'homme une expérience de la durée) est un « continu uniforme, infini, linéaire, segmentable à volonté » (p. 70) ;
- le temps chronique désigne plus particulièrement la suite logique des événements où se coule notre propre vie. C'est le temps du calendrier, temps objectif par les rythmes sociaux, historiques, culturels.

Par différence, le temps linguistique se comprend comme temporalité spécifiquement humaine, puisqu'elle est « dépositaire des catégories propres à l'expérience humaine du temps » (p. 73-82). Et Benvéniste d'ajouter : « C'est par la langue que se manifeste l'expérience du temps. »

Il en résulte d'une part que chaque langue particulière, loin d'être « un calque de la réalité » propose des « constructions diverses du réel » (1974, 69), et d'autre part que chaque langue constitue une médiation obligée et structurante entre le sujet et les autres individus, le sujet et le temps, le sujet et le monde. Dans cette optique, il ne saurait être question de comparer le langage à un outil, moins encore à un pur instrument de représentation du réel. D'une manière générale, ce n'est en effet pas le sujet qui maîtrise le

langage, mais le langage qui informe la possibilité même pour un individu d'être sujet.

Mais quelle est plus précisément la nature du temps linguistique ?

Benvéniste fait tout d'abord observer que dans toute langue, « on constate une certaine organisation linguistique de la notion de temps ». Mais plus particulièrement, les différentes langues organisent le temps en référence à un présent. Ce présent est purement et simplement le présent (moment) de l'énonciation, encore désigné comme instance de discours. Le temps linguistique par excellence consiste dans le moment présent de l'énonciation, point d'ancrage absolu de la temporalité. De cette théorie du présent comme temps de la parole, Benvéniste déduit deux caractéristiques intrinsèques :

- la sui-référentialité du temps linguistique (« Le repère temporel du présent ne peut qu'être intérieur au discours », 1966, 262) ;
- la centralité du temps linguistique dans l'organisation du passé et du futur (« La langue doit par nécessité ordonner le temps à partir d'un axe, et celui-ci est toujours et seulement l'instance du discours », 1966, 74-87).

CENTRE

Présent/énonciation

passé GÉNÉRATEUR futur

« un centre générateur et axial ensemble »

(Benvéniste, 1974, 79)

5.1 La distinction discours / histoire

Le temps linguistique, en tant que moment présent de l'énonciation, n'est pas à proprement parler un « temps » grammatical, mais le point de repère temporel dont dépend l'organisation grammaticale de la temporalité. Or à partir de ce repérage initial (l'instant *t* de l'énonciation), Benvéniste isole deux systèmes « distincts et complémentaires » (1974, 238) qu'il dénomme respectivement discours¹ et histoire. Ces deux orientations temporelles manifestent deux plans d'énonciation différents.

1. Ces distinctions introduisent une ambiguïté terminologique. Il ne faut pas confondre l'instance d'énonciation, qualifiée de discours, avec le discours (plan d'énonciation opposé au récit) dont le sens procède d'une acception plus restreinte.

Globalement, le système du discours coïncide avec le présent de la parole, tandis que le système de l'histoire (ou encore du récit) correspond à la temporalité de l'événement.

Le plan du discours

Il intéresse « tous les genres où quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne » (p. 242). Ce plan implique, au sens de Benveniste, les discours « oraux » : en priorité bien sûr, les discours développés oralement (« de la conversation la plus triviale à la harangue la plus outrée »), mais également le discours écrit pour autant qu'il s'aligne sur le registre de l'interlocution manifestée (« correspondances, mémoire, théâtre, ouvrages didactiques »). D'autre part, le plan énonciatif du discours mobilise prioritairement les formes personnelles (je et tu) et, de manière incidente (à la fois nécessaire et secondaire), les indices de la troisième personne grammaticale. Quant à ses formes temporelles spécifiques, le discours en mobilise un vaste éventail (imparfait, passé composé, plus-que-parfait, futur, futur antérieur, présent) d'où le passé simple est exclu. L'effet de « subjectivité » qui en résulte tient donc au choix des indices personnels, déictiques, temporels et modaux sur lesquels il se fonde :

Tu ne t'imagines pas quel poète c'est que Ronsard. Quel poète ! quel poète ! quelles ailes ! C'est plus grand que Virgile et ça vaut du Goethe, au moins par moments, comme éclats lyriques. Ce matin, à 1 heure et demie, je lisais tout haut une pièce qui m'a fait presque mal nerveusement, tant elle me faisait plaisir.

C'est comme si l'on m'eût chatouillé la plante des pieds.

G. Flaubert, *Lettre à Louise Colet*, 16 février 1852.

Le ton et les moyens sont ceux du dialogue. L'embranchement est fortement dépendant de la situation d'énonciation. L'énonciateur affirme nettement sa présence par des indices spécifiques (première et deuxième personnes, déictiques (*ce matin, à une heure et demie*), temps verbaux (présent/passé composé), termes subjectifs et marques d'évaluation (*plus grand que, ça vaut, etc.*).

Le plan énonciatif de l'histoire

Ce second plan concerne principalement « le récit des événements passés » (p. 239), à savoir « la présentation des faits survenus à un certain moment du temps, sans aucune intervention du locuteur du récit ». Dans cette perspective, l'événement « se raconte » plus qu'il n'« est raconté ». Ce registre d'énonciation mobilise principalement la forme de la troisième personne. Quant aux moyens d'expression de la temporalité, ils reposent sur l'ensemble des « temps de l'histoire » (plus-que-parfait, passé antérieur, passé simple, imparfait, à l'exception du passé composé, forme réservée au discours, présent, etc.). Si l'imparfait se rencontre dans les deux plans d'énonciation, il n'en demeure pas moins associé, avec des valeurs distinctes, à des temps du passé radicalement différents (passé composé/imparfait ou passé simple/imparfait). L'effet d'objectivité qui en résulte tient à la mise en retrait apparente du locuteur, qui appuie son propos sur des moyens linguistiques déconnectés du présent de l'énonciation :

Les préparatifs pour le mariage de Madame² étaient achevés. Le duc d'Albe arriva pour l'épouser. Il fut reçu avec toute la magnificence et toutes les cérémonies qui se pouvaient faire dans une pareille occasion. (...)

Peu de jours avant celui que l'on avait choisi pour la cérémonie du mariage, la reine dauphine donnait à souper au roi son beau-père et la duchesse de Valentinois. Mme de Clèves, qui était occupée à s'habiller, alla au Louvre plus tard que de coutume. En y allant, elle trouva un gentilhomme qui la venait quérir de la part de Mme la Dauphine. Comme elle entra dans la chambre, cette princesse lui cria de dessus son lit où elle était, qu'elle l'attendait avec une grande impatience.

Mme de Lafayette, *La Princesse de Clèves* (1678).

L'énonciateur atténue les marques apparentes de sa présence. Le récit coïncide avec l'effacement des principaux signes de la communication directe (indices de personnes : *lui/elle/cette princesse/noms* propres/substantifs désignatifs (génériquement la troisième personne) ; déictiques (le repérage temporel est celui des événements décrits ; le repérage spatial dépend du contexte, *la chambre, le Louvre* ; temps verbaux : passé simple/plus-que-parfait/impar-

2. Il s'agit d'Elisabeth, fille de Henri II et de Catherine de Médicis.

fait ; la seule marque évaluative — l'impatience — est attribuée par le narrateur à l'un des personnages par la médiation du discours indirect libre).

En schéma :

présent / énonciation (instance du discours)	
DISCOURS Je/Tu pas de passé simple SUBJECTIVITÉ	HISTOIRE (RÉCIT) Il/Elle pas de passé composé OBJECTIVITÉ

5.2 Les constructions mixtes

Toutefois la distinction de deux plans d'énonciation structurant ne détermine pas un cloisonnement étanche entre des types de textes. L'opposition discours/histoire (récit) a d'abord une portée théorique et analytique. Il n'est en effet pas rare de rencontrer des compositions textuelles qui marquent leur appartenance ou leur participation, dans des proportions diverses, à ces deux registres. La diversité de ce phénomène s'atteste principalement dans les formes privilégiés de l'alternance du discours et du récit dans une même texte, ou, à la limite, de l'indiscernable dans ce qu'il est précisément convenu d'appeler un « effet de brouillage ».

Dans ce registre, signalons pour commencer le cas de **l'insertion du discours dans un récit**, à partir d'un fragment romanesque :

– *Le petit est là ?* demanda Michu à sa femme.

– Il rôde autour de l'étang, *il* est fou des grenouilles et des insectes, dit la mère. Michu *siffla* de façon à faire trembler. La prestesse avec laquelle son fils *accourut* démontrait le despotisme exercé par le régisseur de *Gondreville*. Michu, *depuis 1789*, mais surtout *depuis 1793*, était à peu près le maître de cette terre. La terreur qu'il inspirait à sa femme, à sa belle-mère, à un petit domestique nommé Gaucher, et à une servante nommée Marianne, était partagée à dix lieux à la ronde. *Peut-être ne faut-il pas tarder plus longtemps* de donner les raisons de ce sentiment, qui, d'ailleurs, *achèveront* au moral le portrait de Michu.

H. de Balzac, *Une ténébreuse affaire* (1843).

Dans ce cas précis, l'intrication discours/récit est caractéristique des premières lignes du texte. Les moments de discours se distinguent donc par les indices de personnes (évoquant d'entrée de jeu une situation d'échange verbal), par les indices temporels (présent et futur), le repérage déictique (*là*), une modalisation (*peut-être*). Le développement « historique », dominant, se caractérise par ses propriétés spécifiques : temporelles (imparfait, passé simple lié à la relation de l'action), personnelles (emploi de la troisième personne), déictiques (spatiaux : nom de lieu ; temporels : dates).

Le cas de figure inverse, l'**insertion du récit dans le discours**, apparaît en revanche dans un autre genre, celui de l'essai :

Je ne suis pas bon naturaliste (qu'ils disent) et ne sais guère par quels ressorts la peur agit en nous ; mais tant il y a que c'est une étrange passion ; et disent les médecins qu'il n'en est aucune qui emporte plutôt notre jugement hors de sa due assiette. De vrai, j'ai vu beaucoup de gens devenir insensés de peur ; et, aux plus rassis, il est certain, pendant que son accès dure, qu'elle engendre de terribles éblouissements. Je laisse à part le vulgaire, à qui elle représente tantôt des bisaïeux sortis du tombeau enveloppés en leur suaire, tantôt des loups-garous, des lutins et des chimères. Mais parmi les soldats mêmes, où elle devrait trouver moins de place, combien de fois a-t-elle changé un troupeau de brebis en escadron de corselets ? des roséaux et des cannes en gens d'armes et lanciers ? nos amis en nos ennemis ? et la croix blanche en la rouge ?

Lorsque Monsieur de Bourbon prit Rome, un porte-enseigne qui était à la garde du bourg Saint-Pierre fut saisi d'un tel effroi à la première alarme que par le trou d'une ruine il se jeta, l'enseigne au poing hors de la ville, droit aux ennemis, pensant tirer vers le dedans de la ville ; et à peine enfin, voyant la troupe de monsieur de Bourbon se ranger pour le soutenir, estimant que ce fût une sortie que ceux de la ville fissent, il se reconnut, et tournant la tête, rentra par ce même trou par lequel il était sorti plus de trois cents pas avant en la campagne.

Montaigne, *Essais*, I (orthographe modernisée).

L'alternance est nette. Le discours précède le récit. L'un et l'autre font bloc. Le moment de discours occupe le premier paragraphe, presque tout le corps du texte. Avec ses marques particulières : de personne d'abord (*Je*), déictiques ensuite (l'expression *combien de fois ?* — directement embrayée sur une visée temporelle qui coïncide avec l'instance d'énonciation), tempo-

relles (présent, passé composé), modales (interrogation directe) et évaluatives (*bon naturaliste*), tour familier (*qu'ils disent*). Le moment de récit s'insère ensuite³, avec une valeur d'illustration à l'appui d'une argumentation. Ce passage affiche de façon très tranchée ses caractères propres : indices de personnes (troisième : *Monsieur de Bourbon, il*), déictiques (spatiaux : *Rome, garde de bourg Saint-Pierre, trou de ruine* ; temporels : *avant la campagne*), temps (passé simple/imparfait).

La liaison étroite des deux plans d'énonciation isolés par Benvéniste produit une textualité mixte dans laquelle il devient plus difficile que dans les cas d'alternance simple de faire la part du récit et celle du discours. Tout au moins lors d'une première lecture :

Cela arriva le 4 de septembre, l'an de ces gros orages, cet an où il y eut du malheur pour tous sur notre terre.

Si vous vous souvenez, ça avait commencé par une sorte d'éboulement du côté de Toussière, avec plus de cinquante sapins culbutés cul-dessus tête. La ravine charriait de longs cadavres d'arbres, et ça faisait un bruit... C'était pitié de voir éclater ces troncs de bon bois contre les roches, et tout ça s'en aller sur l'eau, en charpie comme de la viande de malade. Puis il y eut cet évasement de la source de Fontfroid. Vous vous souvenez ? Cette haute prairie soudain toute mollie, puis cette bouche qui s'ouvrit dans les herbes, et on entendait au fond balloter l'eau noire, puis ce vomissement qui lui prit à la montagne, et le vallon qui braillait sous les lourds paquets d'eau froide.

Jean Giono, *Solitude de la pitié* (1932).

La différenciation se fait pourtant à la faveur d'un contraste net entre les indices temporels : tantôt le passé composé (discours), tantôt le passé simple (récit). D'autres indices de démarcation apparaissent avec un examen plus attentif. Le plan du discours se reconnaît à l'usage de la deuxième personne, mais également à celui de l'interrogation directe, ou bien encore à certaines marques typiques de l'oral, y compris familier (*c'était pitié, tout ça, braillait*). Le plan du récit — outre l'emploi du passé simple — se reconnaît particulièrement dans les occurrences de la troisième personne (*ceci arriva, il y eut, etc.*). Mais l'effet de brouillage, s'il en est, résulte du point de vue du lecteur, de la

3. En italique dans le texte.

difficulté à interpréter de manière univoque un dispositif de repérage spatio-temporel indécidable. Les indices spatiaux (le même lieu identifié à l'aide de deux dénominations fonctionnellement distinctes : un nom de village *Toussière*, une désignation réflexive : *notre terre*) réfèrent simultanément au lieu de l'histoire évoqué par le moment de récit (*Toussière*) et au lieu de l'événement rapporté selon les normes du discours (*notre terre*). L'indice temporel le plus topique consiste, quant à lui, en une simple date (*le 4 de septembre*) difficilement assignable parce qu'incomplète, mais que l'on pourrait aussi bien rattacher à l'instance d'énonciation. Enfin le caractère « mixte » de cette composition produit un effet de brouillage énonciatif qui se fonde sur la recherche d'un effet esthétique propre à lier ensemble le ton familier et proche de l'adresse directe et les exigences d'une narration très écrite.

6. ANALYSE DU DISCOURS, SUBJECTIVITÉ, INSTANCE D'ÉNONCIATION

6.1 Subjectivité et archive

L'intégration de la problématique de l'énonciation à l'analyse du discours ne va pas sans passer par une critique radicale de la notion de sujet parlant. À la suite de Louis Althusser (1970) et de Michel Foucault (1969), les théoriciens de l'analyse du discours mettent en cause le postulat de l'« originalité » du sujet parlant : à la fois de son unité et de son autonomie⁴. Cette critique a le mérite de prévenir une interprétation « idéaliste » de la théorie de l'énonciation. Cette interprétation ferait notamment abstraction du système de contraintes sociodiscursives qui pèse sur toute prise de parole. Aussi l'école française d'analyse du discours entend-elle reconsidérer la problématique énonciative (et la problématique de la subjectivité linguistique qui s'y rattache) à l'aune d'une réflexion sur les formations discursives, ainsi que le rappelle D. Maingueneau (1991, 21) : « L'analyse du discours s'intéresse en effet surtout aux discours *autorisés* qui, au-delà de leur fonction immédiate, supposent un rapport aux fondements et aux valeurs » (*ibid.*, p. 22).

4. Cf. également la deuxième partie du chapitre 5.

Foucault définissait l'**archive** comme « le domaine des choses dites ». D. Maingueneau, pliant cette notion aux exigences d'une analyse du discours en prise directe sur les discours idéologiques, la caractérise comme désignant « le domaine du dicible ». Il souligne ainsi l'importance d'un détour par l'étymologie du terme même, afin de mieux en apprécier les enjeux et les implications pour la théorie :

Pour l'analyse du discours, les soubassements sémantiques d'archive ne sont pas dénués d'intérêt. Son étymon latin, l'*archivum*, provient de l'*archeion* grec, lui-même dérivé de l'*arché* de l'archéologie.

Lié à l'*arché*, « source », « principe » et à partir de là « commandement », « pouvoir », l'*archeion*, c'est le siège de l'autorité (un palais par exemple), un corps de magistrats, mais aussi archive publique » (p. 21).

Pareille mise en perspective tend à refonder la question de la subjectivité sur des paramètres institutionnels qui en contraignent d'autant plus l'expression. Toute prise de parole recevable suppose donc « un corps d'énonciateurs consacrés ».

6.2 Stratégies énonciatives

Ceci posé, la nécessaire relativisation de la position du sujet, à la fois acteur social et locuteur, appelle une utile et ultime distinction terminologique. Compte tenu de l'insertion de tout sujet dans une archive spécifique, il faut encore faire le départ, selon D. Maingueneau (1991, 117) entre « le sujet qui profère un énoncé et l'instance qui l'asserte, qui se porte garant de sa validité ».

Degré de présence/effacement du sujet parlant

Tout développement discursif oscillé, nous l'avons vu, entre deux pôles : celui du discours et celui du récit. Évalués et compris comme des recours stratégiques possibles, le premier plan d'énonciation (discours) autorise la pleine exposition ou manifestation de la subjectivité, alors que le second plan d'énonciation (récit) suppose au contraire la mise en retrait du sujet, par effacement des indices d'énonciation.

Dans cette perspective — où l'analyse du discours ne fait pas abstraction des ruses éventuellement constitutives d'une prise de parole — l'utilisation

du régime « discours » peut produire l'illusion d'un propos empreint de subjectivité, et le recours au régime « historique » (récit) déclencher l'illusion inverse d'un propos tenu sur une base d'objectivité absolue.

Ce paramètre d'une oscillation constante ou d'un recours possible à ces deux pôles d'expression gradués et dosés à proportion du contexte d'énonciation ne doit pas être sous-estimé, surtout si l'on ne perd pas de vue le caractère éminemment « politique » (au sens obvie de ce qui regarde les choses de la cité/*polis*) des interactions et des contenus qui forment tout l'objet de l'analyse du discours.

Ainsi un discours largement diffusé (et par la suite repris et amplifié) pourra gager son efficacité, selon les enjeux d'une situation toujours spécifique, soit sur un **effet de subjectivité** (en mobilisant de manière ouverte les ressources du « dialogue »), soit sur un **effet d'objectivité** (en masquant ses visées derrière une neutralité de surface). Dans le premier cas de figure, le propos affiche ses points d'ancrage ; dans le second, il donne l'impression d'un développement *sui generis*.

Les régimes énonciatifs

De la considération d'un recours constant à des stratégies discursives, toujours modulables, D. Maingueneau (1991, 126) a déduit une classification des principaux régimes discursifs, compte tenu du rapport matériel que les discours entretiennent avec leur type de repérage. La question qui se pose ici est donc bien celle de la frontière stratégique qui régit, dans des conditions d'énonciation toujours particulières, la démarcation (ou la complétude) entre régime objectif (récit) et régime subjectif (discours).

Répertorier les principaux régimes discursifs, même en première approximation, revient à construire la notion de type ou de degré de repérage. Les textes sont répartis en fonction du rôle que joue le **cotexte** (le jeu des renvois internes au texte) et/ou la part du **contexte** (les déterminations extralinguistiques) dans l'identification de leur cohérence et de leur référent.

Sur la base de ce paramètre, il est possible de différencier trois types de textes.

- Les textes du premier type (**repérage fermé**) qui supposent un interdiscours serré, l'inscription dans une tradition discursive identifiable. Parce qu'ils

offrent un mode de structuration sémantique en apparence autosuffisant, leur intelligibilité implique au plus haut degré la compétence encyclopédique du receveur. Tel est le cas par exemple, d'un énoncé mathématique ou d'une loi logique.

Contrairement à D. Maingueneau (1991, 125-126) qui suggère d'identifier ces deux types, nous distinguerons les textes à repérage fermé des textes fondés sur le principe de l'**autorepérage**. Ce type doit selon nous être réservé aux formulations génériques qui exhibent un haut degré de réflexivité. À la fois autoréférentielles (cas d'autonymie) et d'apparence anonymes, ces formes (qui sont bien souvent des axiomes de comportement ou bien des sentences explicitées de la sagesse des nations) relèvent du domaine des formulations génériques :

Les bons comptes font les bons amis//On reconnaît l'arbre à ses fruits/Tout vient à point à qui sait attendre, etc.

• Les textes du second type (**repérage semi-ouvert**) attestent d'une dépendance équivalente à l'égard du cotexte comme du contexte. Les productions du discours médiatique, dont l'intelligibilité suppose autant la connaissance d'une situation extralinguistique appréhendée par les rythmes de l'information que la connaissance d'une langue, illustrent bien les conditions de possibilité de ce régime discursif qui requiert de la part du receveur une double compétence :

L'ancien Premier ministre secrétaire du P.S. a demandé « l'interdiction » du FN, qu'il considère comme « un impératif moral et juridique » après les propos de Jean-Marie Le Pen sur « l'inégalité entre les races ».

Libération, 11 septembre 1996.

• Le troisième type de texte (**repérage ouvert**) permet de regrouper les productions discursives dont l'intelligibilité pleine et entière exige une bonne connaissance de la situation objective. À défaut d'une maîtrise exacte des données contextuelles, la seule organisation cotextuelle (interne) n'offrira au receveur que des indices de compréhension lacunaires. Un échange épistolaire peut parfaitement afficher une dépendance contextuelle trop forte pour que l'accès au contenu en soit limité :

Le texte courant de nos causeries de la Rue Royale, c'est tantôt la politique, tantôt la religion. Nous rabachons notre catéchisme. Le plaisant de cela, c'est

que Gros-Jean remontre à son curé. Il lui prêche ses propres sermons. Qu'il aille, qu'il aille. N'est-on pas trop flatté de retrouver ses opinions dans l'âme de ses amis.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Je vous souhaite incessamment celle à qui vous ouvrirez votre âme et à qui vous parlerez de moi. Voilà ma 12^e. Je persiste.

Diderot, *Lettres à Sophie Volland*, 25 juillet 1762.

Dans un tout autre domaine, on formulera également l'hypothèse que des textes anciens, parce que détachés de leur point d'ancrage initial, procédant par définition d'une ère historique révolue — comme par exemple les textes religieux — en appellent par compensation aux règles d'une herméneutique stricte, parce que, les distorsions de la traduction aidant, leur perception en est gauchie ou leur signification profondément altérée.

Mais il convient sans doute de nuancer la pertinence de ces formes de catégorisations qui posent inéluctablement le problème des conditions de possibilité d'une **typologie des discours**, point qui sera de nouveau abordé plus loin. Quelle part doit-on accorder au contexte ? Quelle part doivent prendre les seuls critères énonciatifs ? Quelle part la variation et la nature des compétences ?

LA TEXTURE DU DISCOURS (LE DIALOGISME GÉNÉRALISÉ)

Au-delà de l'examen des moyens de l'énonciation et de ses marques tangibles dans un texte, l'étude de sa texture permet de mettre au jour son **hétérogénéité** foncière. Les recherches de M. Bakhtine sur le **dialogisme** ont souligné l'importance de la problématique de l'altérité qui se trouve au principe de toute expression verbale. Le discours n'est donc pas seulement une entité homogène mais, au sens propre, une réalité « altérée » (traversée par la présence de l'autre qui mine son unité de surface). Le thème dialogique a diversement influencé les théoriciens du discours.

1. LES DÉPENDANCES DU DISCOURS

1.1 Le point de départ

« Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense. Seul l'Adam mythique, abordant avec le premier discours un monde vierge et encore non dit, le solitaire Adam, pouvait vraiment éviter absolument cette réorientation mutuelle par rapport au discours d'autrui. » (T. Todorov, 1981, p. 98)

1.2 Aspects de la transtextualité

Les catégories forgées par Gérard Genette (1979 et 1985) en théorie de la littérature ouvrent à l'analyse du discours d'amples perspectives. Élaborant, de façon à en montrer les implications, la notion bakhtinienne de « translinguistique », Genette centre sa recherche sur la **transtextualité**, définie comme « transcendance textuelle du texte » (1985, 7) ou « tout ce qui le met en relation, manifeste ou secrète avec d'autres textes » (*ibid.*). À cet égard, il isole « cinq types de relations transtextuelles », comprises

selon « un ordre croissant d'abstraction, d'implication et de globalité » (p. 8).

Ces types ne représentent en aucun cas des frontières théoriques fixées une fois pour toute. Ces notions tendent à opérer en interférence, permettant ainsi de mieux faire apparaître les différents niveaux de stratification du ou des textes étudiés :

– L'**intertextualité** est le premier de ces types qui se caractérise par « une relation de coprésence entre deux ou plusieurs textes (...) par la présence effective d'un texte dans un autre » (p. 9). Les phénomènes de plagiat et de citations en sont des attestations typiques.

– La **paratextualité**, second type, est « la relation (...) moins explicite et plus distante » que le texte « proprement dit » entretient avec des « indices pourtant significatifs mais souvent jugés secondaires par le lecteur non averti ». Titre, sous-titre, préface, dédicace, etc., sont autant d'indices paratextuels. Notons encore que cette dimension de la transtextualité, quoique souvent jugée secondaire, contribue à la réception du texte et, le cas échéant, à la manipulation du lecteur.

– La **métatextualité** couvre, quant à elle, « la relation (...) de « commentaire » qui unit un texte à un autre texte dont on parle sans nécessairement le citer ou le nommer » (p. 11).

– L'**architextualité** détermine, pour sa part, « une relation de pure appartenance taxinomique » (p. 12). Ce plan textuel permet notamment d'identifier les productions en termes de genres. La définition de ce paramètre relève d'une étude attentive du texte, dans la mesure où il ne vérifie pas nécessairement les « indices du paratexte ».

– Cependant, dans l'ordre des priorités théoriques et descriptives, c'est en vérité l'**hypertextualité** qui promet à l'analyse du discours de fructueuses découvertes. L'hypertextualité, selon la définition qu'en propose Genette, permet d'identifier « toute relation unissant un texte B (que j'appellerai *hypertexte*) à un texte antérieur A (que j'appellerai bien sûr *hypotexte*), sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle du commentaire ».

Cette dernière relation, qui intéresse au fond le mode de production des textes, leur genèse même, ou encore leur constitution transgénétique se laisse interpréter selon deux modes de réalisation :

– la relation d'un texte B à un texte A peut être une relation de transformation directe (ou simple), comme en apparence dans le cas de l'*Enéide* et d'*Ulysse*, par rapport à l'*Odyssée* ;

– la relation d'un texte B à un texte A peut encore être une relation de transformation indirecte (ou d'imitation), comme dans le cas de l'*Enéide* et de l'*Odyssée*, parce qu'à tout prendre, « Virgile raconte une tout autre histoire » (p. 16).

La relation de transformation directe trouve dans le « continuum » transgénétique qui conduit de l'*Odyssée* d'Homère à l'*Ulysse* de Joyce un modèle d'illustration de ses mécanismes en bien des points clarifiants. Comme le rappelle Genette (1985, 14), l'entreprise de Joyce consiste « à transposer l'action de l'*Odyssée* dans le Dublin du *xx^e* siècle », ou encore, comme le précise J. Paris¹ : « Son propos (...) est de présenter une parodie, une version moderne de l'*Odyssée*, adaptée à la situation de l'Irlande, aux découvertes scientifiques, aux problèmes raciaux, religieux, familiaux, esthétiques, bref, de proposer l'épopée d'*Ulysse* comme un mythe capable d'unifier le réel sous tous ses aspects. Le travail de transformation conjoint donc à la fois une activité d'élaboration de données et de structures fondamentales à un travail de transposition inventive, l'une des tâches du critique étant de repérer, dans les manifestations du texte les épiphanies mais aussi les métamorphoses d'une écriture première, en quelque sorte fondatrice. [...] Nul ne s'étonne plus, poursuit J. Paris (*Ibid.*, p. 137) que l'action se déroule en un seul jour (le jeudi 16 Juin 1904), en une seule ville (Dublin), ni que les personnages ressuscitent les héros d'Homère : Ulysse (Léopold Bloom), Pénélope (Marion Tweedy, épouse Bloom), Télémaque (Stephen Dedalus), Calypso (Martha Clifford), Nestor (Mr Deasy), Nausicaa (Gertie Mac Dowell), Epéonor (Paddy Dignam), Polyphème (le Citoyen), Ajax (M'Intosh), Circé (Bella Cohen), Antinoüs (Dache Boylan), ou les divinités : Athéna (la laitière), Hermès (Buck Mulligan), Eole (le patron du journal), les Sirènes (Miss Douce et Miss Kennedy) ». À ces contiguités remarquables on peut bien sûr ajouter l'ensemble des relations hypertextuelles qui se nouent à l'intérieur d'une même œuvre où l'intertextualité n'est pas moindre qu'entre deux auteurs différents. Mais pour rester dans le domaine de l'hétérogénéité textuelle, on

1. James Joyce, « Écrivains de toujours », Paris, Le Seuil, 1979 (p.137).

peut encore mentionner, à titre d'exemples, le rapport d'interférence étroite qui préside, dans le cas de Flaubert, à la composition de *La Légende de Saint Julien l'Hospitalier* (relativement au récit de la *Vie de Saint Julien* qu'en fait tout d'abord J. de Voragine dans *La Légende dorée*) ou celui qui détermine, relativement au corpus des fables d'Ésope l'écriture des *Fables* de La Fontaine :

Pendant l'hiver, leur blé étant humide, les fourmis le faisaient sécher. La cigale, mourant de faim, leur demandait de la nourriture. Les fourmis lui répondirent : « Pourquoi en été n'amassais-tu pas de quoi manger ? — Je n'étais pas inactive, dit celle-ci, mais je chantais mélodieusement. » Les fourmis se mirent à rire. « Eh bien, si en été tu chantais, maintenant que c'est l'hiver, danse. » Cette fable montre qu'il ne faut pas être négligent en quoi que ce soit, si l'on veut éviter le chagrin et les dangers.

Ésope, *La Cigale et les Fourmis*.

Au deux régimes de transformation précédemment signalés (directe et indirecte), il convient d'en ajouter un troisième, caractérisé par l'opération de *transformation ludique*, par exemple distinctive de la littérature expérimentale. Il convient de compter au premier rang de ces productions les « jeux oulipiens », emblématiques des innombrables combinatoires et variations rendues possibles par un texte (ou une base textuelle) de départ :

Je suis le veuf, l'inconsolé,
Le prince d'Aquitaine à la tour abolie,
Ma seule étoile est morte et mon luth constellé
Porte le soleil noir de la mélancolie... Nerval

Je suis le tensoriel, le vieux, l'inconsommé,
Le printemps d'Arabie à la tombe abornée,
Ma seule étoile est morte et mon lynx consterné
Pose le soleil noué de la mélanénie. Queneau

D. Maingueneau (1991) suggère une lecture des catégories avancées par Genette qui offre l'avantage d'étendre le champ d'application de ces notions à des productions discursives autres que littéraires.

De façon générale tout d'abord, cette interprétation tend à substituer le terme de **réinvestissement** à celui de **transformation** pour souligner que dans le domaine de l'analyse du discours, la pratique hypertextuelle « vise

moins à modifier qu'à exploiter dans un sens destructif ou légitimant le capital d'autorité attaché à certains textes » (1991, 155).

En l'espèce, D. Maingueneau distingue « deux stratégies opposées », la **captation** et la **subversion**, caractéristiques de l'opération discursive de réinvestissement.

Un tradition de texte est captée lorsque « l'imitation » va « dans le sens de la structure exploitée » (*ibid.*) ; inversement, une tradition discursive est subvertie quand il y a « disqualification de cette structure dans le mouvement même de son imitation » (*ibid.*).

La première forme de réinvestissement, que l'on qualifiera de positive, constitue la réitération d'une geste, par la conformité sérieuse à des modèles invoqués pour la légitimité qu'ils confèrent au discours qui s'en inspire et dont, en retour, le « nouveau » discours actualise la légitimité.

La seconde forme de réinvestissement, assumé comme une démarche négative à l'encontre du discours qu'il « reprend », vise à discréditer le discours originaire par une imitation qui feint le sérieux jusqu'à la caricature.

Si les deux procédures discursives s'inscrivent dans la trace d'un autre discours qui les devance historiquement, la captation assume le réinvestissement du modèle supposé comme un acte de révérence, la subversion comme une attitude de dissidence. Ces deux rituels discursifs rencontrent, de manière antinomique il est vrai, des figures d'énonciateurs aussi dissemblables que celle du sectateur d'une famille de pensée (écrivain, scientifique, etc.) dont la prise de parole renoue avec un discours autorisé auquel elle fait écho ou celle du critique acerbe de la société (« homme de lettres » ou amuseur public) dont le verbe moqueur mine les fondements de l'institution qu'il imite.

2. L'ALTÉRITÉ INTÉGRÉE

2.1 Parler avec : « polyphonie »

La contribution de O. Ducrot à une théorie polyphonique de l'énonciation (1984, 171-233) est du plus haut intérêt pour l'analyse du discours. Cette recherche se présente comme « une extension très libre à la linguistique des recherches de Bakhtine sur la littérature » (*ibid.*, p. 173). En son principe, elle a

pour « objectif » de « contester (...) l'unicité du sujet parlant (...), croyance qui a longtemps régné dans la théorie littéraire et qui n'a été mise en question que (...) depuis que Bakhtine a élaboré le concept de **polyphonie** » (*ibid.*, p. 171). Quant à l'objet d'une « conception polyphonique du sens », il est « de montrer comment l'énoncé signale dans son énonciation la superposition de plusieurs voix » (*ibid.*, p. 183). Pour étayer solidement cette perspective de la pluralité (*poly*) des voix (*phonie*), certaines distinctions opératoires sont nécessaires. Ducrot suggère de distinguer entre sujet parlant, locuteur et énonciateur :

- le **sujet parlant** est l'être empirique de chair et d'os ; « un élément de l'expérience » ;
- le **locuteur** se laisse caractériser, pour sa part, comme un « être de discours » tenu pour « responsable du sens de l'énoncé (...) à qui réfèrent le pronom je et les autres marques de la première personne » ;
- l'**énonciateur** enfin est de « ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation sans que pour autant on leur attribue des mots précis ».

Sans perdre de vue la fécondité de ces distinctions pour l'étude du discours littéraire, O. Ducrot établit certains parallèles entre les concepts qu'il avance et les catégories équivalentes qui permettent de juger de l'interaction dans le théâtre et dans le roman : « Je dirai que l'*énonciateur* est au *locuteur* ce que le personnage est à l'auteur... Le *locuteur*, responsable de l'énoncé, donne existence au moyen de celui-ci à des *énonciateurs* dont il organise les points de vue et les attitudes » (*ibid.*, p. 205). Pour ce qui est du roman, le parallèle est ainsi développé : « Le correspondant du *locuteur*, c'est le *narrateur*, que Genette oppose à l'*auteur*, de la même façon que j'oppose le *locuteur* au *sujet parlant* empirique. (...) L'*auteur* imagine ou invente les événements, le *narrateur* les rapporte » (*ibid.*, p. 207).

Dans cette optique, la notion de polyphonie sémantique constitue un principe organisateur et intégrateur pour l'examen de différentes questions qui se posent à l'analyse du discours.

2.2 Dire et dédire : le mot d'esprit

En prenant appui sur les travaux de A. Berrédoner (1981), O. Ducrot affine l'analyse du **phénomène de l'ironie** à partir de l'hypothèse polyphonique

(1984, 211-212). Selon cette piste de recherche, le mécanisme de l'ironie tient au fait que le point de vue absurde est directement exprimé. Cependant, loin d'être assumé par le locuteur (noté : L), ce même point de vue, mis en scène par le propos, est imputé à un autre personnage (l'énonciateur E). Comme dans l'exemple fameux que O. Ducrot rapporte en ces termes :

Dans un restaurant de luxe, un client est attablé avec, pour seule compagnie son chien, un petit teckel. Le patron vient faire la conversation et vante la qualité du restaurant : « Vous savez, monsieur, notre chef est l'ancien cuisinier du roi Farouk » — « Ah bon ? », dit seulement le client. Le patron, sans se décourager : « Et notre sommelier, c'est l'ancien sommelier de la cour d'Angleterre... Quant à notre pâtissier, nous avons recueilli celui de l'empereur Bao-Daï ». Devant le mutisme du client, le patron change de conversation : « Vous avez là, monsieur, un bien joli teckel. » À quoi le client répond : « Mon teckel, monsieur, c'est un ancien Saint-Bernard ».

L'explication polyphonique de ce mot d'esprit consiste à juger du caractère ironique de la réponse du client, en faisant l'hypothèse que son contenu est assimilé à deux personnes différentes : d'une part au locuteur L de l'énonciation, le client et, d'autre part, à l'énonciateur qui s'exprime dans cette énonciation, ici, le patron du restaurant auquel le locuteur attribue l'opinion sur le passé du teckel. Enfin, du point de vue formel, c'est-à-dire du point de vue de la facture de l'énoncé, le caractère ironique de la réponse (qui opère nettement l'identification de l'énonciateur et de l'allocataire) tient à la symétrie, voire à l'identité de structure, qui permet de rapprocher l'énonciation ironique du client et les énonciations antérieures de son interlocuteur qui ont été proférées « de façon sérieuse ».

2.3 Contredire : nier, réfuter, récuser

Certains traits saillants du phénomène linguistique de la **négation** peuvent être envisagés dans le cadre de la conception polyphonique du sens.

O. Ducrot (1984, 217 *sq.*) distingue trois formes de la négation :

– La **négation métalinguistique** : elle contredit un énoncé effectivement prononcé et annule les présupposés de l'énoncé positif correspondant. Plus spécifiquement, elle tend à inverser « l'effet abaissant » habituellement atta-

ché à la négation, en produisant un « effet majorant », et, dans bien des cas, une valeur de rectification :

L1 : *Pierre est intelligent* (énoncé prononcé).

L2 : *Pierre n'est pas intelligent, il est génial* (effet majorant).

– La **négation polémique** : contrairement à la précédente, cette forme de négation ne porte pas sur un énoncé effectivement prononcé et ne contredit pas non plus les présupposés de l'énoncé positif correspondant. Elle a pour particularité de produire un « effet abaissant » auquel se reconnaît une valeur de réfutation :

L : *Pierre n'est pas intelligent (il est idiot)*.

La théorie polyphonique suppose que le locuteur (L) met en scène deux énonciateurs distincts :

a) L'énonciateur E2, à qui L s'identifie, qui affirme *Pierre n'est pas intelligent*, lequel E2 s'oppose ouvertement à

b) Un énonciateur E1, avec lequel E2 prend ses distances, ayant affirmé *Pierre est intelligent*.

– La **négation descriptive** : dans cette troisième forme², le locuteur (L) ne met pas en scène deux énonciateurs (l'un auquel il s'identifie, l'autre dont il se distancie), mais attribue, ici à Pierre, la pseudo-propriété qui justifierait la proposition du locuteur dans la négation polémique correspondante.

D'autres usages de la négation, notamment liés au fonctionnement discursif de certains morphèmes (« nè... que », « ne... rien », etc.) peuvent être appréhendés dans la même perspective. C'est le cas de certaines façons de *contredire* particulièrement prisées par les moralistes, puisque ces usages s'appliquent à la récusation des évidences de l'opinion commune (la *doxa*) :

La réconciliation avec nos ennemis n'est qu'un désir de rendre notre condition meilleure, une lassitude de la guerre, et une crainte de quelque mauvais événement.

La Rochefoucault, *Maximes*, n° 82.

La mise en œuvre de cette modalité peut à bon droit être désignée comme **négation contre-doxique**, puisqu'en son principe ce type de négation vise à repousser les idées reçues.

2. D'abord analysée comme contredisant un état de choses et non pas des énoncés (Ducrot, 1972, 38), ce qui la distingue des deux précédentes formes qui n'étaient elles-mêmes pas distinguées.

Chamfort exprime avec beaucoup de lucidité ce qui fait en son fond la spécificité du genre :

Il y a à parier que toute idée publique, toute convention reçue, est une sottise, car elle a convenu au plus grand nombre.

Maximes et Pensées, n° 130.

2.4 La dérive du dit : présupposer

La théorie de la présupposition, qui intéresse à plus d'un titre la sémantique des textes, a connu certaines modifications depuis sa première formulation (O. Ducrot, 1972). L'exposé succinct de ses principales lignes d'évolution indiqueront en quoi cette recherche concerne l'analyse du discours, surtout, au stade actuel de son élaboration. Soit l'exemple : *Pierre a cessé de fumer*, deux explications permettent de rendre compte de sa structure présuppositionnelle.

Selon la théorie standard (O. Ducrot, 1972), en énonçant ceci, le locuteur L accomplit en réalité deux actes de parole :

– un acte de présupposition, qui véhicule le présupposé :

Pierre fumait autrefois ;

– un acte d'assertion, qui dégage le posé :

Pierre ne fume pas maintenant.

Cette première version de la théorie de la présupposition³ a reçu une autre interprétation dans le cadre de la conception polyphonique du sens. En effet, selon O. Ducrot (1984, 231), le même énoncé met en scène deux énonciateurs distincts :

– un énonciateur E1, responsable du contenu présupposé (assimilé à une voix collective qui inclut également le locuteur L qui a effectivement proféré cet énoncé) ;

– un énonciateur E2 responsable du contenu posé (auquel, en la circonstance le locuteur L s'identifie).

3. Selon la théorie standard, la présupposition est un acte de parole fondamental. L'information présupposée — qui est présentée comme « allant de soi » (Ducrot-Todorov, 1972, 347) — offre par ailleurs deux propriétés distinctives : 1) elle est encore affirmée lorsque l'énoncé est nié (*Il est faux que Pierre a cessé de fumer*), 2) elle est maintenue lorsque l'énoncé est l'objet d'une interrogation (*Est-ce que Pierre a cessé de fumer ?*).

Dans cette optique, le contenu présupposé serait en quelque sorte obtenu par dérivation. La voix collective, symbolisée par un « on » impersonnel représente l'opinion commune, le savoir partagé d'une collectivité donnée à un moment donné⁴. Pour Ducrot, l'acte de présupposition est alors accompli « d'une façon dérivée, dans la mesure où il faut entendre une voix collective dénonçant les erreurs passées de Pierre » (*ibid.*). Or, en énonçant : *Pierre a cessé de fumer*, le locuteur se distancie de cette autorité anonyme (dont il a lui même participé) pour poser que *Pierre ne fume pas maintenant*.

À notre sens, l'interprétation polyphonique de *la structure présuppositionnelle du langage* met au centre des préoccupations de l'analyse du discours la recherche sur les relations entre discours et **arrière-plan doxique** des textes.

3. L'ALTÉRITÉ DÉCLARÉE

L'hétérogénéité énonciative se marque par degrés dans les textes qui laissent se manifester les paroles de l'autre. Examinons successivement les trois formes de « l'altérité déclarée ».

3.1 Discours direct

La première caractéristique apparente du discours direct est d'entretenir l'impression, peut-être illusoire, qu'un locuteur principal donne la parole à un autre locuteur qui est cependant absent. Cette vue est exacte si l'on considère que le discours ainsi restitué résulte de l'inscription d'un énoncé à l'intérieur d'un autre énoncé. D'autre part, le fait de rendre « mot pour mot » ce qu'un autre a dit, et qui se manifeste par la reproduction formelle et fidèle d'un propos conforte encore l'idée que l'on se fait communément du discours direct. Mais cette même impression, peut-être héritée d'une longue tradition scolaire, se dément facilement si l'on tient que le fait même d'inscrire l'énoncé d'un autre à l'occasion de sa propre prise de parole projette l'énoncé ainsi rapporté dans une nouvelle situation d'énonciation. Bien plus qu'une simple restitution des paroles d'autrui, le discours direct en constitue bien plutôt un redoublement ou un dédoublement, c'est-à-dire une certaine

4. Notion introduite par A. Berrendonner (1981, chap 2).

mise en exergue. Ou encore, pour jouer d'une métaphore éprouvée en sciences du langage, depuis L. Tesnière comparant la phrase à « un petit drame », on serait ici tenté de maintenir le parallèle en suggérant que le discours direct fait fonction d'espace scénique pour la représentation la plus réaliste de la parole de l'autre. L'écriture littéraire modélise au plus près les particularités de cette stratégie :

Et elle exhiba un vieux coupon de soie rose qu'elle avait acheté au Temple pour faire un pourpoint moyen âge à Delmar :

– « Il est venu aujourd'hui, n'est-ce pas ? »

– « Non ! »

– « C'est singulier ! »

Et, une minute après :

– « Où vas-tu ce soir ? »

– « Chez Alphonsine, » dit *Rosanette*.

Ce qui était la troisième version sur la manière dont elle devait passer la soirée. *Melle Vatnaz reprit*.

– « Et le vieux de la Montagne, quoi de neuf ? »

Mais, d'un brusque clin d'œil, la Maréchale lui commanda de se taire ; et elle reconduisit Frédéric jusque dans l'antichambre, pour savoir s'il verrait bientôt Arnoux.

– « Priez-le donc de venir ; pas devant son épouse, bien entendu ! »

Au haut des marches, un parapluie était posé contre le mur, près d'une paire de socques.

– « Les caoutchoucs de la Vatnaz », dit *Rosanette*. « Quel pied, hein ? Elle est forte, ma petite amie. »

Et d'un ton mélodramatique, en faisant rouler la dernière lettre du mot.

– « Ne pas s'y fierr ! »

G. Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, 1869.

Par un certain côté le discours direct constitue bien une attestation — à la fois un témoignage et une assurance — que le propos rapporté est bien le propos d'un autre. Sur un plan syntaxique en effet, le discours direct préserve les coordonnées énonciatives de l'énoncé cité (indices de personnes, repères spatio-temporels), maintenant l'intégrité de la formulation initiale (valeur pragmatique des occurrences : interrogations, ordres, exclamations, etc.). Dans la langue écrite, le discours direct se détache nettement du discours citant par la typographie qui introduit une discontinuité visible dans le fil du

discours (deux points, des tirets éventuels signalent les différents tours de parole liés au changement de locuteur).

Mais par un autre côté, le discours direct participe pleinement de la catégorie du discours rapporté au sens où le discours citant établit un « rapport » d'activité énonciative. De ce point de vue, un propos est formellement attribué à un autre, mais par le biais d'indices linguistiques qui informent tout autant sur les dispositions du locuteur citant (verbes introducteurs, incises). Ces indices qui bordent et accompagnent le fragment discursif *rapporté tel quel* peuvent paraître neutre (*dire*), mais ils peuvent aussi bien emporter un jugement du locuteur à son égard (*prétendre, s'imaginer*) ou sur la façon dont les paroles ont été prononcées (*crier, murmurer*) ou, dans le cas d'un roman, du narrateur. En somme la notion de discours direct articule en fait, à travers la représentation consécutive de deux énonciations distinctes, un rapport avec un mode de présentation.

3.2 Discours indirect

Si le discours direct prétend « donner la parole à l'autre », en revanche, le discours indirect tend plutôt à « faire parler l'autre ». Comme l'indique J. Authier (1978, 68), « le discours direct *cite les mots* » d'un locuteur, tandis que le discours indirect « *traduit avec les mots* » du locuteur, « ni l'un ni l'autre, en soi, *ne parle avec les mots* d'un autre ». Le discours indirect ne reproduit pas la forme (c'est-à-dire « le mot à mot », ni même le « mot pour mot ») des propos rapportés. Il en constitue une reformulation sémantique globale qui opère directement sur leur sens ou leur contenu. Autre caractéristique non moins importante du discours indirect : les paroles qui font l'objet de cet autre type de « rapport » sont étroitement intégrées au discours de celui qui « rapporte ». Loin de la mise en exergue ou de la représentation — caractéristiques du mode de fonctionnement du discours direct — le discours indirect propose une traduction, une transposition de ce qui a été dit par un autre (ou par le même locuteur évoquant une situation d'énonciation révolue ou à venir). Si le discours indirect a ses propres contraintes, sur lesquelles nous allons revenir, la latitude qu'il laisse au locuteur est d'autant plus grande que ce dernier peut, à son gré, moduler le volume de l'information rapportée, ramasser ou amplifier le propos.

Cette même latitude se retrouve, bien entendu, au plan de la dimension interprétative, nécessairement plus forte, de cette stratégie. Si le discours indirect fait parler l'autre (ou « soi-même comme un autre », selon l'heureuse expression de P. Ricœur), il entraîne également le risque d'excéder ses fonctions, et tout en présentant un propos, de « lui faire dire » ce qu'il n'a pas tout à fait exprimé. De ce point de vue, dans une perspective strictement communicationnelle, le discours indirect fait la part plus grande à la possibilité du malentendu, même s'il offre, dans le même temps, l'avantage de permettre une synthèse. Quoi qu'il en soit, la responsabilité du locuteur s'avère décuplée à mesure que, dans son rapport, s'efface la trace visible de l'identité verbale de l'autre :

En revenant (M. de Nemours) tourna la conversation sur l'amour, il exagéra le plaisir d'être amoureux d'une personne digne d'être aimée. Il parla des effets bizarres de cette passion et enfin ne pouvant renfermer en lui-même l'étonnement que lui donnait l'action de Mme de Clèves, il la conta au vidame, sans lui nommer la personne et sans lui dire qu'il y eût aucune part ; mais il la conta avec tant de chaleur et avec tant d'admiration que le vidame soupçonna que cette histoire regardait ce prince. Il le pressa extrêmement de le lui avouer. (...) M. de Nemours était trop amoureux pour avouer son amour ; il l'avait toujours caché au vidame, quoique ce fût l'homme de la cour qu'il aimât le mieux. *Il lui répondit qu'un de ses amis lui avait conté cette aventure et lui avait fait promettre de n'en point parler, et qu'il le conjurait aussi de garder ce secret. Le vidame l'assura qu'il n'en parlerait point ; néanmoins M. de Nemours se repentit de lui en avoir tant appris.*

Mme de La Fayette, *La Princesse de Clèves*, 1678.

Les modifications qui affectent le discours rapporté de manière indirecte touchent surtout le régime linguistique des indices d'énonciation (marqueurs énonciatifs) — personnes, temps, lieu. Ceci implique :

- l'effacement de toute possibilité de mise en exergue ou de citation (absence de guillemets, etc.) du propos rapporté ;
- le recours systématique à une forme de subordination, précédée d'un verbe introducteur (avec complétive, type : L *répondit que...* ; avec interrogative directe, type : L *demanda si...* ; avec infinitif, type : L *ordonna de...* ; avec nom équivalent à une proposition, type : L *annonça son départ*). Dans l'extrait de *La Princesse de Clèves*, les deux dernières phrases du texte attes-

tent ces indices (verbes introducteurs : *Il lui répondit* suivi de complétives, ou encore : *Le vidame l'assura*, etc.).

Quant aux indices d'énonciation, il font l'objet d'un déplacement qui révèle « la dépendance énonciative du discours cité » (Maingueneau, 1990, 90). Ainsi, dans l'extrait ci-dessus, les paroles de M. de Nemours, rapportées au discours direct auraient été : « *Un de mes amis m'a conté cette aventure et m'a fait promettre..., Je vous conjure aussi de garder le secret.* »

Cette stratégie de « rapport » du discours entraîne certaines conséquences sur l'expressivité de l'énoncé de départ. L'essentiel de son caractère pragmatique (exclamations, etc.) s'estompe ou disparaît avec ce procédé.

À la limite, les propos du personnage ne sont pas vraiment « rapportés », mais résumés, de sorte qu'il devient improbable de les rétablir à la lettre, ni même de les restituer par simple hypothèse. D'où le caractère « indécidable » (Maingueneau, 1991, 134) du discours indirect. Ainsi, au début de l'extrait : « *Il parla des effets bizarres de cette passion..., il la conta au vidame..., il le pressa extrêmement de le lui avouer...* ».

3.3 Discours indirect libre

Marquant une différence supplémentaire de degré d'hétérogénéité, relativement à la parole de l'autre, le discours indirect libre rend indiscernable les instances énonciatives qu'il met en jeu. Ainsi que le remarque J. Authier (1978, 79) : « La fréquence des commentaires sur le caractère de "devinette" qu'aurait le discours indirect libre : "est-ce l'auteur qui parle, ou bien, est-ce un personnage ?" est significative du caractère grammaticalement non explicite du discours indirect libre comme discours rapporté. » Cette troisième stratégie ne permet donc pas de différencier nettement les « sources de l'énonciation » (Austin, 1971), c'est-à-dire d'assigner de manière non équivoque le statut des énonciateurs dont les propos se mêlent inextricablement.

Pour sa part, B. Cerquiglini (1973, 7) observe que du point de vue historique, s'il se rencontre avec une si grande fréquence chez des auteurs comme Flaubert, Zola ou Proust « le style indirect libre est une idée neuve en Europe », ajoutant que ce dernier « tient crucialement à la notion de modernité comme projet, qu'il permet de saisir dans ses contradictions et dans sa précarité » (*ibid.*) :

Alors, l'oncle, baissant la voix, essaya de parler d'autre chose. (Un instant, il causa des démolitions, il approuva la rue du Dix-Décembre, dont la trouée allait certainement accroître le commerce du quartier. Mais là, de nouveau, il revint au Bonheur des Dames ; tout l'y ramenait, c'était une obsession malade). *On était pourri de plâtre, on ne vendait plus rien, depuis que les voitures de matériaux barraient la rue. D'ailleurs, ce serait ridicule, à force d'être grand ; les clientes se perdraient, pourquoi pas les Halles ?* (Et, malgré les regards suppliants de sa femme, malgré son effort, il passa des travaux au chiffre d'affaires du magasin). *N'était-ce pas inconcevable ? en moins de quatre ans, ils avaient quintuplé ce chiffre de quarante, d'après le dernier inventaire. Enfin une folie, une chose qui ne s'était jamais vue, et contre laquelle il n'y avait plus à lutter. Toujours ils s'engraissaient, ils étaient maintenant mille employés, ils annonçaient vingt-huit rayons.* Ce nombre de vingt-huit rayons surtout le jetait hors de lui. *Sans doute on devait en avoir dédoublé quelques-uns, mais d'autres étaient complètement nouveaux : par exemple un rayon de meubles et un rayon d'articles de Paris. Comprenez-vous cela ? des articles de Paris ! Vrai, ces gens n'étaient pas fiers, ils finiraient par vendre du poisson.* (L'oncle tout en affectant de respecter les idées de Denise, en arrivait à l'endoctriner).

Émile Zola, *Au Bonheur des Dames*, 1883.

Du point de vue formel le discours indirect libre constitue une stratégie intermédiaire qui emprunte certaines de ses caractéristiques, pour une part au discours indirect (adaptation des marques énonciatives, absence de guillemets), et pour une autre part, au discours direct (absence de mots subordonnants⁵) qui conservent la qualité pragmatique de l'énoncé de départ, son expressivité.

D'autre part, dans le cas d'un texte littéraire, le régime d'enchevêtrement des deux voix signalé plus haut rend effectivement indiscernable, sinon indissociable, le propos du narrateur et celui des personnages. L'écriture du texte passe insensiblement de « tout l'y ramenait, c'était une obsession malade » — qui marque un jugement du narrateur — à « On était pourri de plâtre, on ne vendait plus rien » qui est un propos de l'oncle.

Enfin, le discours rapporté au style indirect libre s'avère contextuellement dépendant ; seuls certains mots du texte permettent de le circonscrire légère-

5. Dans le texte de Zola, les passages en italique figurent le discours rapporté.

ment⁶. Cette liaison de différents mécanismes font de ce troisième registre de « rapport » un type de discours où domine, sur un mode presque pictural, une impression de « fondu enchaîné » entre les diverses « voix » à l'œuvre. Au demeurant, on peut tenir pour un dépassement du discours indirect libre les techniques d'écriture élaborées par certains auteurs contemporains, comme par exemple Nathalie Sarraute, dans le cadre des recherches sur le monologue intérieur :

Maintenant il est tout près... encore un pas... il tremble... « *Personne ne donne comme vous l'impression que les gens cessent d'exister pour vous tout à coup, que jamais, quoi qu'ils fassent, ils ne pourront plus exister pour vous...* » Encore un pas de plus... « *Le malheureux à qui cela arrive n'a aucun recours. Vous ne devez jamais revenir là-dessus...* » La porte s'entrouvre... il bondit... « *Vous le faites avec une sorte d'inconscience, de naturel...* » Un rugissement affreux. Il fait un bon en arrière. Il a été trop vite, trop loin...

Le Planétarium

Chez ce dernier auteur, l'entreprise littéraire soutient lucidement la comparaison avec la peinture non figurative, suggérant une véritable déformalisation du réel et de la saisie du rapport entre les voix du dedans et l'expérience relationnelle qui se noue dans le dialogue.

4. L'ALTÉRITÉ MANIFESTÉE

4.1 Coexistences discursives

L'apparente homogénéité du texte ne résiste pas à l'examen si l'on considère qu'un texte fini résulte le plus souvent de la convocation et de la coexistence d'éléments langagiers appartenant à des aires historiques, géographiques et culturelles différentes. Cette immixtion de données éclectiques révèle le « plurilinguisme » (Maingueneau, 1991, 143) ou le « colinguisme » (Balibar, 1993) inhérent à tout ensemble textuel. La description de ces différents niveaux de stratification relève de l'étude spécifique des **interférences lexicales**.

6. De même, les repérages contextuels correspondent aux passages mis entre parenthèses.

Selon D. Delas et J. Filliolet (1973, 99), la production d'un texte, notamment poétique (mais leurs remarques valent aussi bien pour tout autre registre de discours), résulte le plus souvent de l'exploitation de quatre types « d'ouvertures » (*ibid.*) :

1. « Les *interférences diachroniques* dues à la coexistence de termes issus de systèmes lexicaux d'époque différente » : dans *Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour ?* (G. Pérec), la présence d'une expression de vieux français dans une réplique.

2. « Les *interférences diatopiques* issues de la combinaison de termes dont les aires d'utilisation ne sont pas les mêmes » : dans certains passages des *Souvenirs d'égotisme* (Stendhal) où apparaissent, ici et là, des mots italiens.

3. « Les *interférences diastratiques* où intervient la perception contrastée de données lexicologiques à valeur socioculturelle » : chez Molière, Hugo, Rostand où le parler populaire (ou paysan) alternent avec un langage urbain soutenu.

4. « Les *interférences diaphasiques* qui, à l'intérieur d'une même "strate", différencient le "style" utilisé » (*ibid.*) : parler de « frappe chirurgicale », pour désigner la précision des bombardements dans la guerre du Golf. Ou de l'usage d'un lexique médical dans le discours militaire, comme source d'euphémisation.

La disparité de ses sources fait de tout texte une sorte de marqueterie linguistique. Pour rendre raison de cette disparité fondamentale, il convient de critiquer avec F. Rastier « l'unité » et « l'homogénéité prétendues de la langue comme système » (1987, 40), en faisant droit à une **typologie des composants sémantiques**⁷ :

Instances immanentes de codification			Phénomène manifesté
1. Système fonctionnel « Dialecte »	2. Normes Sociolecte	3. Usage Idiolecte	Texte (écrit, oral, ou autre)

S'agissant de rendre compte de l'organisation du texte, cette conception prévoit de fonder la **compétence interprétative** de l'utilisateur (incidemment du

7. Nous empruntons ce schéma à F. Rastier (*op. cit.*, p 40).

lecteur) sur la maîtrise de trois groupes de règles, qui sont autant de conditions de possibilité de la production du texte.

4.2 Dire à distance

Le fait de mettre un mot entre guillemets introduit une discontinuité dans le fil du discours. L'élément linguistique ainsi isolé constitue un fragment d'une parole autre.

Selon l'expression de J. Authier (1981, 127), les mots guillemetés sont des « paroles tenues à distance », c'est-à-dire des paroles vraiment « tenues » par le locuteur au sens où on « tient un propos, un discours », mais ces paroles dont il fait *pourtant* usage, le locuteur les « tient à distance » (*ibid.*, p. 128).

Les guillemets ont pour toute première caractéristique d'autoriser la mise en discours d'un mot ou d'une expression en tant que mention (comme dans l'énoncé : *Le mot « chat » a quatre lettres*) ou dans son plein emploi, avec sa valeur d'usage (*Le chat est sur le paillason*)⁸.

Voici un rappel des formes de ce mécanisme de mise à distance.

Une valeur critique

Par le recours aux guillemets le locuteur marque qu'ils se désolidarise d'une certaine manière de dire, manifestant de manière « locale » (*ibid.*, p. 121) une mise en question du caractère approprié du mot :

Il avait soin d'isoler l'expression dans une intonation spéciale, machinale et ironique, comme s'il l'avait mise entre guillemets, semblant ne pas vouloir la prendre à son compte et dire « la hiérarchie vous savez, comme disent les gens ridicules ». Mais alors, si c'était ridicule, pourquoi disait-il la « hiérarchie » ?

M. Proust, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*.⁹

8. Dans le premier cas, le signe mentionné est dit autonyme. « Au sens le plus général, un autonyme est un signe dont on parle en le citant » (J. Rey-Debove, 1979, 17). La célèbre réplique de L. Jouvet dans *Drôle de drame* (« "Bizarre", vous avez dit "bizarre", comme c'est bizarre ») fait valoir le même signe comme *mention* et comme *usage*.

9. Cet exemple, ainsi que les suivants sont empruntés à J. Authier (art. cit.).

Une valeur de distinction sociale

Par l'emploi des guillemets, le locuteur entend se démarquer, se singulariser par son parler des usages que lui imposent notamment le contexte d'énonciation :

On a gardé pour la fin l'affaire la plus « conséquente ».

Gide, *Souvenirs de la Cour d'Assises*.

Une valeur pédagogique

En isolant un mot ou une expression au moyen des guillemets, le locuteur souligne et insiste sur l'objet de son commentaire. Mais la valeur explicative de ce procédé implique diversement, selon les situations, le locuteur et l'allocutaire :

a) Le mot signalé entre guillemets convient au destinataire mais pas au locuteur (qui se met ainsi « à la portée » du premier) :

Or souvent cette activité des cellules se ralentit. La peau, en particulier si elle est sèche ou fine « tire » et « se marque » pour un rien.

Publicité d'un produit de beauté, dans le magazine *Elle*.

b) Le mot délimité par des guillemets convient au locuteur mais ne paraît pas adapté à la compréhension de l'allocutaire. Le locuteur semble ainsi anticiper sur la compréhension du mot :

... pardonnez-moi cet excès de précautions, ces guillemets, cette légère intonation dont malgré moi j'ai entouré ce mot : oui, on peut dire que ce n'est pas le sens « esthétique » qui les étouffe (...)

« oui, ce manque partout de sens esthétique... » les paroles qu'elle a relevées sans effort et qu'elle avance devant elle comme pour le faire reculer davantage, le chasser, appuient sur lui leurs pointes...

N. Sarraute, *L'Usage de la parole*.

Ces deux aspects de l'utilisation pédagogique des guillemets marquent une attitude de condescendance du locuteur, soit qu'il crée une connivence avec son allocutaire (a), soit qu'il tente ou qu'il feigne de l'initier ostensiblement à une nouvelle notion (b).

De l'un à l'autre, se dessine un continuum d'effets de discours qui révèle la tonalité neutre, empathique ou polémique de ce type d'usage.

– *une valeur de protection*. Le fait d'isoler un mot par des guillemets permet

au locuteur, « dans une situation menacée » (*ibid.*, p. 132), de prévenir les critiques et de se mettre à l'abri des objections de l'autre :

a) Le mot signalé par des guillemets est alors employé « faute de mieux », sorte de pis-aller verbal que le locuteur affiche comme tel.

b) L'utilisation des guillemets vise encore à mettre en cause la pertinence d'un mot, « à casser », « à défaire » l'emploi que « certains discours font d'un mot comme approprié » (*ibid.*, p. 132) : « *Bavures* » policières, « *Sciences* » humaines.

La variation fonctionnelle de cette valeur de protection ne laisse pas de creuser l'écart entre une attitude défensive (a) et une attitude offensive (b).

– *une valeur d'emphase*. Dans certaines occurrences, l'utilisation des guillemets a pour fin la mise en valeur insistante (fonction qu'ils partagent généralement avec l'italique) d'un mot ou d'une expression. En pareil cas, le procédé inverse radicalement la valeur de « mise à distance » caractéristique des précédentes fonctions. Ici, le locuteur revendique son dire, surenchérit sur ce qu'il dit, fait écho à sa propre parole pour assumer pleinement son propos (*Vous avez bien entendu : cela m'est « entièrement égal »*).

4.3 Valeurs des citations

Selon l'usage courant, une **citation** est « un passage cité d'un auteur, d'une personne célèbre et donné comme tel, généralement pour illustrer ou appuyer ce que l'on avance » (*Le Petit Robert*).

Du point de vue formel, l'à-propos de la citation appelle l'usage de guillemets, s'agissant d'un mot ou d'un groupe de mots ; mais la citation appelle également une formule d'introduction (*X dit, etc. ; X écrit à ce sujet...*) ou bien une incise (*selon X..., comme dit X..., pour parler comme X...*). Autrement dit, ce procédé de détachement d'un propos emprunté constitue, de la part de l'énonciateur qui y recourt, une démarche de légitimation de son propre discours. Or, dans tous les cas de figure, une réflexion, même succincte, sur le recours citationnel nous introduit, comme dans tout travail qui intéresse l'analyse du discours, à la **problématique de l'énonciation opportune**¹⁰. Dans quelles conditions use-t-on d'une citation ? Dans quel dessein ? Avec quelles contraintes inhérentes à la situation d'énonciation ?

10. Nous ne pouvons qu'esquisser sans l'aborder le domaine des lois de discours, très précisément abordé par V. Schott-Bourget (1994, 110-114).

Bien qu'insuffisantes, les indications sémantiques de la définition usuelle peuvent servir de point de départ pour esquisser une typologie des citations, même provisoire, qui tend au moins à indiquer, sans l'épuiser, toute la richesse de cette question¹¹.

La valeur d'illustration d'une citation

Cette première valeur s'atteste à différentes fins et peut recouvrir bien des stratégies. L'énonciateur peut user d'une citation pour un motif esthétique ou pour une raison didactique :

– *La citation esthétique* peut coïncider avec le désir de plaire (ou le plaisir de dire) ou signaler une recherche de reconnaissance. Dans le premier cas, la citation se fait « pour l'amour du mot », mais sans gratuité toutefois, parce que tout énoncé poursuit une trace, marque une appartenance. Ainsi de la citation d'auteur ou de la pseudo-citation qui, sertie à l'intérieur d'un texte simule mimétiquement une identité : ainsi des dialogues entre sages fictifs qui essaient le *Livre des Questions* de Edmond Jabès.

Dans le second cas, la citation fonctionne comme un pôle de ralliement, en créant l'occasion d'une convergence entre les énonciateurs. C'est la citation culturelle, dans le sens large du terme, qui met en œuvre un fragment de discours unanimement répandu, su avant d'être reconnu. Peu en connaissent précisément « la source ». Énoncés marqués par une pratique spécifique, qui s'est inscrite dans le code gnomique d'une société (*Je vous ai compris, faire le bon choix*) ou fragments de littérature figés en stéréotypes de chansonnette (*un seul être vous manque et tout est dépeuplé*), ce type de citation marque qu'en plus de la même « langue », l'on sait « tenir un même langage ».

– *La citation didactique* dont l'usage tend par principe à étayer un enseignement ou une explication peut ressortir d'un genre particulier (les dictionnaires) ou encore d'une occasion de conversation spécifique (magistrale, au propre comme au figuré). Dans le premier cas, c'est le vaste domaine de la citation lexicographique (« citation d'auteur » ou stéréotypes d'usage) dont on aurait tort de sous-estimer la portée idéologique et l'intérêt sociologique, tant il est vrai que ces deux types renvoient tacitement l'usager au vaste

11. On se référera en ce domaine à l'ouvrage fondateur de A. Compagnon (1979).

domaine de la « littérature nationale » ou encore au champ largement inexploré des représentations sociales qui règlent la vie d'une communauté parlante. Dans l'autre cas, la citation d'auteur introduite dans une situation de communication spécifique (par exemple scolaire ou plus largement éducative) donne corps à l'intention didactique de manière à fixer une notion.

La valeur de caution d'une citation

Cette seconde valeur recouvre, elle aussi, des pratiques de discours disparates. Cependant, à des degrés divers, cette seconde valeur fondamentale de la citation regroupe, selon nous, les diverses modalités d'administration de la preuve. Dans tous les cas de figure, l'énonciateur qui y recourt tend à faire reposer son propos sur l'ascendant que lui procure la référence-explicite à une autorité, politique, morale ou religieuse. Ce recours citationnel ouvre le champ des pratiques de légitimation interne puisque l'énonciateur exhibe une filiation pour revendiquer une inscription autant que pour marquer une continuité :

– *La citation épigraphe* qui intéresse le domaine spécialisé de la publication « donne le ton » du propos. En affichant un fragment de discours, mais surtout une signature « autorisée », un auteur indique par avance sur quel arrière-plan intellectuel il opère et dans quel horizon il entend situer son développement. En ce domaine toutefois, deux pratiques, en apparence contradictoires peuvent coexister. Un philosophe peut très bien placer son propos sous l'égide d'un prédécesseur pour en prolonger la geste :

Contre tout ce qui est étranger, on peut se procurer la sécurité, mais la mort fait que nous habitons nous tous, hommes, une ville sans rempart.

Épicure, cité par A. Glucksmann, *Les Maîtres penseurs*, 1977.

– *La citation doctrinale* procède d'un rapprochement argumentatif entre un propos ouvertement finalisé (convaincre, emporter une décision, se défendre) et un fragment de corps de doctrine allégué en préambule ou amené en conclusion. Dans les deux cas, le poids d'une tradition est allégué, à travers l'un de ses énoncés particuliers, pour affermir une argumentation. Pratiquement, ce procédé citationnel suppose un cadre de communication où les questions, clairement définies, ont précisément trait à des enjeux doctrinaux :

Il en produisit la preuve en citant la Aggada : « Voici que prospérera mon serviteur, il montera, s'élèvera et sera exalté à l'extrême » (Es.52 : 13) ; « il montera » au-dessus d'Abraham, « il s'élèvera » au-dessus de Moïse et « il sera exalté à l'extrême » au-dessus des anges du Service divin (Yalk. Es.476). Je lui répondis [...]

La Dispute de Barcelone.

Mais ces deux modalités de la valeur de caution d'une citation, ne doivent pas être confondues avec la citation convoquée dans une argumentation d'autorité. En la matière, il nous semble en effet que la pratique de la citation doctrinale, loin de supposer l'efficacité ou l'infaillibilité *a priori* du dogme, appelle la maîtrise d'une véritable **herméneutique**, c'est-à-dire d'une science de l'interprétation. Et le cas échéant, ce qui peut faire autorité, par exemple dans une polémique, c'est moins le corps de doctrine allégué à travers la citation délibérément choisie, que l'autorité sociale des énonciateurs et, dans certains cas le rapport de force qui sous-tend ou conditionne le débat. De sorte que s'il faut faire une place à part à la citation d'autorité, c'est plus systématiquement du côté du recours aux formes de raisonnement de l'opinion commune qu'il convient de se tourner. En s'intéressant notamment à l'immense domaine virtuel, résultat d'une longue stratification, du discours social tel que le révèlent adages, proverbes, etc. En l'espèce, l'autorité « naturelle » dont jouissent les philosophies du langage ordinaire (*loin des yeux, loin du cœur*), dépôt de la sagesse des nations (*vouloir, c'est pouvoir*, etc.) ne manque pas d'alimenter la réflexion.

– *La citation doxique*, qui couvre, en tant que rubrique, des formulations aussi dissemblables, dans leur mode de formation et de mise en circulation, que les proverbes, les adages et les slogans, atteste la vivacité d'une polyphonie spontanée. En se fondant sur l'autorité du sens commun, un énonciateur ne cherche-t-il pas à capter la voix anonyme du « on dit » ou du « on pense que », allégués comme « appui » d'un « c'est comme cela » ?

5. LES OPÉRATIONS MÉTADISCURSIVES (DIRE ET REDIRE)

C'est une qualité distinctive des langues naturelles que de permettre aux énonciateurs de commenter leur propre discours. Pour autant, la particularité de l'activité métalinguistique coïncide dans la perspective de l'analyse du discours avec une tentative pour identifier ou délimiter ce que leur parole aurait de spécifique.

Dès le début de l'analyse du discours, nombre de ses théoriciens ont reconnu à l'activité de **paraphrasage** une place importante. Contrairement aux phénomènes de synonymie — établis et prévisibles en langue — l'identification, par rapprochement, dans le fil de la parole, de deux mots ou de deux segments dont l'affinité sémantique n'est pas établie en langue, constitue la particularité de la reformulation paraphrastique. Une recension des types fonctionnels du **métadiscours** a été proposée par M.-M. de Gaulmyn (1987, 170), qui suggère de distinguer entre trois sortes de formulations métalanguagères : les **énoncés métalinguistiques** à proprement parler (qui ont pour objet la langue elle-même), les **énoncés métadiscursifs** (qui s'appliquent directement aux paroles tenues), les **énoncés métacommunicationnels** enfin (qui portent sur le déroulement de l'échange).

Le métadiscours peut également être appréhendé comme une marque d'hétérogénéité fondamentale de toute prise de parole. J. Authier-Revuz (1995) distingue ainsi entre l'hétérogénéité constitutive et l'hétérogénéité montrée. Le concept d'**hétérogénéité constitutive** réaffirme le postulat bakhtinien selon lequel tout discours porte trace d'autres discours. Quant à lui, le concept d'**hétérogénéité montrée** réfère d'une part aux différentes formes du discours rapporté et d'autre part à quatre autres formes (dites marquées) au moyen desquelles le sujet parlant fait retour sur ses propres paroles. Il s'agit respectivement :

- des formes de la non-coïncidence dans l'interlocution (type : *passer-moi l'expression*) ;
- de la non-coïncidence du discours à lui-même (type : *avec le sens qu'Untel donne à ce mot*) ;
- de la non-coïncidence entre les mots et les choses (typé : *comment dirai-je ?* ou à la limite extrême : *il n'y a pas de mot pour ça*) ;

– de la non-coïncidence des mots à eux-mêmes (type : *au plein sens du terme*).

Ces diverses catégories d'expressions, par ailleurs hyperconventionnalisées, s'interprètent comme autant de symptômes par lesquels le sujet parlant tente de négocier l'impossible unicité de son discours.

LA QUESTION DES TYPES ET LE PROBLÈME DE LA COMPÉTENCE

Un texte se distingue comme une unité de sens, surtout du point de vue de l'interprète. Quel que soit donc son degré d'hétérogénéité, plusieurs mécanismes linguistiques en garantissent la **cohésion** (au plan de la production) et la **cohérence** (au plan de la réception). Accessibles à la linguistique textuelle qui en théorise la pertinence, les séquences types contribuent — autant que les facteurs thématiques et argumentatifs — à unifier sémantiquement chaque production discursive.

1. LE PROBLÈME TYPOLOGIQUE

1.1 Position du problème

La question du classement typologique des discours, en vertu de critères stables, est un incessant sujet de débat entre théoriciens des différentes conceptions. À première vue, il s'agit d'une tâche impossible, sinon sans résultats entièrement satisfaisants. Deux grandes objections surgissent. À l'idée même de classification raisonnée, on oppose souvent le caractère labile du discours. Pour D. Maingueneau (1984, 16), « l'on se trouve confronté à quelque chose d'insensé dès qu'on entend accéder à un peu de généralité ». La deuxième objection souligne la dépendance contextuelle trop forte qui contraint les discours, rendant inutile la typologisation. Ainsi, pour A. M. Borel (1981, 83), « un type de discours n'a pas de réalité sémiotique lorsqu'il est isolé de son contexte ». Dans tous les cas, il apparaît que l'obstacle principal provient du rôle surdéterminant que tiennent les contraintes extra-linguistiques dans la production et le sens des énoncés. Toute possibilité ne doit cependant pas être écartée, ni définitivement tenue pour vaine. Selon J.-M. Adam (1987, 51-52), « une approche typologique (...) n'a de sens que si parallèlement à cette tentative de systématisation on pose que chaque système de base (narratif, explicatif, descriptif, etc.) n'est qu'un moment d'une

complexité à théoriser ». Pour ce faire, il faut procéder en deux temps : examiner tout d'abord les principales typologies, dégager ensuite « sur la base de distinctions pertinentes » une théorie de la structure compositionnelle des textes.

1.2 Critique des bases typologiques

Dans le champ de la linguistique textuelle, J.-M. Adam ramène à sept le nombre des bases possibles de typologisations :

1. Les **typologies discursives et situationnelles**. Elles reposent, à l'instar de l'école française d'analyse du discours, sur le primat de l'interdiscours. Dans ce cadre, un rôle prépondérant est reconnu aux formations discursives à l'intérieur desquelles les énoncés sont définis comme discours.

2. Les **typologies fondées sur les genres de discours**. Elles prennent généralement pour objet les différents genres de discours, littéraires et sociaux. Pour partie héritières de la tradition rhétorique, elles appréhendent ces discours à partir du primat de l'interaction.

3. Les **typologies fondées sur les visées de l'énonciation**. Elles prennent pour objet de leur classification les principales fonctions du langage (Bühler, Jakobson) ou les grands actes de parole (Austin, Searle).

4. Les **typologies à base énonciative**. Elles sont généralement déduites de la distinction entre récit et discours établie par Benveniste. Cependant elles tendent à catégoriser les textes en figeant cette distinction, sans tenir compte de l'hétérogénéité énonciative qui les caractérise souvent (l'opposition discours/récit désigne initialement davantage des « plans d'énonciation » que des « types de textes »).

5. Les **typologies à base thématique**. Elles reposent sur des critères sémantiques et fondent principalement leur classification sur la distinction entre textes fictionnels et textes non fictionnels.

6. Les **typologies à base textuelle**. Elles visent à rendre compte des textes dans la globalité de leur instanciation, à partir d'une évaluation des différents niveaux d'organisation de l'effet de texte, par un cumul des critères (pragmatiques et propositionnels). Elles reposent sur le postulat général qu'il existe des « types » de textes analysables à partir de l'ensemble des critères.

7. Les **typologies à base séquentielles**. Elles tendent à organiser une découpe

du texte en privilégiant « une base de type minimal ». Elles discriminent en son principe non pas des types de textes mais des prototypes de séquences susceptibles de donner lieu à des combinaisons cohérentes.

2. COMPÉTENCE TEXTUELLE ET SCHÉMAS PROTOTYPIQUES

2.1 Cognition et textualité

Les intuitions de Bakhtine, ouvrant également la voie à une étude rigoureuse des unités linguistiques supérieures à la phrase, préfigurent nombre de recherches contemporaines sur les processus de structuration des textes. Partons de cette observation de Bakhtine (1984, 285) :

Les formes de langue et les formes types d'énoncés, c'est-à-dire les genres du discours, s'introduisent dans notre expérience et dans notre conscience conjointement et sans que leur corrélation étroite soit rompue. Apprendre à parler c'est apprendre à structurer des énoncés (parce que nous parlons par énoncés et non par propositions isolées et, encore moins, bien entendu, par mots isolés). Les genres du discours organisent notre parole de la même façon que l'organisent les formes grammaticales (syntaxiques).

Cette remarque fait droit à l'hypothèse de scénarios d'énonciation qui se développeraient chez les sujets parlants concurremment à leur apprentissage du système syntaxique de la langue. Cette perspective, fondamentalement novatrice dans le domaine des études linguistiques, met au premier plan l'idée que de tels scénarios non seulement configurent la **compétence linguistique**, mais encore que cette dernière n'aurait rien d'une aptitude abstraite et formelle. Cependant, c'est par analogie avec la notion de compétence définie par Noam Chomsky dans le cadre de la grammaire générative (1957) que s'est fait jour, avec Van Dijk (1972, 297-298) une réflexion sur le principe d'une **compétence textuelle** opérant sur de vastes ensembles verbaux :

N'importe quel locuteur natif sera en principe capable de faire la différence entre un poème et un manuel de mathématiques, entre un article de journal et un questionnaire. Ceci implique qu'il a une aptitude initiale à différencier les

ensembles de textes et à reconnaître les différents types de textes. Nous affirmons (...) que cette aptitude fondamentale fait partie intégrante de la compétence linguistique. Nous dirons en même temps que cette compétence est une *compétence textuelle*.

Les développements de la recherche en linguistique textuelle reposent donc, dans bien des cas, sur une assomption théorique forte, en accordant une grande importance à l'activité de catégorisation humaine qui serait à la base d'une telle compétence. Le postulat cognitif, également étayé par la psycholinguistique, consiste à associer au moins trois facultés à l'appareil mental : la reconnaissance, la mémorisation, le contrôle. Leur articulation en situation d'énonciation ou de co-énonciation (mettre en œuvre des formes textuelles, les identifier) équivaut alors à une activité de résolution de problèmes.

2.2 Donner sens / prendre sens

La plupart des grands modèles linguistiques tendent à réévaluer la notion de compétence linguistique. Dans le champ contemporain, la question est notamment de savoir comment un énoncé (ou une suite d'énoncés) prend sens et, réciproquement, comment identifier ce qui lui donne sens. La compétence linguistique est alors identifiée comme activité de décodage et de compréhension (O. Ducrot, 1984). Activité de production (du côté de l'énonciateur), elle se conçoit autant comme une activité de donation de sens (du côté du co-énonciateur). La compétence linguistique consiste de manière dominante en une compétence interprétative (F. Rastier, 1987). Pour sa part, J.-M. Adam (1992, 20) isole dans la compétence linguistique plusieurs catégories de contraintes culturellement déterminées :

- les contraintes discursives (propres aux genres qui sont des formes déterminées) ;
- les contraintes textuelles, liées à la diversité de composition (elles se dénombrent en contraintes argumentatives, énonciatives, sémantiques, règles de connexité et règles de séquentialité) ;
- les contraintes locales, propres à chaque langue naturelle (phoniques, lexicales, grammaticales, sémantico-logiques, graphiques).

2.3 Discours, textes et effet de texte

Il convient de distinguer entre deux notions (discours/texte) afin d'en préciser une troisième (effet de texte). Le **discours** s'oppose au **texte** comme un objet abstrait à un ensemble d'énoncés réalisés. Comme le note J.-M. Adam (1992, 15), « un énoncé — "texte" au sens d'objet matériel oral ou écrit, d'objet empirique —, observable et descriptible, n'est pas le texte, objet abstrait construit par définition et qui doit être pensé dans le cadre d'une théorie (explicative) de sa structure compositionnelle ».

Ceci posé, il faut encore prévenir d'autres confusions possibles, relatives notamment au degré de structuration du discours. Il existe des types de discours auxquels correspondent, dans la mesure où les premiers incluent les seconds, des genres de discours :

– les types de discours se recrutent dans les différents domaines de l'activité socio-historique et culturelle : discours littéraire, discours politique, discours scientifique, discours religieux, discours juridique, discours journalistique, etc. ;
– les genres de discours se répartissent, quant à eux, en fonction des types de discours. L'article, la loi, le plaidoyer sont des genres du type discursif juridique ; le fait divers, le reportage, l'éditorial, la brève, des genres du type discursif journalistique ; la parabole, l'hagiographie, la prière, l'homélie, le sermon, des genres du type discursif religieux ; le poème, le roman, la pièce de théâtre, des genres du type discursif littéraire, etc.

Dans la mesure où les contraintes extralinguistiques pèsent pour beaucoup sur la complexité de l'entreprise typologique, la recherche consiste alors à délimiter des unités textuelles minimales et pertinentes.

Dans cette optique, J.-M. Adam (1987b, 21) définit en première approche un texte comme « une configuration réglée par divers modules ou sous-systèmes en constante interaction ». À cet égard, le texte paraît obéir à la conjonction de deux facteurs d'organisation : la dimension configurationnelle et la dimension séquentielle. La **dimension configurationnelle** englobe des modules de gestion du texte qui définissent ses fonctions pragmatiques (argumentation, énonciation, sémantique) ; la **dimension séquentielle** comprend les modules de gestion qui assurent l'unité propositionnelle du texte (connexité morpho-syntaxique des formants linguistiques, économie séquen-

tielle). L'interférence constante de ces deux dimensions détermine l'**effet de texte** ainsi défini (*ibid.*, 58) : « Il (l'effet de texte) apparaît comme le résultat du passage (...) de la linéarité de l'énoncé à la "figure", de la séquence textuelle comme suite linéaire d'unités linguistiques (connexité) à la reconstruction (cognitive) de cette séquence comme un *tout* signifiant cohésif (cohésion et progression) et cohérent (cohérence et pertinence). »

2.4 Vers des types de textes et prototypes de séquences

La recherche d'une base d'étude pertinente consiste alors à assigner à la linguistique textuelle « la théorisation des formes textuelles-séquentielles de la discursivité » (J.-M. Adam, 1987, 56).

Ce principe permet de revenir sur la définition du texte, en la précisant : « Un TEXTE est une structure hiérarchique complexe comprenant n séquences — elliptiques ou complètes — de même type ou de types différents » (1992, 24). En schéma :

T. structure séquentielle — n séq. (elliptiques/complètes)

Mais qu'est-ce qu'une séquence ? Du point de vue formel, une séquence s'analyse comme une combinatoire de propositions. À ce titre, la **séquence** est une unité constituée (qui se recompose de propositions articulées entre elles), mais elle est également, à un niveau d'intégration supérieur, une unité constituante (les suites de propositions définissent des macro-propositions). Ainsi : « La Séquence, unité constituante du texte, est composée de paquets de propositions (les macro-propositions), elles mêmes constituées de n propositions » (1992, 29) ; d'autre part « Les propositions sont les composantes d'une unité supérieure, la macroproposition, elle-même unité constituante de la Séquence, elle-même unité constituante du texte » (*ibid.*, 30). En schéma :

T. une seule séquence (narrative, argumentative, etc.)
plusieurs séquences

Dans la mesure où le texte est une « structure séquentielle hétérogène » (*ibid.*, 31), et à la condition qu'un texte comporte plusieurs séquences, il existe deux modes principaux d'agencement des séquences :

- la relation d'insertion ou l'insertion de séquence ;
- la relation de mélange ou la dominante séquentielle.

L'**insertion de séquence** définit une relation d'encadrement entre deux types de séquence. Par exemple, dans le cas de la présence d'une description dans un roman, la relation d'insertion obéit à la convention d'écriture suivante : (séqu. narrative (séqu. descriptive) séq. narrative). Ou bien, dans le cas de l'insertion du dialogue dans un récit : (séqu. narrative (séqu. dialogale) séq. narrative).

La **dominante séquentielle** met en œuvre une liaison entre séquences de différentes types. Ce mode de combinatoire fait apparaître une forme d'enchâssement régulier entre *séquence dominante* et *séquence dominée*. C'est ce que montre très clairement l'exemple suivant analysé par J.-M. Adam (1992, 32) :

(a) Il y avait une fois un prince (b) qui voulait épouser une princesse, (c) mais une princesse véritable. (d) Il fit donc le tour du monde pour en trouver une, (e) et, à la vérité, les princesses ne manquaient pas ; (f) mais il ne pouvait jamais s'assurer si c'étaient de véritables princesses ; (g) toujours quelque chose en elles lui paraissait suspect. (h) En conséquence, il revint bien affligé de n'avoir pas trouvé ce qu'il désirait.

Andersen, *La Princesse au petit pois*.

La réduction de cette suite séquentielle est formalisée ainsi, selon les termes d'une convention d'écriture où les notations alphabétiques entre parenthèses figurent les propositions narratives (séquence dominante) et les connecteurs, la structure argumentative (séquence dominée) :

(a + b) Mais (c) Donc (d + e) MAIS (f + g) EN CONSÉQUENCE (h)

Récusant en son principe l'idée de traiter d'unités qui présentent un caractère de trop grande généralité, la linguistique textuelle isole donc non pas des types de textes mais des **prototypes de séquence**. Définis au nombre de cinq (J.-M. Adam, 1992), ceux-ci représentent des formes élémentaires et exclusivement linguistiques de la textualité : le prototype narratif, le prototype descriptif, le prototype argumentatif, le prototype explicatif et le prototype dialogal. On examinera plus particulièrement ici ce dernier cas.

3. LE CAS DE LA SÉQUENCE DIALOGUÉE

3.1 Caractéristiques du dialogue

Certaines différences objectives distinguent en apparence le **dialogue** des autres types de séquence. Son hétérogénéité énonciative de fait (deux sujets sont en contact), autant que son aspect discontinu, voire brisé et sans ordre en font un cas spécifique de séquence. Si toutefois l'on fait retour sur la conception générale du langage, dérivée du « principe dialogique », on se souviendra que l'hétérogénéité, et bien souvent la polyphonie, sont deux traits constants de tout discours. Le dialogue ne déroge donc pas à ce critère, il l'illustre plus fortement encore. D'autant qu'il constitue « la forme la plus naturelle du langage » (Todorov, 1981, 292).

La seconde propriété formelle, en quelque sorte intrinsèque, du dialogue (outre la pluralité des énonciateurs) vient du fait, ainsi que le rappelle C. Kerbrat-Orrecchioni (1990, 197), que les énoncés qui en résultent sont « mutuellement déterminés ».

Du point de vue terminologique, il convient de considérer le dialogue comme une catégorie d'analyse, ou, selon les termes de J.-M. Adam (1992, 148-149), comme « une unité de composition textuelle (orale ou écrite) » désignant par là « aussi bien le produit-textuel des interactions sociales que les échanges des personnages d'un texte de fiction (pièce de théâtre, nouvelle ou roman) ». Situés en regard de cette catégorie, des structures d'interaction particulières telles que le débat, l'entretien, l'interview, la conversation (téléphonique ou directe) définissent des genres.

Pour juger de la formation de la séquence dialoguée, l'opposition de l'écrit et de l'oral constitue un critère pertinent de démarcation. À l'oral, en effet, le dialogue se rapproche d'une forme d'activité hautement ritualisée, qui suppose et poursuit (idéalement) le respect (et le maintien) du **consensus** social ou relationnel. À l'écrit, en revanche, sa mise en texte résulte d'une négociation constante avec les formes plus ou moins hétérogènes du discours rapporté¹. À l'oral, la forme du dialogue s'oppose le plus souvent, par son caractère hiérarchisé, à sa présentation généralement fragmentaire ; à l'écrit,

1. Voir *supra* chap. 3 : La texture du discours.

pour éviter les ruptures trop apparentes du récit, l'auteur doit mettre au point des techniques d'expression qui puissent en prévenir l'impression. De Flaubert à Sarraute, la littérature romanesque témoigne de cette recherche.

3.2 Notions d'analyse dialogale

Dans sa globalité, le texte dialogal se présente comme une **interaction** entre deux partenaires, encore que la notion de « trilogue », récemment théorisée, tente de conceptualiser une interaction complexe engageant non pas deux mais trois énonciateurs (C. Kerbrat-Orrecchionni, C. Plantin, 1996). En **ethnométhodologie de la communication**, cette notion est spécifiée par la notion d'intrusion qui marque assez bien le caractère offensif de toute prise de parole et la menace pour le sujet isolé que constitue l'adresse de l'autre. Les métaphores presque guerrières, sinon géopolitiques (*perdre la face*, *ne pas faire perdre la face*, *le territoire énonciatif*, etc.), qui accompagnent souvent les études sur l'interaction conversationnelle montrent à quel point le face à face, bien que ses règles sociales prescrivent de ménager les protagonistes, peut *a priori* être ressenti comme une situation endémiquement polémique.

L'**interaction** se décrit à son tour comme une suite de « séquences hiérarchisées ». J.-M. Adam (1992, 158) distingue, dans une interaction orale, deux types de séquences. Les premières (formules de salutations et de politesse), dites **séquences phatiques** assurent l'ouverture et la clôture, toujours ritualisées, du dialogue. Les secondes, dites **séquences transactionnelles** coïncident avec « le corps de la transaction ».

Les séquences se décrivent en termes d'**échanges**, eux-mêmes définis comme des suites d'**interventions**. Mais chaque intervention se recompose d'éléments ultimes — les **clauses** — identifiés comme des actes énonciatifs dont l'enchaînement confère à l'interaction sa qualité pragmatique d'ensemble².

On fera enfin observer que le genre de la lettre, qui redéfinit l'interaction type en relation épistolaire, avec ses contraintes phatiques initiales et finales propres, peut être tenue pour une modalité différée (le co-énonciateur dont

2. On se reportera également à l'ouvrage de V. Schott-Bourget, *Approche de la linguistique* (1994), sur la conversation, pages 108 et sq.

l'énonciateur anticipe ou reprend ou évalue les propos est absent) du dialogue :

À Elisabeth (Mai 1646)

Madame,

Je reconnais, par expérience, que j'ai eu raison de mettre la gloire au nombre des passions ; car je ne puis m'empêcher d'en être touché, en voyant le favorable jugement que fait Votre Altesse du petit traité que j'en ai écrit. (...)

René Descartes.

3.3 Varia : types d'insertions

L'insertion du dialogue dans le récit

Cette composition, qui souligne l'**hétérogénéité séquentielle** du texte, a d'abord été examinée par J.-M. Adam (1987), à partir de la fable de Jean de La Fontaine, *Le Loup et l'Agneau*, mais au seul profit de l'analyse de la **séquence narrative**. Le réexamen de cette composition par J.-M. Adam (1992, 165) tend à établir cette fois, au profit du dialogue et au-delà de l'hétérogénéité séquentielle d'un texte, le principe d'une hétérogénéité intraséquentielle (ou générique à l'intérieur d'un même prototype) :

Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?

Dit cet animal plein de rage :

Tu seras châtié de ta témérité.

Sire, répond l'Agneau, que Votre majesté

Ne se mette pas en colère ;

Mais plutôt qu'elle considère

Que je me vas désaltérant

Dans le courant

Plus de vingt pas au-dessous d'Elle ;

Et que par conséquent, en aucune façon,

Je ne puis troubler sa boisson.

Tu la troubles, reprit cette bête cruelle ;

Et je sais que de moi tu médis l'an passé.

— Comment l'aurois-je fait si je n'étois pas né ?

Reprit l'Agneau, je tette encore ma mère.

— Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

— Je n'en ai point. — C'est donc quelqu'un des tiens ;
 Car vous ne m'épargnez guère,
 Vous vos bergers et vos chiens.
 On me l'a dit : il faut que je me venge.

La Fontaine, *Fables*.

Ici, la différence compositionnelle entre l'oral et l'écrit n'est pas seule à pouvoir expliquer l'incomplétude d'un dialogue auquel manque l'ouverture phatique la plus élémentaire, plongeant d'emblée le lecteur dans le vif de l'**interaction**. Ce déséquilibre apparent, qui repose donc sur l'ellipse d'un type de séquence, tient également à la différence des registres de dialogue respectivement incarnés par le Loup et l'Agneau. Le Loup, qui a l'initiative de la transaction, adopte les procédés du **dialogue éristique** dont le principe est d'avoir raison de l'autre et de l'acculer à la défaite « quoi qu'il dise ». D'emblée, sa stratégie argumentative consiste à enfermer l'Agneau dans un présupposé (*tu troubles mon breuvage*). À quoi l'Agneau, optant pour le principe du **dialogue dialectique**, tente par une tactique défensive de « raisonner » le Loup en lui démontrant progressivement l'absurdité de son propos. La négation du présupposé, qui est une figure polémique dont l'Agneau fait d'emblée usage pour se dégager du piège verbal qui lui est tendu, est une moindre violence par rapport au procédé du Loup. Dans cette interaction, dont l'issue sera fatale pour l'Agneau, « deux types de démarches dialogales » s'affrontent. Si le recours à l'argumentation signifie « le renoncement à la force » (H. Perelman) ou, selon les normes de l'argumentation juridique, « la résolution du conflit par d'autres moyens » (G. Bouthoul), l'absence de tout préalable indique bien que « la violence est proprement la négation des principes de ménagement et de consensus qui président aux rituels phatiques » (J.-M. Adam, 1992, 165).

L'insertion du récit dans le dialogue

Cette seconde composition constitue une modalité de l'hétérogénéité séquentielle assez fréquente dans la conversation ordinaire et obéit à une codification relativement stricte dans le monologue narratif théâtral. Pour J.-M. Adam (1992, 169), ce procédé est « un genre du récit ». Pour autant, il ne suffit pas de ranger le théâtre dans la narration, mais bien du côté du drame. Si le résumé d'une pièce ou son synopsis peuvent donner l'impression d'un dérou-

lement narratif, en revanche la représentation ou la lecture effective de la pièce elle-même suffit à en identifier la trame comme une suite d'actions.

C'est donc au vu de cette particularité d'ensemble du genre théâtral qu'il convient de comprendre la spécificité du monologue narratif. L'examen attentif de cette forme permet de rendre compte d'une part des modalités d'articulation d'un récit dans un continuum conversationnel, et d'autre part, de percevoir au jour le caractère profondément dialogique des « moments narratifs ».

Reconsidérant les règles esthétiques qui gouvernent la composition du monologue narratif, J.-M. Adam (*ibid.*, 176-178) montre que celle-ci obéit principalement à trois lois :

1. Une loi d'économie. Cette première loi garantit l'homogénéité textuelle. Le récit se substitue à l'action dramatique, notamment dans le théâtre classique, afin de respecter la règle des trois unités, et, le cas échéant de ne pas déroger aux règles de bienséance (certains actions ne peuvent être montrées sur scène). J.-M. Adam précise que la loi d'économie régule surtout la *fréquence* et la *durée* du récit.

2. Une loi d'information. Elle remplit une fonction avant tout référentielle, dans la mesure où elle assigne au récit d'informer l'auditeur et le spectateur des faits inconnus, ainsi que sur les caractères des personnages. La transgression de cette loi est l'un des ressorts de l'effet comique lorsque, dans une situation de quiproquo, le récitant prétend apprendre à l'auditeur des informations sur un tiers, sans se douter qu'il parle en fait à celui dont il croit parler (*Zerbinette/Géronte, Les Fourberies de Scapin*, acte III, sc.3).

3. Une loi de motivation. Cette troisième disposition fait obligation au dramaturge d'introduire dans le monologue narratif des données susceptibles de provoquer l'émotion. À cet égard, l'insertion de cet élément peut intervenir dans trois types de récits qui scandent le développement de l'action dramatique (au début de la pièce, dans un récit d'exposition, à la fin de la pièce, lors d'un récit de dénouement, au long même du déroulement dramatique, au cours de récits intermédiaires).

D'autres paramètres contraignent encore l'insertion du **monologue narratif**. Ils attestent alors son caractère dialogique, dans la mesure où le récitant et l'auditeur se répartissent les tours de parole à mesure que le récit progresse. Le récitant a généralement la responsabilité du préambule (qui vise à attirer

l'attention tant du personnage que du public). Il lui incombe également de résumer les développements antérieurs de l'action avant que la pièce n'en rende le public directement témoin, etc. D'autres attitudes précèdent et annoncent son récit à proprement parler : des exclamations qui signalent son entrée en scène, parfois une justification (si la situation ne l'habilite pas à prendre immédiatement la parole), la promesse d'un récit bref enfin. Pour sa part, l'auditeur est loin de se cantonner à une attitude de réception passive. Il suscite le récit, généralement par une « question d'ouverture », l'accompagne par des exclamations qui en suspendent le cours. Quand le récit est parvenu à son terme, l'auditeur fait encore part de ses commentaires et juge la situation (les faits ou les propos) qui lui ont été exposés.

La progression textuelle se conçoit alors selon un schéma narratif qui permet de discerner, en dépit des effets de brouillage apparents dus à l'hétérogénéité séquentielle, les grandes lignes combinatoires du prototype de « l'histoire racontée ».

MISE EN PERSPECTIVE DE L'ANALYSE DU DISCOURS

1. LE CONTEXTE ÉPISTÉMOLOGIQUE GLOBAL

1.1 La situation historique de l'analyse du discours

Comme nous l'avons vu en préambule, c'est donc sous les effets conjugués de deux familles linguistiques (saussurienne et harrissienne), réinterprétées à la lumière des nouvelles exigences, que se comprend l'émergence de la notion de discours.

Toutefois, la formation d'un domaine spécifique lié à l'étude de ce nouvel objet est étroitement associée à certaines conditions, historiques et culturelles, propres au contexte français.

Comme le précise D. Maingueneau, l'essor de ce champ de recherche est relatif à « la rencontre à l'intérieur d'une certaine tradition d'une conjoncture intellectuelle et d'une pratique scolaire » (1987, 5 *et sq.*).

Ces trois paramètres s'imbriquent au point de définir le contexte épistémologique global dans lequel s'est constituée l'analyse du discours :

– L'existence d'une tradition de l'écrit — caractéristique d'une civilisation du livre et de l'interprétation — est un fait déterminé en amont de la Renaissance par l'exégèse des textes philosophiques et scolastiques. Cette pratique herméneutique culmine, par un procès de sécularisation graduelle, dans l'entreprise philologique, à partir du XIX^e siècle, avec la grammaire historique.

– Relayé par le cursus scolaire (secondaire et supérieur), notamment des humanités, le thème critique et historique — caractéristique de l'exégèse philologique — s'est transformé, au fil des réformes du système éducatif, en un ensemble de méthodes de lecture et de compréhension (mais aussi d'évaluation en vue de la préparation aux examens) qui définissent à leur tour les différentes techniques du « commentaire de texte ».

– L'apparition simultanée, à la fin des années soixante, d'un ensemble de réflexions sur l'écriture (la grammatologie de Derrida, l'archéologie de

Foucault, la sémanalyse de Kristéva, la théorie du plaisir du texte de Barthes, la théorie d'ensemble exposée par le collectif de *Tel Quel* regroupé autour de Philippe Sollers, etc.), toutes mouvances situées à la confluence de la philosophie, de la linguistique, et de conceptions de la critique inspirées du marxisme et de la psychanalyse (notamment lacanienne dont la théorie du signifiant nourrit alors la plupart des débats sur ce thème) expriment, à la manière d'une mosaïque, quelques-uns des principaux enjeux du structuralisme français.

1.2 La constitution du champ de l'analyse du discours : position théorique et institutionnelle

L'analyse du discours et l'organisation de l'espace linguistique

Dans la mesure où à l'apogée du structuralisme, la linguistique a joué le rôle de « science pilote¹ », l'analyse du discours a été d'emblée marquée par cette discipline. Selon J. Marandin, « ce qui distingue l'analyse du discours d'autres pratiques d'analyse du texte, c'est l'utilisation de la linguistique » (1979, 18). Cette orientation initiale procède d'une « option épistémologique » (D. Maingueneau, 1987, 11) fondamentale, ce qui signifie un choix théorique déterminant pour les développements ultérieurs du domaine.

Étant donné le caractère profondément étranger d'une problématique du discours à la tradition issue du *Cours de linguistique générale*, cette situation contribue à donner du domaine linguistique l'image d'un champ assez peu homogène.

Du point de vue historique, comme du point de vue de son agencement, tout concourt à faire de l'espace linguistique un espace apparemment clivé, selon deux polarités principales : la langue, objet initial de la linguistique, et le discours, considéré dans sa pluralité.

La « langue », ensemble de régularités formelles, système sous-jacent à toute prise de parole comme à toute mise en discours, constitue bien le premier pôle d'une science du langage. Au regard de cette conception, définie en négatif, l'ensemble des manifestations discursives — individuelles ou

1. Cette expression s'est imposée à partir d'un article de Claude Lévi-Strauss, « L'analyse structurale en linguistique », *Word* I, 1945.

collectives — font figure de données périphériques qui déterminent dans les marges l'espace d'une discipline qui serait spécialisée dans l'analyse de ce versant du langage.

Cette « dualité » (D. Maingueneau, 1987, 12) radicale du langage coïncide avec une hiérarchie qui règle les rapports des deux instances (la langue ou instance formelle qui est la première instance, le discours ou instance matérielle qui est la seconde). La thématization de cette double opposition (langue/discours) revêt en effet une double valeur explicative.

Langue et discours, ainsi caractérisés, ne constituent pas seulement les priorités théoriques de deux manières de travailler en sciences du langage. Dans leur opposition même, ces termes représentent à la fois deux ordres de priorités théoriques (qui appellent chacun leur méthodologie et leurs concepts spécifiques), et chacun à sa manière traduit la réalité vivante de l'activité linguistique (considérée comme savoir aussi bien que comme pratique commune).

La langue, au sens saussurien, indique un plan de stratification du langage par principe intégralement formel, cependant que, saisi à partir de son mode de formation, le discours fait figure de réalité intermédiaire (ni purement formel, ni exclusivement linguistique) qui s'articule en permanence à des enjeux historiques.

Diversité et limites de l'analyse du discours

Au vu de l'organisation du champ linguistique, travaillé par une tension entre le versant formel et le versant discursif du langage, les frontières de l'analyse du discours demeurent assez floues.

Le fait est que le domaine de l'analyse du discours semble lui-même recevoir sa définition du dehors. À proportion des points de contact que son objet établit d'emblée avec un ensemble de disciplines connexes (histoire, philosophie, sociologie, psychologie, littérature, etc.), la matérialité discursive intervient toujours à titre de constituant.

La pluralité des interférences avec l'ensemble des sciences sociales suffit à établir que selon la nature du « croisement » envisagé, le discours plie l'approche générale à des contraintes chaque fois spécifiques. D'autre part, selon les contextes d'intervention, la pratique de l'analyse du discours se heurte aux enjeux théoriques inhérents aux champs dans lesquels elle s'inscrit.

Le caractère éminemment mobile des frontières de l'analyse du discours traduit peut-être une tendance cardinale inhérente à ce domaine. Cette tendance consisterait à prendre en charge — voire à relayer — en s'attachant exclusivement au versant contextuel du langage, toutes les préoccupations et les objets *de jure* et *de facto* exclues du projet saussurien. C'est sans doute dans cette optique que peut se comprendre la définition de l'analyse du discours comprise comme « l'étude linguistique des conditions de production d'un énoncé » (L. Guespin, 1971, 20).

Au-delà de cette définition minimale, il apparaît que l'analyse du discours appréhende le langage « là où il fait sens pour des sujets inscrits dans des stratégies d'interlocution, des positions sociales, des conjonctures historiques » (D. Maingueneau, 1987, 7).

Du fait de son économie interne, mais aussi des tensions qui l'informent (définie en référence à la linguistique, elle outrepassé ses cadres, en se déplaçant vers le dehors du langage, tout en y revenant), l'analyse du discours apparaît comme une discipline contradictoire, aux assises souvent incertaines, et au statut longtemps indécidable.

Il résulte de cette position d'importantes conséquences que l'on peut résumer en deux points.

Tout d'abord, pour les praticiens du domaine (théoriciens et analystes), cela implique une exigence de **transdisciplinarité** raisonnée. D'autre part, pour traduire cette ouverture nécessaire à l'appropriation de différentes compétences, il convient en outre de l'adapter aux conditions de la demande.

Destinée le plus souvent à opérer en dehors du secteur linguistique, la pratique de l'analyse du discours, compte tenu de son point de départ, n'en demande pas moins une sérieuse maîtrise des mécanismes langagiers.

Schéma récapitulatif

Cette représentation du champ linguistique, entendu comme champ de savoir et comme pratiques de communication, permet de visualiser les questions abordées dans les deux points précédents. Aussi concernant le statut et la place de l'analyse du discours, il convient en outre de distinguer entre le contexte de la production (figuré ici par les différentes disciplines connexes et domaines d'activités auxquels s'articule l'analyse du discours en tant que

pratique théorique) et le contexte d'intervention qui détermine le cadre effectif de son exercice :

LANGAGE (et sciences du)

	CONTEXTE D'INTERVENTION (pratiques d'analyse)	CONTEXTE DE PRODUCTION (pratiques sociales) Histoire Philosophie Sociologie
LANGUE	DISCOURS	Littérature Psychologie/psychanalyse – freudienne – lacanienne – jungienne Droit Situations de travail (entreprises, usines, secteur social, etc.) Transmission de connaissances, etc.
	Lieux des régularités formelles	Versant discursif

Il faut en outre se représenter l'analyse du discours comme un champ institutionnel.

Rappelons, à la suite de P. Bourdieu et de L. Porcher (1987, 8) que « pour qu'il y ait champ, il faut qu'il y ait des enjeux et des acteurs, c'est-à-dire des biens (matériels et symboliques) et des agents (individus, groupes, institutions) qui les poursuivent selon des stratégies réglées. Il y a donc d'une part lutte entre les acteurs du champ pour la maîtrise du champ, mais, d'autre part et en même temps, solidarité entre eux pour le préserver comme champ (contre les outsiders) ».

L'émergence du champ de l'analyse du discours remonte, au point de vue des premières théorisations comme des premiers marquages institutionnels, à la fin des années soixante. Il convient sans doute d'atténuer cette définition par trop stratégique en insistant ici sur les rapports de complémentarité et les

liens de transversalité qui caractérisent, à ses débuts du moins, le développement de l'analyse du discours.

Point de vue historique

L'arrière-plan théorique est, de manière dominante, celui d'un marxisme althussérien dont les questionnements (idéologie) et les objets (théorie du pouvoir, luttes sociales et politiques) constituent le fonds commun des théoriciens français, héritiers et adaptateurs du modèle forgé par le linguiste américain Z. Harris.

Les événements de Mai 1968 cristallisent bien des préoccupations théoriques, inhérentes au domaine naissant, sur le motif spécifique du discours politique. Aussi, il est d'usage de regrouper sous la dénomination d'*École française d'analyse du discours* cette première configuration institutionnelle et théorique.

Parallèlement à cette orientation, quoique en marge des institutions qui relayent officiellement les débuts de l'analyse du discours, les recherches de J.-P. Faye articulent, à la même époque (à partir du groupe de la revue *Change*), une théorie du rapport discours-pouvoir, plus proche par ses options théoriques de la grammaire générative de Chomsky.

La problématique et les méthodes neuves avancées, à la même époque, par Michel Foucault, dans *L'Archéologie du savoir* (1969) permettent de nuancer rétrospectivement ce premier état de la question, puisque cette contribution majeure à la théorie de l'énoncé ouvrira peu à peu de nouvelles voies à l'analyse du discours.

À la lignée de l'école française d'analyse du discours, fait pendant l'approche résolument sémantique initiée par A.J. Greimas (fortement influencé par la lecture du linguiste danois L. Hjelmslev, et par les travaux des formalistes russes, notamment de V. Propp). L'ensemble des recherches conduites selon les normes de cette autre mouvance a reçu la dénomination d'École de Paris.

Les institutions et les acteurs

L'émergence d'un champ spécifique à l'analyse du discours doit être mise en perspective relativement à deux dates qui marquent un renouvellement complet de la linguistique française. L'année 1960, tout d'abord, consacre la

formation de la Société d'étude de la langue française (qui compte parmi ses membres fondateurs et animateurs L. Wagner et G. Gougenheim auxquels se joignent de jeunes chercheurs : J. Dubois, J.-C. Chevalier, H. Mitterand). L'année 1962 voit naître le Centre de linguistique quantitative de Paris, embryon de la Revue *Langages* (où se côtoient dans un élan profondément novateur R. Barthes, B. Pottier, B. Quémada, N. Ruwet, etc.). C'est donc sur fond de refonte des études linguistiques françaises qu'il convient de comprendre les orientations spécifiques de l'analyse du discours.

Du point de vue institutionnel, ses différentes tendances prennent corps, autour de projets théoriques sensiblement distincts, à partir de quatre lieux.

L'université de Paris X-Nanterre rassemble autour de J. Dubois, traducteur du texte fondateur de Z. Harris, une équipe de chercheurs particulièrement impliqués dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'analyse harrisienne ».

L'École normale supérieure de Saint-Cloud développe, autour de M. Tournier, la lexicométrie politique, méthode fondée sur le traitement statistique des données. La revue *Mots* constitue le principal organe de diffusion des travaux issus de cette approche.

C'est à l'université de Paris VII, en association avec le Laboratoire de psychologie sociale du CNRS que M. Pêcheux, fortement influencé par la réflexion de L. Althusser sur l'idéologie, élaborera les principes d'une théorie du langage d'inspiration marxiste et psychanalytique, dans le cadre de « l'analyse automatique du discours »².

Parallèlement à ces orientations qui donnent leur identité de marque à des recherches qui font une large place à l'outil informatique (particulièrement la lexicométrie politique et l'AAD), A. J. Greimas, tout d'abord à l'Université de Poitiers, puis, à partir de 1965, dans le cadre de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, ouvre la voie à une **sémiotique générale**. Rassemblés le plus souvent à l'occasion de séminaires de recherches autour de la Revue *Acta Sémiotica*, les travaux menés dans la perspective de *Sémantique structurale* (1966) constituent l'embryon d'une recherche alternative sur le discours.

2. Abrégée en « AAD ».

Diagramme du champ de l'analyse du discours

Le diagramme qui suit propose une représentation topologique du champ institutionnel de l'analyse du discours, à ses débuts, compte tenu de l'arrière-plan théorique et scientifique général et de la conjoncture dans laquelle ce domaine se manifeste et s'organise :

Champ de l'analyse du discours en France

<p>Z. Hanis <i>Discourse Analysis</i> (1952)</p> <p>1960 : Société d'étude de la langue française</p> <p><u>École française d'analyse du discours</u> L. Althusser, <i>Freud et Lacan</i> (1964) ; <i>Pour Marx</i> (1965)</p>		<p>L. Hjelmslev <i>Pour une sémantique structurale</i> (1957)</p> <p>1962 : Centre de linguistique quantitative de Paris (revue <i>Langages</i>)</p> <p><u>École de Paris</u></p>	
<p><u>Université</u> <u>Nanterre-Paris X</u></p>	<p><u>E.N.S. (Saint-Cloud)</u></p>	<p><u>Université de Paris VII</u> <u>CNRS</u> Laboratoire de psychologie sociale</p>	<p><u>EHESS (Paris)</u></p>
<p>J. Dubois « analyse harrissienne »</p> <p>discours politique</p>	<p>M. Tournier « lexicométrie politique »</p> <p>outil informatique/ mathématisation de la recherche</p>	<p>M. Pêcheux « analyse automatique du discours »</p>	<p>A.J. Greimas « sémiotique »</p> <p>Revue : <i>Sémantique structurale</i> (1966) <i>Acta sémiotica</i></p>
<p>Revue <i>Langages</i>, n° 13 (1968)</p>		<p><i>L'Analyse automatique du discours</i> (1969)</p>	
<p>M. Foucault, <i>L'Archéologie du savoir</i> (1969)</p>	<p>Revue <i>Mots</i> (1980)</p>		

2. LES CADRES PHILOSOPHIQUES DE L'ANALYSE DU DISCOURS

À intervalles réguliers, les grandes impulsions théoriques de l'analyse du discours lui ont été données par des modèles philosophiques. Celui de Louis Althusser et de Michel Foucault, largement relayés par les théoriciens et les praticiens de l'analyse du discours, ont pour particularité de placer la conceptualisation de « l'objet-discours » au centre de leur réflexion.

2.1 Louis Althusser et la théorie de l'idéologie

Élaborée dans le cadre de la philosophie marxiste, mais à l'aune de la tradition épistémologique française (Bachelard, Canguilhem), la pensée de Louis Althusser veut poser les conditions d'un discours scientifique en rupture avec l'idéologie. Sa réflexion a pour point de départ la distinction liminaire entre « une théorie de l'idéologie en général » et « une théorie des idéologies particulières, qui expriment toujours, quelle que soit leur forme (religieuse, morale, juridique, politique) des positions de classe » (1976, 98). L'originalité d'Althusser, grand lecteur du théoricien italien Gramsci, consiste à reprendre à nouveau frais la topique marxiste. Dans le schéma d'une formation sociale, où Marx oppose la superstructure (instance de l'idéologie) et l'infrastructure (instance économique des rapports sociaux de production), Althusser avance l'hypothèse de l'autonomie relative de la superstructure et de son action en retour sur l'infrastructure. L'objectif de sa réflexion est de parvenir à dégager les mécanismes de toute idéologie, en montrant comment, par son mode de fonctionnement même, celle-ci contribue, à proportion de son efficacité, à la reproduction des rapports sociaux (et par conséquent à la reproduction des rapports de domination qui s'y articulent). Pour affiner cette perspective, Althusser discrimine, à côté de « l'appareil répressif d'État » (p. 97), « un ensemble d'institutions distinctes et spécialisées » (p. 96), les appareils idéologiques d'État (AIE, en abrégé). Selon Althusser, « aucune classe ne peut durablement détenir le pouvoir d'État sans exercer en même temps son hégémonie sur et dans les AIE » (p. 99). La liste de ces « institutions », quoique provisoire, est indicative de la massification de l'idéologie, de son omniprés-

sence dans une société : l'appareil religieux, scolaire, familial, juridique, politique (dont les « différents partis »), l'appareil syndical, l'appareil de l'information, l'appareil culturel sont quelques-uns de ces lieux de diffusion de l'idéologie. Toujours selon Althusser, « tous les appareils idéologiques d'État concourent au même résultat : la reproduction des rapports de production, c'est-à-dire des rapports d'exploitation capitaliste » (p. 107), cependant que « chacun concourt à ce résultat de la manière qui lui est propre » (*ibid.*). Par exemple, l'appareil médiatique « gavant par la presse, la radio, la télévision tous les "citoyens" de doses quotidiennes de nationalisme, chauvinisme, libéralisme, moralisme, etc. » (*ibid.*). Dans le champ marxiste toutefois, l'unicité de la réflexion althussérienne provient du rapprochement du concept d'idéologie et du concept d'inconscient emprunté à la psychanalyse. Cette mise en rapport, qui souligne un lien de nécessité entre les deux réalités donne lieu à des propositions théoriques fondamentales qui conditionnent tout l'édifice théorique. Après avoir posé que « l'idéologie est éternelle, tout comme l'inconscient » (p. 114), au sens exact où « éternel » signifie « trans-historique » (et non pas atemporel), Althusser avance deux thèses qui ont une portée définitionnelle :

1. *L'idéologie est une représentation du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence* (p. 114).
2. *L'idéologie a une existence matérielle* (p. 118).

Althusser explicite la première thèse en précisant que « c'est avant tout leur rapport (des « hommes ») à ces conditions d'existence qui leur y est représenté » et « qui est au centre de toute représentation idéologique, donc imaginaire du monde réel » (p. 116). Quant à la valeur de la seconde thèse, il précise qu'à « ne considérer qu'un sujet, (...) ses idées sont ses actes matériels insérés dans des pratiques matérielles, réglés par des rituels matériels eux-mêmes définis par l'appareil idéologique matériel dont relèvent les idées de ce sujet » (p. 121). En somme, récusant toute caractérisation psychologisante du fonctionnement de l'idéologie, Althusser en situe et en évalue l'efficacité du côté de pratiques effectives qui définissent effectivement l'identité et le mode de vie des individus. Il en résulte, bien au-delà d'une classique théorie de la conscience mystifiée, une théorie de l'aliénation constitutive qu'Althusser résume ainsi : « L'idéologie interpelle les individus en sujets »

(p. 122), avant d'ajouter « c'est une seule et même chose que l'existence de l'idéologie et l'interpellation de l'individu en sujet » (p. 127).

Or, sous la catégorie de l'interpellation se profile une problématique langagière importante.

Tout d'abord, l'idéologie produit des évidences. Au premier rang de ces évidences la « catégorie du sujet », qualifiée d'« évidence première » (p. 123-124). Il faut ici insister sur le caractère langagier, sinon verbal de l'interpellation idéologique, condition même de la constitution des individus en sujets³ : Quant au mécanisme même de l'interpellation, Althusser en illustre le fonctionnement, soulignant l'analogie qui existe entre l'idéologie et « les évidences du langage » (« celles qui font qu'un mot "désigne une chose" ou "possède une signification" », p. 124). De l'analogie, le rapport idéologie/langage se trouve spécifié sur le mode de l'homologie, de la quasi identité. Il n'y a pas d'idéologie sans langage⁴. Les exemples abondent : on peut se représenter l'interpellation, ajoute Althusser, « sur le type même de l'interpellation policière (ou non) de tous les jours : "hé, vous, là-bas !" » (p. 125). La contiguïté entre individu et sujet se comprend à partir des expériences les plus courantes de la vie, par le biais de l'interpellation idéologique saisie comme procès sémiotique : « L'enfant à naître est attendu : il est acquis d'avance qu'il portera le nom de son père, aura donc une identité, et sera irremplaçable. Avant de naître, l'enfant est donc toujours-déjà sujet (...)» (p. 128). L'efficacité de l'idéologie, et notamment celle des idéologies particulières, repose sur un simulacre de transparence (qui rappelle, dans l'expérience de communication, l'impression de transparence du langage). Cette transparence, qui définit la qualité de l'évidence idéologique, n'est possible qu'au prix d'un processus de reconnaissance/méconnaissance : reconnaissance des « évidences » qui est simultanément méconnaissance du « mécanisme de cette reconnaissance » (p. 125). Tout le problème est alors de parvenir à une connaissance authentiquement scientifique de ce processus. C'est donc dans la droite ligne de cette réflexion que se conçoit le développement d'une science de l'idéologie. Cette science appelle pour corrélât

3. « *Tout discours produit un effet de subjectivité. Tout discours a pour corrélât nécessaire un sujet, qui est un des effets, sinon l'effet majeur, de son fonctionnement* » (*Écrits*, p. 131).

4. Cf. O. Reboul, *Langage et idéologie*, Paris, PUF, 1980.

l'analyse du discours, comprise comme *praxis*. Si les idéologies prennent corps dans des pratiques diverses (rituels sociaux, etc.), l'analyse du discours a alors pour objet la déconstruction raisonnée de la dimension discursive des idéologies. Cette perspective favorise un parallèle entre l'analyste et l'ethnologue⁵ : « en examinant l'idéologie d'un point de vue critique, en l'examinant comme un ethnologue les mythes d'une société primitive », l'analyste peut établir « que ces conceptions du monde (celles que produisent les idéologies) sont en grande partie imaginaires, c'est-à-dire qu'elles ne « correspondent pas à la réalité » (p. 125). Le rôle dévolu à l'analyse du discours est celui d'une pratique⁶ qui permet d'avoir prise sur les mécanismes de l'idéologie, pratique qui autorise l'expression rigoureuse d'un regard critique, capable par le biais de la théorie générale, de produire une distance, une extériorité, la possibilité d'un travail de démythification.

2.2 Michel Foucault et les pratiques discursives

Les perspectives appelées par « l'archéologie du savoir » de Michel Foucault visent dans leur ensemble la constitution d'une « histoire des systèmes de pensées » (1969, p. 39). À ce titre, elles poursuivent le projet « d'une description des événements discursifs » (*ibid.*). À première vue donc, l'orientation prise ici se situe sur un tout autre horizon que ceux du marxisme et de la psychanalyse, même si Foucault partage avec Althusser un égal intérêt pour l'épistémologie. Épistémologie dont les méthodes et les concepts (discontinuité, césure, etc.) sont transposés au domaine de l'histoire. Ce qui est ici en jeu c'est une interrogation serrée sur les rapports entre pratiques discursives et pratiques sociales, et, plus généralement, sur les « effets de vérité » produits par les discours. Du point de vue de l'objet, ce qui intéresse Foucault, ce n'est ni « la pensée », ni « la langue » mais « l'instance de l'événement énonciatif » (p. 41). La définition des unités de discours constitue le point de départ de l'enquête. Ce rôle dévolu aux

5. Cf. également R. Barthes, *Mythologies*, Paris, Le Seuil, 1957.

6. « Or c'est à cette connaissance qu'il faut en venir, si on veut, tout en parlant dans l'idéologie et du sein de l'idéologie, esquisser un discours qui tente de rompre avec l'idéologie pour risquer d'être le commencement d'un discours scientifique (sans sujet sur l'idéologie » (L. Althusser, *op. cit.*, p. 125).

« groupes d'énoncés » les situe au centre du programme de recherche, puisqu'il sera question d'étudier respectivement, dans une formation sociale donnée : les relations des énoncés entre eux, les relations entre groupes d'énoncés, les relations entre des énoncés ou des groupes d'énoncés et des événements d'un tout autre ordre (technique, économique, social, politique). À la question méthodologique de savoir « à quelle condition un groupe d'énoncés constitue une unité » (p. 52) — susceptible de définir ce qu'on appelle le discours de « la » médecine ou de « l' » économie ou encore de « la » grammaire — Foucault apporte quatre réponses. Pour être identifié comme une unité de discours, un groupe d'énoncés doit reposer sur :

- un domaine d'**objets** commun (par exemple « la » maladie mentale dans « le » discours psychiatrique) ;
- un type défini et normatif d'énonciation ou « **modalité énonciative** » (p. 47) ;
- un alphabet bien défini de notions qui correspond au « système de **concepts permanents** » (p. 48) en jeu dans tel ou tel domaine de savoir à un moment donné (tel que le concept de « langue » dans les sciences du langage) ;
- enfin sur la permanence d'une **thématique**, identifiée aux « stratégies » (p. 50) mises en œuvre dans un champ spécifique (par exemple le thème évolutionniste de Buffon à Darwin).

Pareille analyse entend dégager et décrire « des formes de répartition » (p. 53). De cette tentative pour penser l'éclatement des données, leur « dispersion »⁷ même, Foucault déduit un concept unificateur : « dans le cas, écrit-il, où entre les objets, les types d'énonciation, les concepts, les choix thématiques, on pourrait définir une régularité (un ordre, des corrélations, des positions et des fonctionnements, des transformations), on dira [...] qu'on a affaire à une **formation discursive** » (*ibid.*). Corrélativement, Foucault appelle **règles de formation** les conditions d'émergence et d'agencement qui pèsent sur les différents éléments (objets, modalités, concepts, options théma-

7. Dans un texte ultérieur, Foucault (1971 : 10-11) complètera cette analyse en dressant un inventaire des formes de contrôle du discours dans la civilisation occidentale : « Je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité ».

tiques) qui façonnent l'identité d'une formation discursive. À son tour, le mode d'organisation qui régit le rapport d'« une série d'événements discursifs » avec « d'autres séries d'événements » définit, entre ces diverses réalités historiques, un schème de correspondance.

Certains concepts doivent cependant être clarifiés. Au premier chef celui d'**énoncé**. Pour Foucault, l'énoncé ne se confond ni avec la proposition des logiciens, ni avec la phrase des grammairiens, ni, à proprement parler, avec l'acte de langage des philosophes analystes. Sa caractéristique principale n'est pas de s'apparenter à « une structure », mais de correspondre à une certaine « fonction d'existence qui appartient en propre aux signes » (p. 115). Un énoncé apparaît, en tant qu'événement, relativement à une **fonction énonciative**. Une « séquence d'éléments linguistiques » se distingue par ailleurs comme énoncé relativement à quatre caractéristiques principales :

- sa **singularité** (« un énoncé existe en dehors de toute possibilité de réapparaître », p. 118) ;
- le fait qu'il entre dans un rapport spécifique avec un **sujet d'énonciation**⁸ (p. 121) ;
- le fait d'être relié à un « **domaine associé** », c'est-à-dire un réseau plus général de formulations (p. 126) ;
- sa **matérialité**, par exemple écrit ou oral, qui selon les termes de Foucault « n'est pas donnée en supplément » mais appartient à « ses caractéristiques intrinsèques » (pp. 131-132).

Il convient toutefois de distinguer nettement entre les « énoncés eux-mêmes » et leur « reproduction » (pp. 134-135). Ainsi le texte des *Fleurs du Mal* de Charles Baudelaire ne se confond pas avec ses éditions successives. Cette distinction cardinale, qui présente l'avantage de dissiper un « paradoxe apparent » (malgré sa matérialité, l'énoncé « peut être répété », p. 134) permet de situer la problématique de l'énoncé par rapport à une double

8. Foucault, comme Althusser, contribue à la subversion de la notion classique d'un sujet qui se caractériserait par son autonomie, en opérant un renversement dans le rapport de l'énonciateur à l'énoncé. Ainsi : « Il (le sujet de l'énoncé) est une place déterminée et vide qui peut être effectivement remplie par des individus différents » (*ibid.*, pp. 125-126). Et encore : « Décrire une formulation en tant qu'énoncé ce n'est pas analyser les rapports entre l'auteur et ce qu'il a dit (ou voulu dire, ou dit sans le vouloir) mais déterminer quelle est la position que peut et doit occuper tout individu pour en être le sujet » (*ibid.*, p. 126).

« réalité », institutionnelle et spatio-temporelle. En effet, un énoncé doit pouvoir être étudié en vertu de son principe de variation, c'est-à-dire relativement à des modes d'appropriation (*champ de stabilisation*) et des modes de diffusion (*champ d'utilisation*).

Au total, cet ensemble de distinctions assigne à l'analyse de discours de s'intéresser à la positivité de l'énoncé que lui confèrent les trois propriétés que sont la rareté (un énoncé est un événement unique quoique répétable en des occurrences différentes), l'extériorité (ce qui compte dans l'analyse, c'est de saisir l'énoncé dans sa manifestation, non dans une quelconque « intériorité » subjective), le cumul (la production et la diffusion d'un énoncé prennent corps sur fond d'autres formulations qui le rappellent). Cette avancée théorique conduit Foucault à définir le concept de **discours** comme « un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive » (p. 153). Mais la réalité du discours, qui se saisit au plan des énoncés effectivement produits, se comprend préalablement comme matrice de production. Ce que Foucault identifie en termes de **pratique discursive** et qu'il suggère de cerner tel « un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l'espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative » (p. 154). Dans cette optique, la méthode archéologique doit se donner comme objectif la description de l'**archive** d'une société, c'est-à-dire la description de « l'ensemble des choses dites ». Certes Foucault n'a pas produit de développement spécifique sur la manière dont les pratiques non-discursives s'articulent aux événements de discours. Néanmoins, la conceptualisation de la notion de pratique discursive achève de situer l'analyse du discours dans la perspective d'une réflexion sur l'efficacité de la fonction énonciative.

2.3 Des cadres philosophiques aux présupposés méthodologiques de l'analyse du discours

Les deux modèles du discours passés en revue déterminent deux horizons théoriques qu'il convient à tout prix de distinguer. Issus de famille de pensée radicalement distinctes (marxiste dans le cas d'Althusser, nietzschéenne dans celui de Foucault), chacun montre, à sa manière, que *loin d'être un objet*

naturel, une donnée immanente à la réalité linguistique ou sociale, *le discours est une donnée construite*. Aussi, de ce que les théories respectives présupposent et disent de leur objet, dépendent les conceptions de l'analyse autant que les procédures mises en œuvre par celle-ci.

Selon une orientation épistémologique bien connue, chaque théorie construit son objet. En ceci, le domaine de l'analyse du discours ne déroge pas, dans son fonctionnement interne, à ce qui caractérise, pour l'essentiel, une science du langage.

En vertu de ce qui différencie les orientations principales qui, à partir de Louis Althusser et de Michel Foucault, ont inspiré les développements de l'analyse du discours, D. Maingueneau (1991, 27) fait observer qu'à chacune de ces deux conceptions du discours correspondent globalement deux types de démarche : une démarche « analytique » (issue de la théorie de l'idéologie d'Althusser) et une démarche « intégrative » (issue de l'archéologie du savoir de Foucault).

L'**approche analytique** présuppose que le discours offre des pôles de résistance, des stratégies cachées que seule l'analyse peut mettre au jour. Mais cette approche connaît en fait deux versions : une version réaliste, que l'on proposera d'appeler la version forte ; une version représentative ou version faible.

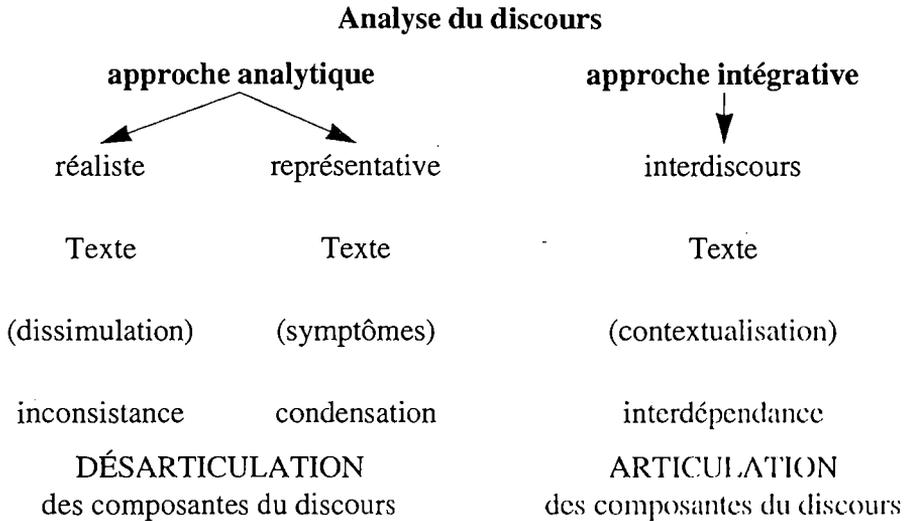
Selon la version réaliste de l'approche analytique, le discours dit tout autre chose que ce qu'il paraît dire. Il est source de mystification, parce qu'il dissimule ses « véritables enjeux ».

Selon la version représentative de l'approche analytique, le discours fixe ses véritables enjeux à autant d'« indices » (particulièrement certains mots dont la fréquence dans un texte se laisse interpréter) qu'il convient de comprendre comme des « symptômes ».

L'**approche intégrative**, quant à elle, présuppose qu'un discours est accessible à l'analyse moyennant sa mise en rapport avec d'autres paramètres qui lui donnent sens. Cette perspective évoque la définition que Bakhtine propose de l'énoncé : un enthymème⁹ qui, pour être dûment interprété, exige de l'analyste qu'il connaisse la situation de discours.

9. « L'enthymème est une forme abrégée du syllogisme dans laquelle on sous-entend l'une des deux prémisses ou la conclusion. » (*Petit Robert*).

Chacune de ces deux orientations impliquent donc des manières de travailler spécifiques. Non seulement l'une et l'autre conceptualisent la notion de discours en lui prêtant des propriétés différentes, mais par voie de conséquence les techniques d'interrogation de leur objet déterminent également des priorités théoriques et pratiques différentes. À partir des distinctions effectuées, on peut déduire le schéma didactique suivant :



Au-delà de leurs particularités intrinsèques et de leurs attentes respectives, ces deux grandes approches — analytique et intégrative — tendent à faire de l'analyse du discours, ainsi que des différentes branches qui s'en réclament, une activité constante d'élucidation. La notion même d'analyse y apparaît alors comme surinvestie par un véritable travail d'enquête : dans le premier cas (approche analytique) elle fait écho à la pratique du psychanalyste ; dans le second (approche intégrative), elle rappelle la minutie de l'archiviste.

En l'espace de trois décennies (fin des années soixante et fin des années quatre-vingt-dix), l'analyse du discours a connu de profondes mutations. Deux grandes césures marquent une périodisation d'ensemble. La première époque, largement dominée par le structuralisme, voit l'éclosion des modèles fondateurs (l'analyse dite harrissienne, la lexicométrie politique, l'AAD). On peut globalement considérer que les premiers développements

de l'analyse du discours étayent le programme d'une sémantique marxiste, ou à tout le moins d'un projet linguistique critique soucieux de décrire les rapports entre discours et société, discours et idéologie. Ces recherches souvent ambitieuses, tributaires d'une réflexion philosophique sur le pouvoir d'État et les appareils idéologiques d'État donnent ses lettres de noblesse à une analyse du discours naissante, très largement identifiée avec l'analyse du discours politique. Mais, au début des années quatre-vingt, deux mutations simultanées affectent en profondeur le devenir de la discipline. La première, corrélative au reflux idéologique et politique du marxisme dogmatique, va de pair avec une redéfinition de la fonction critique. La seconde est une mutation interne qui affecte les sciences du langage. Sous l'influence de la philosophie analytique anglo-saxonne, mais aussi du développement des théories de l'énonciation, l'émergence du thème **pragmatique** impose à la linguistique un véritable changement de paradigme. Cette double mutation, à la fois idéologique et théorique, produit un climat favorable à la réflexion sur l'**interaction**. Mettant en cause la conception représentationnaliste du langage (Récanati, 1979 ; Sarfati, 1995) — c'est-à-dire la conception selon laquelle le langage est un instrument de représentation —, théoriciens et philosophes du langage étayent l'idée que loin de seulement transmettre de l'information, les langues sont des vecteurs d'action. Comme le fait remarquer S. Bonnafous (1992, 49), « si un point rapproche, en effet, les courants de la pragmatique et de l'analyse de discours, c'est bien le refus de distinguer l'action de celui-ci. » Cette ouverture de l'analyse du discours à de nouveaux courants de recherche¹⁰ est peut être l'une des répercussions, dans le domaine de la théorie, de la crise des pensées systématiques. Désormais, la généralisation de la problématique communicationnelle — qui va de pair avec une réflexion inédites sur les « micro pouvoirs » (M. Foucault) — tendent toutes deux à renouveler l'analyse des rapports entre discours et société, discours et influence. La dissémination des nouvelles technologies et des nouvelles formes de décision placent au centre du débat la recherche sur les **stratégies discursives**, conférant à l'analyse du discours une position privilégiée.

10. « On passe d'une approche structuraliste et parfaitement close du « discours », où les sujets étaient assujettis au « sens » préconstruit, à des interrogations sur la construction du « fil » du discours, l'hétérogénéité, ou la circulation des énoncés et des sens à travers des ensembles de textes. » (S. Bonnafous, *ibid.*)

3. LES CONCEPTS DESCRIPTIFS

À partir d'une lecture de Michel Foucault, Dominique Maingueneau a dérivé et introduit nombre de concepts dans le domaine de l'analyse du discours. La portée de ce dispositif conceptuel ouvre à la discipline des perspectives de développement importantes, tout en lui conférant des assises solides.

3.1 La notion d'institution discursive

Trois principes-forces sont affirmés pour articuler à travers la notion d'institution discursive, le rapport d'implication réciproque qui existe entre la dimension énonciative des discours et leur dimension proprement institutionnelle.

Afin de spécifier la notion d'institution discursive, D. Maingueneau lui substitue celle de **pratique discursive** « pour désigner cette réversibilité essentielle entre les deux faces, sociale et textuelle, du discours » (1987, p. 39).

Le premier de ces principes consiste à postuler le primat de l'**interdiscours**. Selon D. Maingueneau (1984, 11) qui fonde ici sa réflexion sur le postulat dialogique de Bakhtine : « l'unité d'analyse pertinente n'est pas le discours mais un espace d'échanges entre plusieurs discours ». Récusant cependant le caractère « trop vague » de cette notion, D. Maingueneau reconstruit l'idée d'interdiscours au profit d'une « triade » conceptuelle qui permet de mieux cerner un mécanisme qui culmine dans la mise en texte. Il distingue entre l'**univers discursif**, les **champs discursifs** et les **espaces discursifs**.

L'**univers discursif** coïncide avec « l'ensemble des formations discursives de tous types qui interagissent dans une conjoncture donnée » (*ibid.*, p. 27). L'**univers discursif** « définit (...) l'horizon à partir duquel seront construits des domaines susceptibles d'être étudiés » (*ibid.*, p. 28). Les domaines étudiés, caractérisés comme **champs discursifs** désignent à leur tour « un ensemble de formations discursives qui se trouvent en concurrence, se délimitent réciproquement en une région déterminée de l'univers discursif » (*ibid.*, p. 29). D'autre part, c'est « à l'intérieur du champ discursif que se constitue un discours » et « qu'un discours se constitue avec tous les discours de ce champ » (*ibid.*). Par ailleurs, les **espaces discursifs** délimités dans le champ discursif représentent des « sous-ensembles de formations discursives dont l'analyste juge la mise en relation pertinente » (*ibid.*).

Mais comme chez Michel Foucault, la pierre d'angle de cet édifice consiste dans la **conception polémique** qui dérive de cette vision de l'interaction sémantique. Les espaces discursifs s'affrontent comme des blocs en permanente interférence, faisant fond sur une « interincompréhension réglée » (*ibid.*, p. 11), d'où il résulte une saisie du « sens comme malentendu » (*ibid.*). Enfin, la mise en œuvre effective du discours suppose la maîtrise du système de contraintes afférent à un champ discursif spécifique. Cette **compétence (inter)discursive** mobilise de la part des énonciateurs situés dans une interaction deux aptitudes principales (*ibid.*, p. 54) : l'aptitude à reconnaître l'incompatibilité sémantique des énoncés de l'autre avec son propre discours, et l'aptitude à « interpréter » et « traduire » les énoncés jugés incompatibles « dans les catégories de son propre système de contraintes » (*ibid.*). Dans ses détails, la polémique théologique qui oppose, au XVII^e siècle, les jansénistes aux humanistes dévots, a servi de paradigme à D. Maingueneau pour fonder la valeur opératoire de ces distinctions : dans l'univers discursif classique, les pièces de cette querelle (espaces discursifs) sont prélevées à l'intérieur du domaine du discours catholique (champ discursif).

Le deuxième critère est celui de la centralité du **positionnement** (1984, 136) de l'activité énonciative : d'une part à travers l'existence de groupes qui sont les vecteurs de production et de diffusion effectifs des discours, d'autre part à travers l'insertion ou le rattachement de toute activité énonciative dans une tradition discursive reconnue. De la sorte, les deux paramètres de l'institution et de la mémoire conditionnent la production des textes dans une société donnée.

Le troisième principe, qui permet de délimiter un espace d'interférence immédiat entre l'amont de l'activité énonciative (le processus de sa production) et son aval (les différentes étapes de sa réception), consiste à habiliter comme objet de l'analyse du discours à part entière la réflexion et la recherche sur les procédures d'inscription discursive.

La mesure rigoureuse de cette tentative pour articuler l'institution sociale de la discursivité avec l'institution discursive de la subjectivité suppose donc que l'on prenne respectivement en compte les deux manières dont une activité énonciative assure son positionnement.

3.2 Les indices péritextuels

Il faut entendre par indices péritextuels l'ensemble des paramètres extra-textuels, ou plus exactement périphériques au texte, qui conditionnent tant sa production que sa réception.

Ces paramètres définissent le versant social de l'activité énonciative. De ce premier point de vue, le **positionnement** d'un discours se fait par le biais d'une communauté discursive. Cette notion désigne « le groupe ou le réseau de groupes à l'intérieur desquels sont produits, gérés les textes relevant de la formation discursive. (...) elle ne renvoie pas seulement aux groupes (institutions et relations entre agents), mais aussi à tout ce que ces groupes impliquent sur le plan de l'organisation matérielle et des modes de vie » (1987, 39).

En considérant par exemple le cas de l'institution littéraire (ou philosophique) sous le rapport du mode de fonctionnement d'une communauté discursive, cette notion offre l'avantage de caractériser l'activité énonciative (envisagée avec ses codes de légitimation) avant tout comme une activité sociale. La définition admise par D. Maingueneau (1995, 115), qui distingue entre les communautés « qui gèrent » et celles « qui produisent le discours », permet alors de faire droit aux différentes composantes de cette institution, respectivement aux gestionnaires : agents juridiques et financiers, aux agents techniques, aux agents en charge de son évaluation, etc. Tout au long de ce parcours qui canalise socialement la *mise en texte*, il faut aussi situer ses producteurs, appréhendés relativement à des statuts spécifiques. Ainsi, présidant à l'émergence du texte, tel énonciateur éprouvera, avant de l'assumer, une **vocation énonciative** (1984, 147) par laquelle, dans une conjoncture historique donnée tel « sujet » se sent « appelé » à faire œuvre. La reconnaissance de cette disposition précède ou accompagne la mise en œuvre de **rites génétiques** (*ibid.*, p. 150), c'est-à-dire d'un ensemble de pratiques spécifiques définissant directement le mode d'engendrement du texte (le retrait contemplatif du poète maudit, le voyage en mer du romantique, les expériences hallucinogènes de tel surréaliste, etc.). Cette série d'attitudes, repérables et toujours réglées, qui intéressent intrinsèquement la production du texte selon chaque type de discours, constitue la **bio/graphie** des énonciateurs en composante à part entière du discours, dans la mesure où ce mouve-

ment incessant « de la vie vers la graphie ou de la graphie vers la vie » (Maingueneau, 1995, 47) constitue le véritable creuset de l'activité énonciative, « ce nœud où s'intriquent dans l'élaboration d'une pensée vie individuelle et inscription institutionnelle » (*ibid.*). De manière plus précise, l'appréciation du statut du producteur du discours qui bien souvent nourrit « son œuvre du caractère radicalement problématique de sa propre appartenance à la société » (Maingueneau, 1995, 44) conduit à caractériser ce dernier relativement à une « localité paradoxale » (*ibid.*). Cet état de **paratopie** (1993, chap.1) est une marque d'identité non négligeable du positionnement puisqu'elle caractérise fréquemment la « démarche » philosophique, littéraire et artistique.

La mise en circulation des textes, une fois leur production assurée, met en jeu, du côté de la réception, trois types de paramètres (Maingueneau, 1984, 151-152) qui différencient encore l'activité d'une communauté discursive. Les **conditions d'emploi** du discours concernent « la manière dont le texte est produit et consommé » (*ibid.*, p. 151), par exemple son accueil par la critique ou, au-delà, sa fortune critique. Le **mode de diffusion** (notion qui désigne habituellement les différents relais qui rendent un discours effectivement accessible et par l'intermédiaire desquels celui-ci est socialisé telles que librairies, bibliothèques, émissions de télévision) désigne l'étroite relation qui unit le « message » véhiculé par un texte et sa forme objective.

Aussi, au point de rencontre de la production et de la réception du discours, il convient de souligner l'importance de son **mode d'inscription**, notamment du médium par le biais duquel se matérialisent (support) et se diffusent (transport) les énoncés. L'ouverture de l'analyse du discours aux perspectives de la **médiologie** (R. Debray, 1991) articule indissociablement la problématique du « contenu » et celle des « médiations par lesquelles une idée devient force matérielle » (*ibid.*, p. 14). Enfin le **mode de consommation** d'un discours le relie à ses publics — lecteurs, enseignants, étudiants, etc. — et désigne « la manière dont il est “lu” et “manipulé” » (Maingueneau, 1984, 152). La contiguïté de ces modes de réception rend parfois arbitraire, sinon délicate, leur distinction (une émission de télévision qui a pour objet un débat littéraire abolit en son principe l'opposition entre mode de diffusion et mode de consommation).

3.3 Les indices textuels

Cette expression désigne l'ensemble des plans ou des niveaux d'analyse du discours qui permettent de l'appréhender sous son versant textuel. Le texte, autrement dit sa texture ou sa « clôture », porte toujours trace d'autres textes. C'est là, contre toute idée reçue, son hétérogénéité même, qui s'articule toutefois, avec une unité de surface. Cette dépendance foncière du texte à l'égard d'autres séries d'énoncés se structure autour de la notion d'**intertextualité** (*ibid.*, p. 84). Cette notion reformule chez Maingueneau la catégorie du « domaine associé » de l'énoncé chez Michel Foucault. Or il convient de distinguer deux dimensions intertextuelles :

- l'intertextualité « **interne** » équivalente à « la mémoire discursive intérieure au champ » ;
- l'intertextualité « **externe** » qui réfère, pour sa part, au « rapport qu'un discours entretient à d'autres champs selon qu'ils sont citables ou non » (*ibid.*, p. 84).

C'est selon cet axe fondamental de l'intertextualité que se comprennent les différents **plans du texte**.

L'institution discursive de la subjectivité marque formellement dans le texte la manière dont l'énonciation se représente elle-même. L'acte énonciatif se signale pour ainsi dire de façon à exhiber sa propre réflexivité, en un geste presque théâtral. Cette monstration que D. Maingueneau (1991, 112-113) conceptualise en terme de **scénographie** organise le texte sur au moins deux plans de structuration. Dans la mesure où un texte s'enracine dans une tradition discursive, et qu'à travers ses contenus propres, il légitime cette filiation, il se construit comme le principal acteur d'une scène dont le jeu propre se déploie sur fond d'un décor englobant. En ce sens, chaque texte met en œuvre une **deixis instituée** qui suppose l'arrière-plan, lui-même explicité ou perceptible à travers l'implicite, d'une **deixis fondatrice**. Le texte se donne alors, avec ses coordonnées spécifiques (subjectives, spatiales, temporelles) comme la mimésis ritualisée de cet arrière-plan dont il épouse la trace, redoublant ses repères temporels (sa **chronographie**) et ses repères spatiaux (sa **topographie**). Ainsi, tout texte à caractère idéologique rejoue-t-il la « scène primitive » de sa fondation, en prenant toutefois soin de légitimer le propos qu'il tient à partir de coordonnées énonciatives qui le relie à sa conjoncture.

Le texte de la *Commémoration du Bicentenaire de la Révolution française*, signé par le ministre d'État Edgar Faure, outre qu'il s'étayait sur la représentation que les Français d'aujourd'hui se font de leur propre histoire, s'efforçait en tous points de relier le présent à un passé, point d'origine de l'identité nationale, dont l'actualité de l'année 1989, ainsi mise en perspective, serait le juste prolongement (Sarfati, 1989).

Le **mode d'énonciation** (Maingueneau, 1984, 98) détermine le second paramètre important qui permet de rendre compte de la texture du texte. Il concerne notamment l'examen des propriétés ou des qualités que l'énonciateur montre de lui à travers ses manières de dire. Ce niveau d'analyse ouvre au domaine de l'*ethos*, terme emprunté à la *Rhétorique* d'Aristote (1378a). Dans un texte qui préfigure le regain d'intérêt pour cet aspect du discours, O. Ducrot (1980, 200) en propose la redéfinition suivante : « Il faut entendre par là les mœurs que l'orateur s'attribue à lui-même par la façon dont il exerce son activité oratoire. Il s'agit (...) de l'apparence que lui confèrent le débit, l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots, des arguments (le fait de choisir ou de négliger tel argument peut apparaître symptomatique de telle qualité ou de tel défaut moral). »

Pour sa part, D. Maingueneau reconstruit ce concept en fonction de « l'imaginaire du corps qu'implique l'activité de parole » (1995, 57). Il distingue entre trois niveaux de monstration de l'*ethé* d'un texte : le **ton** du texte (qui ne se confond pas avec la voix), la **corporalité** et le **caractère** (respectivement, l'ensemble des caractéristiques physiques et psychologiques imputables, par reconstruction, à l'énonciateur). Ces trois composantes de l'*ethos* permettent de caractériser l'ensemble textuel relativement à des degrés d'**incorporation** :

- de l'énonciateur dans « son » texte ;
- du texte dans un champ discursif spécifique.

Le **mode de cohésion** (1984, 102 *et sq.*) définit le troisième niveau d'analyse notable. Le mode de cohésion d'un texte s'articule et s'évalue donc à l'échelle de l'intradiscursivité. Son étude privilégie l'examen de tous les mécanismes linguistiques qui confèrent au texte son *unité logico-sémantique*, respectivement sa cohérence et sa cohésion. Selon Maingueneau (*Ibid.*), l'analyse rigoureuse de la structuration interne du texte appelle (dans une perspective qui est alors celle de la grammaire de texte) la prise en compte :

- de la « **découpe discursive** » (ce terme désigne l'appartenance des textes à un genre et à un type de discours) ;
- des **enchaînements** discursifs. Les régularités observables qui fondent l'unité du texte relèvent en dernière analyse d'une théorie de l'anaphore, c'est-à-dire de la répétition et de la reprise des formes et des schémas discursifs.

C'est notamment dans ce cadre que la compréhension de la **thématique** textuelle se justifie pleinement.

Le **code langagier** (1993 et 1995, 60-61) de l'énonciateur définit enfin le dernier niveau d'analyse du texte. Il correspond à l'examen des qualités lexicales et syntaxiques d'une composition qui assurent, par exemple le positionnement d'un auteur, tout en faisant la particularité de sa langue. De manière plus concrète, le code langagier, également identifié comme **périlangue** se laisse définir comme une « négociation », à travers le « plurilinguisme constitutif de toute langue » entre sa « limite externe » — ou **hyperlangue** (caractérisée par des emprunts à des idiomes étrangers) et sa « limite interne » — ou **hypolangue** (pluriglossie inhérente à tout système en usage, par le biais de ses variantes dialectales, sociolectales, etc.).

Ces principaux facteurs ne sont pas dissociables et ils contribuent à part égale à organiser la particularité d'un texte. Leur intégration réciproque fonde le **contrat énonciatif** qui est la condition *sine qua non* de la recevabilité du texte. La convergence de tous ces paramètres a pour résultat de permettre un effet de reconnaissance, et le cas échéant d'interpellation/identification chez le co-énonciateur (du fait d'une adhésion à la scénographie, mais aussi à l'*ethos* qui se dégage du texte, à l'intérêt que suscitera chez lui la thématique ainsi qu'une langue qu'il reconnaîtra comme sienne). La nature spéculaire de ce dispositif anticipe et participe pleinement du **contrat de lecture** qui fait qu'un livre et un auteur vont trouver « leur » public.

CONCLUSION

Au terme de cet ouvrage, plusieurs remarques s'imposent. Tout d'abord, l'analyse du discours s'est peu à peu constituée en discipline autonome, à l'égard d'une linguistique fonctionnelle, en conquérant ses droits à fonder un véritable programme de description du discours. De ce point de vue donc, l'autonomie de l'analyse du discours n'implique nullement son indépendance à l'égard des sciences du langage, avec lesquelles elle partage fondamentalement le même objet. D'autre part une approche méthodologique privilégiant l'exposé des conceptions et des catégories descriptives permet au moins de cerner le fond théorique commun à toutes les démarches qui revendiquent leur appartenance à ce domaine. Cet aspect des choses suffit sans doute, dans le cadre d'une introduction, à rendre compte de l'unité profonde du domaine. Unité également conquise au gré des mutations théoriques puisque les principales conceptualisations de l'analyse du discours comme l'angle d'étude de ses objets (les productions discursives) l'ont résolument conduites à prendre acte de l'interaction constitutive de tout discours. Au-delà d'un lot de concepts communs qui confère à l'analyse du discours ce contour homogène, cette discipline se caractérise aussi par un dynamisme interne qui justifie jusqu'à un certain point sa grande diversification depuis la fin des années quatre-vingt. Ce qui coïncide, de manière générale, avec ce que l'on a appelé « le tournant pragmatique » de la linguistique. Ainsi, le discours politique et le discours littéraire ne sont plus les objets exclusifs, ni l'apanage de l'analyse du discours, ainsi qu'en témoignent les récentes recherches. Si les disciplines académiques restent largement investies par l'analyse du discours, elles ne sont pas seules privilégiées. De nouvelles orientations se font jour, engageant de plus en plus les analystes du discours à explorer une pluralité en prise directe sur le monde des pratiques communes. Ainsi que nous avons tenté de le montrer, les enjeux de l'analyse du discours sont politiques, bien au-delà d'une compréhension restreinte de ce terme. C'est ainsi que l'infléchissement pragmatique de l'analyse du discours a conduit ses protagonistes à réintégrer toutes sortes de discours en vue d'éclairer des situations différentes : discours produits dans les situations de travail, discours médiatiques, discours tenus en

situations d'apprentissage — autant d'approches redéfinies qui supposent et entraînent de nouvelles théorisations. Si ces angles d'analyse semblent indiquer une prédilection de nature sociologique pour l'événement et l'actualité contemporaine des processus d'interaction, d'autres perspectives, conjuguées aux précédentes, s'articulent à des enjeux historiques et culturels qui éclairent l'interrogation présente sur le sens. Tel est le cas des recherches portant sur l'histoire du discours, l'analyse du discours philosophique — thématiqué comme discours constituant, tant son autorité ainsi que sa légitimité culturelles informent les autres discours —, ou encore l'analyse du discours lexicographique pratiquée à l'intersection de la théorie du langage et de l'histoire des mentalités.

Pratique d'élucidation, pratique interprétative, l'analyse du discours peut très largement prétendre à redéfinir pour aujourd'hui les exigences d'une véritable fonction critique.

BIBLIOGRAPHIE

1. Les livres essentiels

SAUSSURE Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1969 (dernière édition, 1995).

Lire tout particulièrement l'introduction consacrée à la définition de la linguistique. Le fondateur de la linguistique moderne y pose également la distinction langue/parole.

ADAM J.-M. (1990), *Éléments de linguistique textuelle*, Liège-Bruxelles, Mardaga.

ADAM J.-M. (1992) *Les Textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.

ARISTOTE, *Rhétorique*, Paris, Le Livre de poche, 1991.

ARISTOTE, *Poétique*, Paris, Le Livre de poche, 1990.

AUTHIER-REVUZ J. (1981), « Paroles tenues à distance », in B. CONEIN *et alii*, *Matérialités discursives*, PUL.

AUTHIER-REVUZ J. (1982), « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », in *DRLAV* 26, pp. 91-151.

AUTHIER-REVUZ J. (1984) « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *Langages*, n° 73, pp. 98-111.

BENVÉNISTE É. (1966, 1974), *Problèmes de linguistique générale*, 2 vol., Paris, Gallimard.

DELEUZE G. (1986), *Foucault*, Paris, Éd. de Minuit.

DUCROT O. (1972), *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.

DUCROT O. (éd.) (1980), *Les Mots du discours*, Paris, Éd. de Minuit.

DUCROT O. (1984), *Le Dire et le Dit*, Paris, Éd. de Minuit.

ECO U. (1985), *Lector in Fabula*, trad. fr., Paris, Grasset.

FOUCAULT M. (1971), *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard.

GAULMYN M.-M. de (1987), « Les régulateurs verbaux : le contrôle des récepteurs », in COSNIER J. et KERBRAT-ORECCHIONI C., *Décrire la conversation*, PUL, pp. 203-223.

GENETTE G. (1979), « L'architexte », in *Théorie des genres*, Paris, Le Seuil.

GENETTE G. (1982), *Palimpsestes*, Paris, Le Seuil.

GOFFMAN E. (1973), *La Mise en scène de la vie quotidienne*, 2 vol., Paris, Éd. de Minuit.

GRICE H.-P. (1979), « Logique et conversation », in *Communications* n° 30, pp. 57-72.

HAMBURGER Käte (1986), *Logique des genres littéraires*, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique ».

HAMON P. (1981), *Analyse du descriptif*, Paris, Hachette.

KERBRAT-ORECCHIONI C. (1980), *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI C. (1986), *L'Implicite*, Paris, Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI C. (1990), *Les Interactions verbales*, 2 vol., Paris, Armand Colin.

MAINGUENEAU D. (1981), *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.

MAINGUENEAU D. (1984), *Genèse du discours*, Liège, Mardaga.

MAINGUENEAU D. (1990), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Bordas.

MAINGUENEAU D. (1990), *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas.

MAINGUENEAU D. (1991), *L'Analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette.

MAINGUENEAU D. (1996), *Les Termes clefs de l'analyse du discours*, Paris, coll. « Mémo », Le Seuil.

MESCHONNIC H. (1991), *Des mots et des mondes – dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, Paris, Hatier.

PERELMAN H., OLBRECHTS-TYTECA L. (1988), « Logique formelle et argumentation », in BANGE *et al.* (éds) : *Logique, argumentation, conversation*, Berne, Peter Lang.

PERRET M. (1994), *L'Énonciation en grammaire de texte*, Paris, Nathan-Université, coll. « 128 ».

RASTIER F. (1987), *Sémantique interprétative*, Paris, PUF.

SCHAEFFER J.-M. (1989), *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Le Seuil, coll. « Poétique ».

SEARLE J. (1972), *Les Actes de langage*, Paris, Hermann.

TODOROV T. (1981), *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*, Paris, Le Seuil.

2. Lectures « pour aller plus loin »

ADAM J.-M. (1987a), « Types de séquences textuelles élémentaires », *Pratiques* n° 56.

ADAM J.-M. (1987b), « Textualité et séquentialité - L'exemple de la description », *Langue française* n° 74, Paris, Larousse.

ANSCOMBRE J.-C. (éd.) (1995), *Théorie des topoï*, Paris, Ed. Kimé.

ANSCOMBRE J.-C., DUCROT O. (1983), *L'Argumentation dans la langue*, Liège, Mardaga.

AUTHIER-REVUZ J. (1992), « Repères dans le champ du discours rapporté », in *L'Information grammaticale*, n° 55, pp. 38-42.

AUTHIER-REVUZ J. (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidence du dire*, 2 vol., Paris, Larousse.

BAKHTINE M. (1970), *La Poétique de Dostoïevski*, Paris, Le Seuil.

BAKHTINE M. (1978), *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard.

BAKHTINE M. (1984), *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.

BEAUGRANDE R., DE DRESSLER W. (1981), *Introduction to Textlinguistics*, Londres, Longman.

BERRENDONNER A. (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Éd. de Minuit.

BONNAFOUS S. (1991), *L'Immigration prise aux mots*, Paris, Kimé.

- BOUGNOUX D. (1991), *La Communication par la bande*, Paris, La Découverte.
- BRONCKART J.-P. et alii (1985), *Le Fonctionnement des discours*, Paris, Delachaux et Niestlé.
- CHARAUDEAU P. (1983), *Langage et Discours*, Paris, Hachette.
- CHAROLLES M. (1988), « Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelle depuis la fin des années 60 », *Modèles linguistiques X-2*, pp. 45-66.
- COMBETTES B., TOMASSONE R. (1988), *Le Texte informatif, aspects linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael.
- COMPAGNON A. (1979), *La Seconde Main ou le Travail de la citation*, Paris, Le Seuil.
- COSNIER J., GELAS N., KERBRAT-ORECCHIONI C. (éds.), (1988) *Échanges sur la conversation*, Paris, Éd. du CNRS.
- COSSUTTA F. (1989), *Éléments pour la lecture des textes philosophiques*, Paris, Bordas.
- DANES F. (éd.), (1974), *Papers on Functional Sentence Perspective*, Prague, La Haye.
- DEBRAY R. (1991), *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard.
- DELLAS D., FILLIOLET J. (1973), *Linguistique et poétique*, Paris, Larousse.
- DUCHESNE A., LEGUAY Th. (1985), *Petite Fabrique de littérature*, Paris, Éd. Magnard.
- DUCROT O. (1989), *Structure, logique, énonciation*, Paris, Éd. de Minuit.
- EHLICH K. (1989), « Zur Genese von Textformen, Prolegomena zu einer pragmatischen Texttypologie », in G. ANTOS et H.P. KRINGS (éds.), *Textproduktion*, Tübingen, Max Niemeyer, pp. 84-99.
- FLAHAULT F. (1978), *La Parole intermédiaire*, Paris, Le Seuil.
- GENETTE G. (1987), *Seuils*, Paris, Le Seuil.
- GOFFMAN E. (1974), *Les Rites d'interaction*, Paris, Éd. de Minuit.
- GOODY J. (1977), *La Raison graphique*, Paris, Éd. de Minuit.

GRIZE J.-B. (1981), « Logique naturelle et explication », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 56, Tome XIX, Genève, Droz.

GRIZE J.-B. (1990), *Logique et langage*, Paris, Ophrys.

GROUPE DE SAINT-CLOUD (1995), *Présidentielle, regards sur les discours télévisés*, M. Tournier (éd.), Paris, Nathan/Institut national de l'audiovisuel.

GUILLHAUMOU J. (1994), *Discours et archive*, Liège, Mardaga, 1994.

STURTEVANT (éd.), (1972), « Models of interaction of language and social life », in GUMPERZ et HYMES (éd.), *Directions in Sociolinguistics : the Ethnography of Communication*, Holt, New York, Rinehart and Winston.

JAUSS H.-R. (1978), *Pour une esthétique de la réception*, trad. fr., Paris, Gallimard.

KOREN R. (1996). *Les Enjeux éthiques de l'écriture de presse*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sémantiques ».

MAINGUENEAU D. (1983), *Sémantique de la polémique*, Lausanne, L'Age d'Homme.

MAINGUENEAU D. (1992), « Le tour ethnolinguistique de l'analyse du discours », *Langages* n° 105, pp. 114-125.

MAINGUENEAU D. (1993), *Le Contexte de l'Œuvre littéraire*, Paris, Dunod.

MAINGUENEAU D., COSSUTTA F. (1995), « L'analyse des discours constituants », *Langages* n° 117, Paris, Larousse.

MARTIN R. (1976), *Inférence, antonymie, paraphrase*, Paris, Klincksieck.

MARTIN R. (1982), *Pour une logique du sens*, Paris, Klincksieck.

MOESCHLER J. (1985), *Argumentation et conversation*, Paris, Hatier.

MOESCHLER J., REBOUL A. (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Le Seuil.

MOIRAND S. (1990), *Une grammaire des textes et des dialogues*, Paris, Hachette.

MORTUREUX M.-F. (1993), « Paradigmes désignationnels », *Configurations discursives, SEMEN* n° 8, Université de Besançon, pp. 121-142.

- PÊCHEUX M. (1990), *L'Inquiétude du discours*, textes choisis et présentés par D. Maldidier, Paris, Éd. des Cendres.
- PETITJEAN A. (1989), « Les typologies textuelles », in *Pratiques* n° 62, pp. 86-125.
- PEYTARD J. (1993), « D'une sémiotique de l'altération », *Configurations discursives*, SEMEN n° 8, Université de Besançon, pp. 143-177.
- PLANTIN C. (1990), *Essais sur l'argumentation*, Paris, Kimé.
- PLANTIN C. (éd.) (1993), *Lieux Communs-topoï, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé.
- RASTIER F. (1989), *Sens et textualité*, Paris, Hachette.
- RASTIER F., CAVAZZA M., ABEILLE A. (1994), *Sémantique pour l'analyse*, Paris-Milan-Barcelone, Masson.
- REY-DEBOVE J. (1978), *Le Métalangage*, Paris, Éd. Le Robert.
- RICŒUR P. (1983-1984-1985), *Temps et récit*, 3 vol., Paris, Le Seuil.
- ROULET E. et alii (1985), *L'Articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang.
- SALEM A. (1987), *Pratique des segments répétés*, Paris, INALF-Klincksieck.
- SARFATI G.-É. (1988), « La Commémoration du contrat social : 1789/1989. Pour une revue critique des thèmes du Bicentenaire de la Révolution française », *Espace/Temps*, Paris, Éd. du CNRS.
- SARFATI G.-É. (1994), « Dictionnaire et sens commun : pour un usage critique des supports didactiques », *Les Carnets du Cediscor 2*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1994.
- SARFATI G.-É. (1995), *Dire, agir, définir - dictionnaires et langage ordinaire*, Paris, L'Harmattan.
- SARFATI G.-É. (à paraître), *Discours ordinaire et identité juive*, Paris, Berg-International.
- SEARLE J. (1985), *Sens et expression*, Paris, Éd. de Minuit.
- SOLLERS P. (1968), *Tel Quel, théorie d'ensemble*, Paris, Le Seuil.
- SIMONIN-GRUMBACH J. (1975), « Pour une typologie des discours », in KRISTÉVA J. (éd.) et alii, *Languè, discours, société*, Paris, Le Seuil.

VAN DEJK T.A. (ed.) (1985), *Handbook of Discourse Analysis*, 4 vol., Londres, Academic press.

VION R. (1992), *La Communication verbale*, Paris, Hachette.

3. Lectures relatives à l'histoire de la discipline

ALTHUSSER L. (1970), « Idéologie et appareils idéologiques d'État », in *Positions*, Paris, Éd. Sociales, 1976.

ALTHUSSER L. (1993), *Écrits sur la psychanalyse*, Paris, Stock/Le Livre de Poche.

BAKHTINE M. (1977) *Le Marxisme et la Philosophie du langage*, Paris, Éd. de Minuit.

BATESON G. et alii (1981), *La Nouvelle Communication*, textes recueillis et présentés par Y. Winkin, Paris, Le Seuil.

BONNAFOUS S. (1992), « Linguistique et communication : une rencontre obligée », *Cinémaction* n° 63.

BRÉAL M. (1896), *Essai de sémantique*, Paris, Hachette.

BRÉMOND C. (1973), *Logique du récit*, Paris, Le Seuil.

CHOMSKY N. (1971), *Structures syntaxiques*, Paris, Le Seuil.

COQUET J.-C. (1982), *La Sémiotique-L'École de Paris*, Paris, Hachette.

COURTINE J.-J. (1981), « Analyse du discours politique », *Langages* n° 62.

DEMONET M., GEFFROY A., GOUAZE J., LAFON P., MOULLAUD M., TOURNIER M. (1974), *Des tracts en mai 1968, mesures de vocabulaire et de contenu*, Paris, Armand Colin.

DUCROT O. (1995), « Topoi et formes topiques », in ANSCOMBRE J.-C. (éd.), Paris, Kimé.

FOUCAULT M. (1969), *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.

GREIMAS A.-J. (1966), *Sémantique structurale*, Paris, Larousse.

GUESPIN L. (1971), « Problématique des travaux sur le discours politique », *Langages* n° 23, pp. 3-24.

HALLIDAY M.A.K., HASAN R. (1976), *Cohesion in English*, Londres, Longman.

HARRIS Z. S. (1952), « Analyse du discours », *Langages* n° 13, 1969, pp. 8-45.

HYMES D.H. (1962), « The Ethnography of speaking », in T. GLADWIN, W.C. STURTEVANT (eds), *Anthropology and Human Behavior*, Washington, The Anthropological Society of Washington, Holt, New York, Rinehart and Winston.

JAKOBSON R. (1963), *Essais de linguistique générale*, Paris, Éd. de Minuit.

MAINGUENEAU D. (1976), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette.

PÊCHEUX M., HAROCHÉ C., HENRY P. (1971), « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages* n° 24, pp. 93-106.

PÊCHEUX M. (1969), *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod.

PÊCHEUX M. (1975), *Les Vérités de La Palice*, Paris, Maspero.

PROPP V. (1928), *Morphologie du conte*, Paris, Le Seuil.

RÉCANATI F. (1979), *La Transparence et l'énonciation, pour introduire à la pragmatique*, Paris, Le Seuil.

ROBIN R. (1973), *Histoire et linguistique*, Paris, A. Colin.

TODOROV T. (1965), *Théorie de la littérature, texte des formalistes russes*, Paris, Le Seuil.

4. Compléments

Pour une bibliographie presque exhaustive en analyse du discours, consulter :

GRAWITZ M., *Méthode des sciences sociales*, Dalloz, 1990.

Le lecteur pourra en outre se reporter aux différents numéros spéciaux que la revue *Langages* (éd. Larousse) a régulièrement consacré aux développements de ce domaine :

le n° 13 déjà cité : *L'Analyse du discours*

le n° 23 déjà cité : *Le Discours politique*

- le n° 37 : *Analyse du discours, langue et idéologies*
le n° 41 : *Typologie du discours politique*
le n° 52 : *Analyse linguistique du discours jaouressien*
le n° 55 : *Analyse du discours et linguistique générale*
le n° 62 : *Analyse du discours politique*
le n° 71 : *Le Congrès de Metz du Parti socialiste*
le n° 81 : *Analyse de discours, nouveaux parcours*
le n° 117 déjà cité : *Les Analyses du discours en France*
le n° 119 : *L'Analyse du discours philosophique*

INDEX DES NOTIONS

(L'index renvoie à la page où la notion indiquée est définie ou développée.)

A

acte de parole : 23, 27
– de référence : 20
adjectifs subjectifs : 25
adverbes modalisateurs d'énoncés : 26
analyse automatique du discours : 94
– conversationnelle : 14
– harrisienne : 94
appareil idéologique d'Etat : 96
approche analytique : 103
– intégrative : 103
– représentative : 103
– réaliste : 103
architextualité : 51
archive : 45, 102
arrière-plan doxique : 59
autonyme : 69
auto-référence : 20
auto-repérage : 48
axiologie : 23

B

bio/graphie : 108
brouillage : 42

C

çaptation, cf. subversion : 54
caractère : 111
champs discursifs : 106
chronographie : 110
citation : 69
clause(s) : 83
code langagier : 112
cohérence : 29, 75, 111

cohésion : 28, 75, 111
compétence (inter)discursive : 107
– idéologique : 24
– interprétative : 66, 78
– linguistique : 77
– textuelle : 77
concept(s) : 100
conception représentationnaliste du langage : 105
conditions d'emploi : 109
consensus : 82
contexte : 47
contraintes discursives : 78
– extralinguistiques : 79
– locales : 78
– textuelles : 78
contrat énonciatif : 112
– de lecture : 112
corporalité : 111
cotexte : 47

D

découpe discursive : 112
déictiques spatiaux : 21
deixis : 20, 22
– fondatrice : 110
– instituée : 110
dialogisme : 90
dialogue : 82
– didactique : 85
– éristique : 85
dictionnaire : 28
dictum, cf. modus : 19, 20
dimension configurationnelle : 79
– séquentielle : 79

discours : 9, 10, 16, 79, 90, 102, 103
 – direct : 59
 – indirect : 61
 – indirect libre : 63
 – (typologie des) : 49, 76
 disponibilité : 28
 domaine associé : 101
 domaine d'objets : 100
 dominante séquentielle : 81
doxa : 32

E

échange : 83
 École de Paris : 15, 93
 École française d'analyse du discours :
 15, 93
 écriture : 88
 effet d'objectivité : 47
 – de subjectivité : 47
 – de texte : 79, 80
 enchaînements discursifs : 112
 énoncé : 15, 100, 101, 102
 énoncés métadiscursifs : 73
 – métacommunicationnels : 73
 – métalinguistiques : 73
 énonciateur : 55
 énonciation : 11
 enthymème, cf. syllogisme : 103
 espace linguistique : 89, 91
 espaces discursifs : 106
 ethnométhodologie de la
 communication : 83
 ethos : 111

F

fonction énonciative : 101
 – représentative : 20
 – du langage : 11
 formation discursive : 100
 – sociale : 96

formes topiques : 35
 fréquence : 28

G

genres de discours : 16, 79
 gradualité : 34
 grammaire de texte : 14
 groupes d'énoncés : 100
 guillemets : 67

H

herméneutique : 72
 hétérogénéité : 50, 109
 – constitutive : 73
 – montrée : 73
 – séquentielle : 84
 hyperlangue : 112
 hypertextualité : 51
 hyperthème : 31
 hypolangue : 112

I

idéologie : 95, 96, 97, 98
 inconscient : 97
 incorporation : 111
 indices d'ostension : 21
 – de personnes : 21
 – péritextuels : 108
 – textuels : 110
 infrastructure : 96
 inscription discursive : 16
 insertion de séquence : 81
 – du dialogue dans le récit : 84
 – du discours dans un récit : 42
 – du récit dans le dialogue : 85
 – du récit dans le discours : 43
 institution discursive : 106

interaction : 85, 105
interdiscours : 106
interférences lexicales : 65
interphrastique : 13, 29
intertextualité : 16, 51, 110
– interne : 110
– externe : 110
intervention(s) : 83
intraphrastique : 29
ironie : 55
isosémie : 32
isotopie : 32

L

langage : 15
langue : 15
– opposée à parole : 9, 90, 92
lexicométrie politique : 94
lexique fondamental : 26
linguistique structurale : 10
– textuelle : 28, 75
locuteur : 55
loi d'économie : 86
– d'information : 86
– de motivation : 86

M

macro-propositions : 80
marqueurs d'embrayage : 20
matérialité discursive : 90
médiologie : 109
métadiscours : 73
métatextualité : 51
modalité énonciative : 100
– d'énoncés : 23
– d'énonciation : 23
– déontique : 26
– épistémique : 25
– expressive : 25
mode d'énonciation : 111

– de cohésion : 111
– de consommation d'un discours : 109
– de diffusion : 109
modus, cf. dictum : 19, 20
monologue narratif : 86
mots du discours : 37

N

négation : 56
– contre-doxique : 57
– descriptive : 57
– métalinguistique : 56
– polémique : 56

O

œuvre : 16

P

paraphrasage : 73
paratextualité : 51
paratopie : 109
parcours interprétatif : 35
parole : 15
parties du discours : 27
performativité : 27
pérlangue : 112
plans d'énonciation : 40, 41, 42
– du texte : 29
polémique : 106
polyphonie : 55
positionnement : 16, 108
positivité de l'énoncé : 102
postulat cognitif : 78
pragmatème : 27
pragmatique : 105
– lexicale : 26
pratique discursive : 102, 106
préconstruit : 105
présupposition : 58
– résolue : 29

principe d'immanence : 10
 progression thématique : 30, 31
 propos, cf. rhème : 29
 prototypes : 81

R

récit : 41
 référent : 20
 régimes discursifs : 47
 règle de formation : 100
 réinvestissement : 53
 relation argumentative : 33
 repérage fermé : 47
 – ouvert : 48
 – semi-ouvert : 48
 rhème : 29
 rite(s) génétique(s) : 108

S

scénographie : 110
 schème de correspondance : 100
 sémiotique des cultures : 15
 – générale : 94
 séquence(s) : 80
 – phatiques : 83
 – transactionnelles : 83
 signifiante : 15
 stéréotypes : 28
 stratégies discursives : 46, 105
 subjectivité dans le langage : 11, 18
 substantifs subjectifs : 24
 subversion, cf. captation : 54
 sujet : 98, 101
 – d'énonciation : 96
 – parlant : 55
 superstructure : 96
 syllogisme, cf. enthymème : 103

T

temps chronique : 38
 – linguistique : 38
 – physique : 38
 texte : 16, 28, 79, 80
 – opposé à discours : 16, 79
 – (dynamique du) : 30
 – (texture du) : 28
 – (ton du) : 111
 thématique : 100, 112
 thème, cf. propos : 29
 topique marxiste : 96
 topographie : 100
topos/topoi : 32
 – concordant : 36
 – discordant : 36
 – extrinsèque : 33
 – intrinsèque : 33
 transdisciplinarité : 91
 transformation : 52, 53
 – directe : 52
 – indirecte : 52
 transphrastique : 13
 transtextualité : 50
 type de repérage : 47
 typologie des composants sémantiques :
 66

U

unité constituante : 80
 – constituée : 80
 univers discursif : 106

V

valeur illocutoire : 20
 – locutoire : 20

Dans la même collection

Domaine de la langue et de la linguistique françaises :

- 13. Magali Rouquier, *Vocabulaire d'ancien français*
- 23. Jacques Popin, *Précis de grammaire fonctionnelle du français*
– 1. *Morphosyntaxe*
- 24. Jacques Popin, *Précis de grammaire fonctionnelle du français*
– 2. *Exercices et compléments*
- 29. Anne Sancier-Chateau, *Introduction à la langue du XVII^e siècle*
– 1. *Vocabulaire*
- 30. Anne Sancier-Chateau, *Introduction à la langue du XVII^e siècle*
– 2. *Syntaxe*
- 43. Claude Thomasset et Karin Ueltschi, *Pour lire l'ancien français*
- 45. Michèle Perret, *L'Énonciation en grammaire du texte*
- 50. Véronique Schott-Bourget, *Approches de la linguistique*
- 51. Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, *Introduction à la langue du XVI^e siècle*
- 59. Noëlle Laborderie, *Précis de phonétique historique*
- 84. Catherine Fromilhague, *Les Figures de style*
- 141. Jacques Popin, *La Ponctuation*
- 143. Monique et Pierre Léon, *La Prononciation du français*
- 171. Ruth Amossy et Anne Herschberg Pierrot, *Stéréotypes et clichés. Langue, discours et société*
- 226. Véronique Traverso, *L'Analyse des conversations*
- 230. Sylvie Durrer, *Le Dialogue dans le roman*
- 251. Franck Neveu, *Lexique des notions linguistiques*

Imprimé en France par IFC. Saint-Germain-du-Puy 18390.

N° éditeur: 10087015- (III) - (5,5) - OSBB - 80°

Dépôt légal octobre 2001 . N° d'imprimeur : 01/575